

# RAPPORT DE GESTION SECHE ENVIRONNEMENT

---

## Sommaire

<b>1</b>	<b>RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>2</b>
1.1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015 .....	2
1.2	DEROULEMENT DE L'EXERCICE .....	5
1.2.1	<i>Activité en 2015</i> .....	5
1.2.2	<i>Structure du bilan</i> .....	13
1.3	STRUCTURE DU GROUPE.....	15
1.3.1	<i>Société mère Séché Environnement SA</i> .....	15
1.3.2	<i>Filiales et participations</i> .....	16
1.3.3	<i>Frais de Recherche et Développement</i> .....	17
1.3.4	<i>Subventions</i> .....	17
1.3.5	<i>Organigramme</i> .....	19
1.4	GESTION DES RISQUES FINANCIERS .....	20
1.5	FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE .....	20
1.6	EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES 2016 .....	20
1.6.1	<i>Evénements récents</i> .....	20
1.6.2	<i>Perspectives 2016</i> .....	21
	PARTIES PRENANTES.....	22
1.6.3	<i>Actionnariat et évolution du capital</i> .....	22
1.6.4	<i>Vie boursière de l'action Séché Environnement</i> .....	30
1.6.5	<i>Composition du Conseil d'administration</i> .....	31
1.6.6	<i>Informations sur les administrateurs</i> .....	31
1.6.7	<i>Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement</i> .....	36
1.6.8	<i>Conflits d'intérêts</i> .....	38
1.7	AFFECTATION ET REPARTITION DU RESULTAT .....	40
1.7.1	<i>Proposition d'affectation du résultat</i> .....	40
1.7.2	<i>Dividendes</i> .....	40
1.8	CONVENTIONS REGLEMENTEES .....	41
1.9	DONNEES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES .....	42
1.9.1	<i>Note méthodologique</i> .....	42
1.9.2	<i>Informations sociales</i> .....	50
1.9.3	<i>Informations environnementales</i> .....	62
1.9.4	<i>Engagements sociétaux</i> .....	78

# 1 Rapport de gestion

---

## 1.1 Faits marquants de l'exercice 2015

Au cours de l'exercice 2015, Séché Environnement a poursuivi activement sa stratégie de renforcement sur les marchés à forte valeur ajoutée de la valorisation et du traitement des déchets en France et a commencé à prendre des positions sur des marchés prometteurs à l'International.

Au plan financier, le Groupe a mis à profit les conditions particulièrement attractives des marchés de capitaux pour refinancer par anticipation, sa dette bancaire résiduelle dans des conditions favorables.

En matière d'actionnariat et de gouvernance, Séché Environnement a saisi l'opportunité de la cession partielle de la participation de la CDC pour procéder à un rachat suivi d'une annulation d'actions, permettant une évolution sensible de la gouvernance.

*Stratégie de développement sur les métiers techniques et les marchés à forte valeur ajoutée des déchets en France et à l'International.*

Spécialiste de la valorisation et du traitement des déchets dangereux, Séché Environnement a renforcé en 2015 sa stratégie de différenciation sur les marchés des déchets les plus techniques.

En début d'année, Séché Environnement a confirmé sa stratégie d'implantation sur le marché de la gestion des déchets nucléaires. A cette fin, le Groupe a créé une filiale, Séché Energies, dédiée à la gestion des déchets très faiblement actifs (TFA), c'est-à-dire ceux issus notamment de l'exploitation d'installations nucléaires des secteurs de l'énergie, de la recherche, de l'industrie ou des services de médecine nucléaire et de radiothérapie. Séché Energies complète ainsi le domaine de compétences de Séché Environnement auprès de sa clientèle existante d'industriels ou d'hôpitaux, et lui ouvre les marchés de clientèles nouvelles, en France comme à l'International, auxquelles le Groupe pourra fournir de nouveaux services : études en amont, ingénierie, procédés innovants de traitement et de conditionnement ou prestations d'exploitations d'installations industrielles de traitement pour ce type de déchets.

Au cours de l'exercice écoulé, Séché Energies s'est attaché à obtenir les certifications et habilitations nécessaires aux interventions sur ces marchés hautement techniques, telle que la certification Qualianor Radioprotection. Séché Energies a ainsi pu enregistrer, en fin d'année, des premiers contrats de services. La contribution de Séché Energies au chiffre d'affaires consolidé de Séché Environnement en 2015 reste encore marginale mais le Groupe est confiant dans le potentiel de croissance de sa filiale : en effet, ces activités s'inscrivent dans la démarche de développement durable des entreprises concernées et constituent à ce titre des marchés à fort potentiel pour Séché Environnement.

En 2015, Séché Environnement a finalisé une nouvelle technologie de valorisation de déchets dangereux, celle de la régénération du brome, qui offre aux industriels producteurs de déchets bromés, l'opportunité de valoriser des ressources en brome contenues dans leurs déchets, auparavant détruites, et d'intégrer dans leur process de fabrication, du brome recyclé. Cette

technique de captage par purification thermique de saumures bromées et concentration du brome permet de récupérer plus de 99% du brome sous forme de saumures, et constitue un outil unique pour produire du brome en Europe, dont l'approvisionnement dans cette ressource stratégique était jusqu'à présent totalement dépendant de pays producteurs extra-européens. La production de brome recyclé a démarré avec succès au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2015 : le brome recyclé est ainsi revendu à des industriels transformateurs de produits bromés et fournisseurs d'entreprises utilisatrices du brome (chimie, pharmacie, plasturgie ...) dans une logique d'économie circulaire.

Par ailleurs, Séché Environnement a conforté, par croissance externe, ses positions sur le marché des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Opérateur important sur ce marché en France, notamment auprès des clientèles concentrées des grands donneurs d'ordre (hôpitaux, CHU ...) auxquelles il propose des solutions de traitement par incinération, Séché Environnement a procédé au rachat d'actifs de collecte et de traitement par banalisation, à Fleuré (86) et à Petit-Bourg (97). Ces actifs ont été fédérés sous une nouvelle filiale, Séché Healthcare. Dans ce même domaine d'activités, Séché Environnement a également procédé au rachat de 80% du capital de Sodicode. Cette prise de participation majoritaire (assortie d'une option d'achat portant sur les 20% restants exerçable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pendant une durée de 1 an) renforce la présence du Groupe en région Bretagne. Enfin Séché Environnement a acquis 100% de la société Moringa, présente en Martinique sur ces marchés de services relatifs aux DASRI. Ces acquisitions doivent permettre au Groupe d'accroître sa part de marché sur le marché diffus des clientèles des professions de santé (laboratoires d'analyses, professions médicales ...) dans une logique d'intégration des flux et de synergies avec ses installations de traitement existantes.

Sur ce même marché des DASRI, à l'international, Séché Environnement a pris une position prometteuse au Pérou, à travers une prise de participation minoritaire (49%) dans la société Kanay, de création récente (2013). Alors que le Pérou est appelé à connaître des évolutions réglementaires qui vont rapprocher les normes locales pour le traitement des DASRI des normes pratiquées en Europe, Kanay est au Pérou la seule entreprise locale à disposer d'autorisations lui permettant de proposer une offre intégrée de collecte, transport et incinération de DASRI en alternative au stockage et permettant de répondre à ces futures évolutions. Cet investissement minoritaire est accompagné d'une option d'achat de 2% à 11% du capital, exerçable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période de 5 ans, susceptible de porter la participation de Séché Environnement entre 51% et 60% du capital.

Au Maroc, Séché Environnement s'est implanté à travers une plate-forme de traitement et de réhabilitation des équipements électriques contaminés aux PCB, dans le cadre d'un programme national marocain réunissant le Maroc et des agences internationales (ONUDI, PNUD, FEM). La réalisation de cette première plate-forme opérationnelle en Afrique illustre la reconnaissance au plan international, des savoir-faire de Séché Environnement en matière de décontamination et de réhabilitation d'équipements contaminés aux PCB, et de sa connaissance dans le domaine de la gestion des risques chimiques et des installations classées pour la protection de l'environnement.

Sur les marchés des déchets non dangereux, également, Séché Environnement a confirmé sa stratégie de développement de savoir-faire de pointe visant à maximiser la valorisation de ce type de déchets, dans une démarche d'écologie territoriale et d'économie circulaire.

Ainsi, Séché Environnement s'est renforcé sur la valorisation matières des déchets issus de la collecte sélective des ménages ou des déchets issus des activités économiques avec la mise en service d'un nouveau centre de tri à Changé (53), qui succède, avec des performances industrielles sensiblement accrues, au précédent centre de tri, sinistré en 2014. Cet équipement de dernière génération, permet au Groupe de disposer d'un outil de référence en France en matière de tri, aussi bien par ses performances quantitatives (capacité de traitement par heure) et qualitatives (finesse des tris), puisqu'il permet par exemple, d'atteindre dès aujourd'hui les nouveaux objectifs de recyclage de 75% des emballages fixés au plan national. Conçue de manière évolutive, cette réalisation majeure, illustre la capacité de Séché Environnement à adapter son offre de manière innovante pour mettre à disposition de ses collectivités clientes, des outils hautement techniques pour répondre à leurs exigences réglementaires en matière de valorisation de déchets et plus largement, de management de leurs problématiques d'écologie territoriale.

Par ailleurs, Séché Environnement a démarré les tous premiers investissements nécessaires à la mise en œuvre du contrat de fourniture d'énergie pour le réseau de chaleur de l'agglomération lavalloise (contrat LEN). Ce contrat prévoit la fourniture, sur une durée de 20 ans, d'énergie issue d'un combustible solide de récupération (CSR) produit par Séché Environnement à partir du gisement de déchets à fort potentiel énergétique issus de la collecte municipale. Les travaux, qui visent à mettre en place les infrastructures nécessaires à la production d'énergie (chaudière, conduites ...) débuteront à l'été 2016 en vue d'un démarrage du contrat prévu en septembre 2017. Ce contrat, conclu courant 2015 pour un montant de 40 millions d'euros sur 20 ans, représente une solution technique emblématique, car reproductible de valorisation des refus de tri sous forme de pouvoir calorifique et constitue une première mondiale en matière d'économie circulaire au service des collectivités.

#### Refinancement de la dette bancaire

Au 1<sup>er</sup> semestre 2015, Séché Environnement a tiré parti des conditions de marché particulièrement favorable pour refinancer par anticipation sa dette bancaire résiduelle (130 M€). En mai, un nouveau contrat bancaire a été mis en place qui prévoit un crédit de 140 M€ à maturité mai 2020, amortissable par tranche semestrielle de 5% à compter de juin 2016 (solde remboursable in fine). Ce contrat permet au Groupe de bénéficier d'une flexibilité financière accrue avec deux lignes de tirage sous forme d'un crédit renouvelable de 40 M€ et d'un crédit à terme de 60 M€, de maturité 5 ans à compter de la date de tirage et amortissable dans les mêmes conditions que la dette senior. Ce dernier crédit a été partiellement utilisé pour financer le rachat d'actions opéré en mai.

Cette opération, qui intervient un an après le refinancement anticipé de la dette obligataire, a permis à Séché Environnement de continuer d'abaisser son coût de financement et d'allonger la maturité de sa dette tout en bénéficiant d'une flexibilité financière accrue pour financer sa croissance et les opérations de croissance externe.

#### Rachat d'actions et évolution de la gouvernance

En mai 2015, Séché Environnement a acquis auprès de la CDC, un bloc d'actions représentant 9% de son capital (soit 777 138 actions) dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, en vue de leur annulation. Cette opération a été réalisée pour un montant de 23,4 M€ (soit un prix unitaire de 30,14 € par action) et a été essentiellement financée par la dette. Concomitamment, la société

Amarosa, holding de la famille Séché, a acquis auprès de la CDC, un bloc additionnel de 2% du capital (soit 172 697 actions) au même prix unitaire de 30,14 euros par action.

A la suite de l'annulation, intervenue le 17 juin, des actions acquises par Séché Environnement, le capital social a été ramené à 1 571 546,40 euros divisé en 7 857 732 actions d'un nominal de 0,20 euro. A l'issue de ces opérations, la CDC se trouve détenir une participation de l'ordre de 9,89% dans le capital de Séché Environnement, alors que la famille Séché renforce sa participation directe et indirecte au capital, de 42,1% avant opérations à 48,5% après opérations. Ces opérations ont conduit à une évolution significative de la gouvernance. En effet, la CDC, Joël Séché et Amarosa ont décidé de mettre fin au pacte d'actionnaires entré en vigueur le 16 octobre 2006, et reconnaissent de ce fait que la CDC d'une part, et Joël Séché et Amarosa d'autre part, n'agissent plus de concert.

En cohérence avec ces évolutions, l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2015 a désigné un Conseil d'administration sensiblement renouvelé et élargi. Au 31 décembre 2015, ce dernier est composé de 8 membres, dont 4 membres indépendants.

## 1.2 Déroulement de l'exercice

### 1.2.1 Activité en 2015

Extraits du compte de résultat consolidé (en millions d'euros)	(en	2013 Proforma	2014 Proforma	2015
Chiffre d'affaires		469,1	444,7	460,9
<b>Dont Chiffre d'affaires hors CA IFRIC12</b>		<b>444,0</b>	<b>436,6</b>	<b>454,3</b>
<b>Dont CA contributif</b>		<b>444,0</b>	<b>433,2</b>	<b>440,0</b>
Excédent brut d'exploitation		78,8	82,1	88,1
% du CA (1)		17,7%	19,0%	20,0%
Résultat opérationnel courant		32,8	35,6	40,6
% du CA (1)		7,4%	8,2%	9,2%
Résultat opérationnel		31,9	32,8	38,5
Résultat financier		(11,9)	(14,0)	(12,1)
Impôts		(6,8)	(7,1)	(8,5)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>13,2</b>	<b>11,7</b>	<b>17,9</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(0,6)	(1,3)	(0,7)
Résultat net des activités abandonnées		(3,9)	(0,6)	(0,4)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>8,8</b>	<b>9,8</b>	<b>16,9</b>
Intérêts minoritaires		Ns	Ns	Ns
<b>Résultat net (Pdg)</b>		<b>8,8</b>	<b>9,8</b>	<b>16,8</b>

(1) Les pourcentages sont calculés, sauf spécification expresse, sur le CA contributif 1

<sup>1</sup>Le CA contributif correspond au chiffre d'affaires publié, diminué du CA IFRIC12 et des indemnités de détournements perçues par Senerval (nettes des économies de charges variables sur les tonnes non incinérées, perçues pour couvrir les coûts engagés pour assurer la continuité du service public.

Le CA IFRIC12 correspond au montant des investissements concessifs, comptabilisés en immobilisations incorporelles mais également en CA en application des recommandations de la norme IFRIC12

### 1.2.1.1 Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2015, Séché Environnement publie un chiffre d'affaires consolidé de 460,9 M€, en progression de 3,6% par rapport au chiffre d'affaires publié au 31 décembre 2014 (444,7 M€).

Retraité du chiffre d'affaires IFRIC 12, représentant le montant des investissements réalisés pour le compte des collectivités sur les actifs concédés, soit 6,6 M€ en 2015 (vs. 8,1 M€ en 2014), le chiffre d'affaires hors IFRIC 12 s'établit à 454,3 M€ au 31 décembre 2015 (vs. 436,6 M€ un an plus tôt) marquant une progression de 4,1% sur la période.

A noter que le chiffre d'affaires intègre également des indemnités relatives à la prise en charge par Eurométropole Strasbourg des pertes d'exploitation et surcoûts de détournement occasionnés pour Séché Environnement par les travaux de désamiantage de l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval. Au 31 décembre 2015, le montant des indemnités non contributives à la marge s'élèvent à 14,3 M€ (vs. 3,4 M€ en 2014).

Net de ces indemnités, le chiffre d'affaires contributif de Séché Environnement au 31 décembre 2015 s'établit donc à 440,0 M€ (vs. 433,2 M€ un an plus tôt), marquant une progression de 1,6%, en ligne avec les attentes.

#### 1.2.1.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires par filière

Répartition du chiffre d'affaires	2013		2014		2015	
	M€	%	M€	%	M€	%
Par filière						
Traitement des DD	274,9	58,6%	271,4	61,0%	265,7	57,7%
Traitement des DND (hors CA IFRIC 12)	169,1	36,1%	165,2	37,1%	188,6	40,9%
<b>TOTAL CA hors IFRIC 12</b>	<b>444,0</b>	<b>94,7%</b>	<b>436,6</b>	<b>98,1%</b>	<b>454,3</b>	<b>98,5%</b>
CA IFRIC 12	25,1	5,3%	8,1	1,9%	6,6	1,4%
<b>TOTAL CA</b>	<b>469,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>444,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>460,9</b>	<b>100,0%</b>
<i>Dont Energie</i>	25,5	5,4%	25,3	5,7%	29,9	6,4%

En 2015, les filières ont connu sur l'exercice écoulé une évolution différenciée mais non représentative de la résilience de leurs principaux marchés et des gains commerciaux de l'exercice :

La filière Déchets Dangereux (DD) réalise au 31 décembre 2015, un chiffre d'affaires de 265,7 M€, marquant un recul de 2,1% par rapport à l'exercice 2014 (271,4 M€). Cette évolution intègre un effet de périmètre à hauteur de 1,0 M€, reflétant essentiellement l'intégration au 1er octobre 2015, des activités de DASRI. A périmètre constant, le recul de la filière est de -2,5%. Alors que la filière a connu un bon niveau d'activité dans ses métiers de traitement (incinération notamment), elle a été pénalisée par des décalages dans le démarrage de chantiers de dépollution. Ces décalages d'activité, résultant de la technicité particulière des travaux à réaliser, devraient être comblés courant 2016.

Le chiffre d'affaires publié de la filière Déchets Non Dangereux (DND) ressort à 195,2 M€ au 31 décembre 2015 (vs. 173,3 M€ en 2014). Retraité du chiffre d'affaires IFRIC 12 (6,6 M€ en 2015 vs. 8,1 M€ en 2014) et des indemnités liées à la situation de l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval (14,3 M€ en 2015 vs. 3,4 M€ en 2014), le chiffre d'affaires contributif de la filière s'établit à

174,3 M€, affichant une progression sensible de 5,5% par rapport au chiffre d'affaires contributif réalisé l'an passé (161,8 M€). L'ensemble des métiers a contribué à la croissance de la filière, cette dernière pouvant s'appuyer sur la résilience de ses marchés avec les collectivités notamment dans l'incinération, alors que les métiers de stockage ont été soutenus par des effets commerciaux positifs.

#### 1.2.1.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Répartition du chiffre d'affaires Par zone géographique	2013		2014		2015	
	M€	%	M€	%	M€	%
Filiales en France	447,7	95%	423,2	95%	437,5	95%
Filiales à l'international	21,4	5%	21,5	5%	23,4	5%
<b>TOTAL</b>	<b>469,1</b>	<b>100%</b>	<b>444,7</b>	<b>100%</b>	<b>460,9</b>	<b>100%</b>

Les activités des filiales internationales du Groupe concernent en Espagne les métiers de la régénération de solvants, en Allemagne les métiers de traitement des gaz et en Amérique Latine les métiers de prétraitement, prescripteurs d'activité pour les installations de traitement des PCB en France.

Le chiffre d'affaires du périmètre International s'affiche en croissance soutenue de 8,9%, à 23,4 M€ au 31 décembre 2015 (vs. 21,5 M€ l'an passé), porté par la bonne performance des activités PCB en Amérique Latine et l'évolution positive des activités de régénération en Espagne. A noter l'absence d'effet de change significatif.

#### 1.2.1.2 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation du Groupe (EBE) s'établit à 88,1 millions pour l'exercice 2015, soit une variation de +6,0 millions d'euros par rapport à l'EBE réalisé en 2014 par le Groupe (82,1 millions d'euros en données pro-forma). Cette évolution reflète :

- à hauteur de + 3,1 millions d'euros, la contribution de la croissance organique du chiffre d'affaire contributif (+1,3 M€) et l'amélioration de la rentabilité des activités de traitement (+ 1,8 M€) ;
- à hauteur de + 2,9 millions d'euros, divers effets propres à l'exercice dont l'affinement dans l'évaluation des dépenses de seconde catégorie (+ 5,8 M€), L'impact des décalages d'activité et de disponibilité (- 2,5 M€) ainsi que des effets ponctuels (-0,4 M€). Ces derniers comprennent d'une part l'augmentation de la charge d'assurance (- 1,5 M€) et l'évolution des frais de structure en accompagnement de l'extension du périmètre d'activité (- 1,9 M€), et d'autre part, la diminution du coût de l'énergie (impactant favorablement le résultat pour + 1,7 M€) et l'effet positif des négociations avec la collectivité de Nantes relatives à la vente d'énergie (+ 1,3 M€).

#### 1.2.1.3 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant ressort à 40,6 millions d'euros pour l'exercice 2015 (soit 9,2% du chiffre d'affaires), alors qu'elle s'établissait à 35,6 millions d'euros (8,2% du chiffre d'affaires) en 2014, en données pro-forma. La progression du résultat opérationnel courant à hauteur de + 5,0 millions d'euros provient, à hauteur de :

- + 6,0 millions d'euros, de la progression de l'EBE ;

- - 2,2 millions d'euros d'augmentation des dotations aux amortissements, dont 2,7 millions d'euros imputables aux dépenses de 2<sup>nd</sup>e catégorie comptabilisées en tant que composants à l'actif du bilan ;
- + 1,2 million d'euros sous l'effet conjugué, ponctuel sur l'exercice, d'une moindre dépense au titre des réhabilitations de site ainsi que des dotations aux provisions suivi trentenaire ;

Le périmètre France contribue à hauteur de 39 millions d'euros au ROC du Groupe, soit près de 96 % de ce dernier. Le périmètre International dégage une contribution positive de 1,6 million d'euros représentant 6,7 % de son activité, contribution en progression de +0,1 million d'euros par rapport à la même période 2014 (1,5 million d'euros).

#### **1.2.1.4 Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 38,5 millions d'euros (8,5% du chiffre d'affaires), quand il s'établissait à 32,8 millions d'euros sur l'exercice précédent (en données pro-forma). Il s'affiche donc en progression de 5,7 millions d'euros imputable, pour 5,0 millions d'euros à la progression du résultat opérationnel courant et pour 0,7 million d'euros à la variation des charges non courantes :

- En 2014, le Groupe supportait, à hauteur de - 8,4 millions d'euros les surcoûts d'exploitation de la société Senerval pendant le mouvement social du premier semestre mais bénéficiait d'une part, pour + 6,1 millions d'euros d'indemnités perçues (dont l'indemnité d'assurance relatives au centre de tri de Changé et l'indemnité perçue du Covaldem 11 au titre du préjudice subi par le Groupe Séché du fait de la résiliation judiciaire de la délégation de service public dont il était attributaire). Ces éléments pesaient négativement sur le résultat opérationnel 2014 pour - 2,3 millions d'euros.
- En 2015, Séché Environnement porte d'une part les coûts induits par ses opérations de regroupement d'entreprise (0,6 million d'euros), et d'autre part les coûts liés à la gestion contractuelle de la situation amiante de Senerval (pour 1,1 million d'euros).

#### **1.2.1.5 Résultat financier**

Le résultat financier s'établit en 2015 à - 12,1 millions d'euros, pour - 14,0 millions d'euros en 2014, soit une amélioration de + 1,9 million d'euros. Sur l'exercice le Groupe enregistre pour - 1,2 million d'euros l'impact ponctuel du refinancement de son crédit senior quand, sur l'exercice 2014 il supportait pour - 2,4 millions d'euros, l'impact, également ponctuel, du refinancement de la première ligne.

Hors ces éléments ponctuels, le résultat financier s'améliore de + 0,7 million d'euros, sous l'effet de la baisse du taux annualisé de la dette nette, et ce malgré l'augmentation de la dette financière nette moyenne :

- L'évolution du taux annualisé de la dette nette (qui passe de 4,84% en 2014 à 3,86% en 2015), a un impact positif sur le résultat financier de 2,4 millions d'euros. Cette évolution traduit les effets des nouvelles conditions des dettes obligataires (effet année pleine en 2015) et bancaires ;
- L'augmentation de la dette financière nette moyenne a, en revanche, un effet négatif sur le résultat financier de - 1,5 million d'euros.

### 1.2.1.6 Résultat des sociétés intégrées

Compte tenu des éléments précédents, et de la charge d'impôt qui s'établit en 2015 à -8,5 millions d'euros contre - 7,1 millions d'euros en 2014, le résultat des sociétés intégrées (RSI) s'établit à 17,9 millions d'euros en 2015, versus 11,7 millions d'euros en 2014 (données pro-forma).

### 1.2.1.7 Quote-part dans le résultat des entreprises associées

La quote-part dans le résultat des entreprises associées concerne principalement la part du Groupe dans le résultat des sociétés GEREP, SOGAD, LEN et, depuis juillet 2015, Kanay.

Sur l'exercice 2014, elle supportait une provision pour mise en suspens de l'activité incinération du site de GEREP à hauteur de 0,8 million d'euros en quote-part pour le Groupe.

(en millions d'euros)	2013 Proforma			2014 Proforma			2015		
	Gerep	Sogad	Autres	Gerep	Sogad	Autres	Gerep	Sogad	Autres
Résultat opérationnel courant	(1,3)	0,3	(0,1)	(2,9)	0,4	(0,1)	(0,3)	0,3	(1,2)
Résultat financier	Ns	Ns	(0,1)	Ns	Ns	0,1	ns	Ns	(0,1)
Impôt	ns	ns	(0,1)	Ns	(0,1)	Ns	ns	(0,1)	Ns
Résultat net (pdg) des entreprises associées	(1,3)	0,2	(0,2)	(2,7)	0,2	Ns	(0,3)	0,2	(1,4)
<b>QP du résultat net des entreprises associées</b>	<b>(0,6)</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>Ns</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,6)</b>
<b>TOTAL QP du résultat net des entr. associées</b>	<b>(0,6)</b>			<b>(1,3)</b>			<b>(0,7)</b>		

### 1.2.1.8 Résultat net consolidé du Groupe Séché Environnement

Compte tenu de l'évolution du RSI d'une part et de la quote-part du résultat des sociétés intégrées d'autre part, le Groupe Séché affiche sur l'exercice 2015 un bénéfice net des activités poursuivies de + 17,3 millions d'euros. En 2014, il dégagait un résultat net des activités poursuivies de + 10,4 millions d'euros en données pro-forma.

Consécutivement à l'abandon, par le Groupe de ses activités en Hongrie, le résultat de ces activités est constaté sur une ligne distincte du compte de résultat. En 2015, il supporte une perte -0,4 million d'euros contre -0,6 million d'euros en 2014.

En conséquence, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 16,9 millions d'euros en 2015, lorsqu'il ressortait à 9,8 millions d'euros en 2014.

### 1.2.1.9 Flux financiers

Sur l'exercice 2015, le Groupe affiche un flux net de trésorerie de - 7,9 millions d'euros, contre + 11,0 millions d'euros en 2014. Le tableau de flux du Groupe Séché Environnement se résume comme suit :

En millions d'euros	31/12/13 Proforma	31/12/14 Proforma	31/12/15
Flux de trésorerie générés par l'activité	75,8	54,2	41,1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(56,1)	(39,4)	(49,3)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(13,8)	(3,6)	0,3
<b>Variation de trésorerie des activités poursuivies</b>	<b>5,8</b>	<b>11,2</b>	<b>(7,9)</b>
Variation de trésorerie des activités abandonnées	(0,2)	(0,2)	ns
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>5,6</b>	<b>11,0</b>	<b>(7,9)</b>

#### 1.2.1.10 Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, le Groupe Séché Environnement génère 41,1 millions d'euros de flux de trésorerie liés à l'activité (versus 54,2 millions en 2014), soit une contraction de - 13,1 millions d'euros. Cette évolution traduit l'effet conjugué :

- D'un impôt décaissé net de -2,8 millions d'euros en 2015 contre -0,2 million d'euros en 2014 ;
- De l'évolution de la marge brute d'autofinancement opérationnelle générée (soit + 12,7 millions d'euros), corrélativement à l'évolution du ROC hors charges calculées et des charges non récurrentes ;
- De la variation du BFR (variation de - 31,8 millions d'euros sur l'exercice, soit une dégradation de - 23,3 millions d'euros par rapport à la variation 2014) : la variation du BFR 2015 est négativement impactée par l'augmentation des sommes à percevoir d'Eurométropole (ex-Cus) induite par l'application des clauses des avenants « Amiante », ainsi que du Smictom de Guadeloupe au titre des prestations 2015 réalisées sur le site de la Gabarre.

#### 1.2.1.11 Flux d'investissement

(en millions d'euros)	2013	2014	2015
Investissements industriels	56,6	42,4	49,5
Investissements financiers	1,0	1,4	0,9
<b>INVESTISSEMENTS COMPTABILISES</b>	<b>57,6</b>	<b>43,8</b>	<b>50,4</b>
Investissements industriels	54,9	37,8	43,1
Investissements financiers	1,1	1,4	0,6
Acq de filiales – trésorerie nette	0,1	0,2	5,6
<b>INVESTISSEMENTS DECAISSES NETS</b>	<b>56,1</b>	<b>39,4</b>	<b>49,3</b>

Sur 2015, les investissements industriels comptabilisés du Groupe Séché Environnement se sont élevés à 49,5 millions. Ils concernent :

- Les investissements concessifs au titre des DSP portées par le Groupe (6,7 millions d'euros) ;
- Des investissements de développement pour 8,4 millions d'euros principalement dédiés à des outils de valorisation énergétique (1,4 million d'euros) et matière (2,0 millions d'euros)

ainsi qu'au développement de capacité des outils de traitement thermique (3,2 millions d'euros) ;

- La reconstruction du centre de tri de Changé pour 10,6 millions d'euros ;
- Des investissements récurrents pour 23,9 millions d'euros dont 5,8 millions d'euros de dépenses de 2<sup>nde</sup> catégorie, 6,0 millions d'euros au titre des réserves foncières et la construction d'alvéoles, 1,8 million d'euros concernant les équipements réglementaires et de sécurité, 1,8 million d'euros pour le parc roulant et 8,5 millions d'euros pour la maintenance de nos installations.

Concernant les investissements des années futures, les organes de direction de la société n'ont pris des engagements fermes que s'agissant des investissements concessifs dont le financement est quasi-exclusivement assuré par emprunt bancaire. L'enveloppe d'investissement attendue sur les deux prochaines années à ce titre s'élève à environ 13,3 millions d'euros.

Sur 2014, les investissements industriels comptabilisés du Groupe Séch  Environnement se sont élevés à 42,4 millions. Ils concernaient :

- Les investissements concessifs au titre des DSP portées par le Groupe (8,4 millions d'euros) ;
- Des investissements de développement pour 14,6 millions d'euros (dont 6,2 millions d'euros au titre d'outils de valorisation matière, 3,4 millions d'euros pour des outils dédiés à des contrats ou des chantiers clients spécifiques et 4,4 millions d'euros pour le développement de capacité et des adaptations spécifiques des outils de traitement thermique) ;
- Des investissements récurrents pour 19,4 millions d'euros concernant les investissements du groupe pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles (7,0 millions d'euros), les équipements réglementaires et de sécurité (2,0 millions d'euros), le parc roulant (1,9 millions d'euros) ainsi que les investissements de maintenance de nos outils (8,6 millions d'euros).

Sur 2013, les investissements industriels du Groupe Séch  environnement comptabilisés s'élevaient à 56,6 millions d'euros. Ils concernaient :

- Les investissements concessifs au titre des DSP portées par le Groupe (25,4 millions d'euros) ;
- Des investissements de développement pour 10,4 millions d'euros (dont 5,6 millions au titre d'outils de valorisation matière, 1,1 million d'euros pour le développement de plateforme et 1,0 million d'euros pour le développement de capacité et pour des adaptations spécifiques des outils de traitement thermique) ;
- Des investissements récurrents pour 20,8 millions d'euros, intégrant 5,6 millions d'euros pour l'acquisition de réserves foncières et la construction d'alvéoles ; 1,6 million d'euros d'investissements réglementaires et de sécurité ; 2,6 millions d'euros au titre du parc roulants (engins, VU, VL) et 10,9 millions d'euros au titre des investissements de maintenance (dont 4,5 millions d'euros pour les outils d'incinération, 3,0 millions d'euros pour le stockage, 1,0 million d'euros pour les outils informatiques et 2,4 millions pour les autres activités).

La capacité du Groupe à autofinancer ses investissements (hors investissements concessifs, financés intégralement par endettement bancaire) est présentée ci-dessous :

<b>Marge brute d'autofinancement et investissements comptabilisés</b>			
<b>(en millions d'euros)</b>	<b>2013 Proforma</b>	<b>2014 Proforma</b>	<b>2015</b>
MBA (avant impôts et frais financiers) (A)	65,7	62,9	75,7
Investissements industriels (B)	56,6	42,4	49,5
<i>DD</i>	24%	42%	45%
<i>DND (hors investissements concessifs)</i>	31%	38%	41%
<i>Investissements concessifs</i>	45%	20%	16%
<b>(A) / (B)</b>	<b>116%</b>	<b>148%</b>	<b>153%</b>
Investissements financiers (C)	1,0	1,4	0,9

Il est précisé que les investissements concessifs sont financés par des lignes spécifiques adossées.

#### **1.2.1.12 Flux de financement**

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant de son endettement (nouveaux emprunts, remboursements d'emprunts, intérêts décaissés) et de la rémunération de ses actionnaires sous forme de dividendes. Sur l'exercice, le Groupe a souscrit pour 190,0 millions d'euros de nouveaux emprunts, dont 7,2 millions d'euros pour le financement des investissements concessifs.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/13 Proforma</b>	<b>31/12/14 Proforma</b>	<b>31/12/15</b>
Dettes auprès des établissements de crédit (hors dettes sans recours)	216,4	192,9	230,2
Dettes sans recours auprès des établissements de crédit	/	21,8	30,9
Dettes obligataires	22,9	48,9	49,1
Dettes de crédit-bail	12,1	7,0	10,0
Dettes financières diverses	0,8	0,4	0,3
Concours bancaires courants	0,5	0,1	0,2
Participation	0,7	0,5	0,3
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)</b>	<b>253,4</b>	<b>271,7</b>	<b>321,0</b>
<i>Dont à moins d'un an (courantes)</i>	<i>30,8</i>	<i>29,9</i>	<i>28,9</i>
<i>Dont à plus d'un an (non courantes)</i>	<i>222,6</i>	<i>241,8</i>	<i>292,1</i>
Trésorerie active	(28,0)	(38,8)	(30,6)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>225,4</b>	<b>232,9</b>	<b>290,4</b>
<i>Dont à moins d'un an (1)</i>	<i>2,8</i>	<i>(8,9)</i>	<i>(1,7)</i>
<i>Dont à plus d'un an</i>	<i>222,6</i>	<i>241,8</i>	<i>292,1</i>
<b>ENDETTEMENT NET BANCAIRE (2)</b>	<b>223,9</b>	<b>210,2</b>	<b>258,8</b>

(1) La trésorerie active est considérée à moins d'un an

(2) calculé selon les modalités du contrat bancaire qui excluent certaines lignes de dettes financières de la définition de l'endettement

Il est précisé qu'au 31 décembre 2015, 72% de la dette financière brute après prise en compte des opérations de couverture est couverte à taux fixe (versus 83% en 2014 et 82% en 2013).

## 1.2.2 Structure du bilan

<b>Extrait du bilan consolidé (en millions d'euros)</b>	<b>2013 Proforma</b>	<b>2014 Proforma</b>	<b>2015 réel</b>
Actifs non courants	504	504	556
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	172	181	177
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	39	31
Actifs destinés à la vente	1	ns	ns
Fonds propres (yc intérêts minoritaires)	258	259	244
Passifs non courants	235	258	310
Passifs courants	211	207	210
Passifs destinés à la vente	1	ns	ns

### 1.2.2.1 Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel - y compris écart d'acquisition - et financier) et des impôts différés actifs.

Le total des actifs non courants progresse de 52 millions d'euros et cette progression se décompose principalement comme suit :

- Autres actifs non courants : + 35,0 millions d'euros, principalement (32,1 millions d'euros), les sommes à percevoir de l'Eurométropole Strasbourg au titre des dossiers d'indemnisation portant sur l'incinérateur.
- Goodwill : + 3,8 millions d'euros consécutivement aux entrées de périmètre 2015 sur la zone France ;
- Immobilisations corporelles et incorporelles : + 14,7 millions : les flux d'investissements de la période (49,5 millions d'euros) sont principalement compensés par les dotations aux amortissements (-35,6 millions d'euros) ;

- Créances d'impôt non courantes : - 3,9 millions, du fait de la consommation des Impôts différés actifs ;
- Actifs financiers non courants et participation dans les entreprises associés : + 2,2 millions d'euros, dont 2,6 millions correspondant l'acquisition de 49% de la société Kanay ;

### 1.2.2.2 Actifs courants (hors trésorerie et équivalents)

Les actifs courants hors trésorerie s'établissent à 177 millions d'euros, en régression de -4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

### 1.2.2.3 Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :

(En millions d'euros)	Groupe	Minoritaires
<b>Fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (Proforma)</b>	<b>258,7</b>	<b>0,1</b>
Distribution de dividendes	(7,4)	ns
Résultat – part du Groupe	16,8	ns
Ecart de conversion	(0,3)	
Instrument de couverture	0,4	
Ecart actuariels	(0,6)	
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	(0,2)	
Actions propres	(23,4)	
variation de périmètre	/	(0,4)
Autres variations	/	
<b>Fonds propres au 31 décembre 2015</b>	<b>244,0</b>	<b>(0,3)</b>

La variation des actions propres est consécutive à l'annulation, en juin 2015, de 777 138 actions correspondant au 9% du capital de la Société acquis auprès de la Caisse des Dépôts et consignations le 21 mai 2015 dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 28 avril 2015.

### 1.2.2.4 Passifs courants et non courants

Les passifs courants représentent l'ensemble des passifs dont l'échéance est inférieure à un an. Les passifs non courants représentent ceux dont l'échéance est supérieure à un an. Ils se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013 Proforma			31/12/2014 Proforma			31/12/2015		
	Non courant	courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL
Dettes financières	222,6	30,8	<b>253,4</b>	241,8	29,8	<b>271,6</b>	292,1	28,9	<b>321,0</b>
Instruments de couverture	1,8	0,2	<b>2,0</b>	0,6	0,6	<b>1,2</b>	0,4	0,1	<b>0,5</b>
Provisions	7,9	8,8	<b>16,7</b>	10,9	1,9	<b>12,8</b>	13,2	1,8	<b>15,0</b>
Autres passifs	2,9	170,5	<b>173,4</b>	4,9	173,6	<b>178,5</b>	4,1	176,4	<b>180,5</b>

Impôt exigible	/	0,3	0,3	/	0,6	0,6	/	2,4	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>235,2</b>	<b>210,6</b>	<b>445,8</b>	<b>258,2</b>	<b>206,5</b>	<b>464,7</b>	<b>309,8</b>	<b>209,6</b>	<b>519,4</b>

Les passifs courants et non courants s'établissent à 519,4 millions d'euros et affichent une progression de +54,7 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement l'augmentation des dettes financières (+ 49,4 millions d'euros) en lien avec l'opération de refinancement opérée en mai 2015, l'augmentation des provisions (+2,2 millions d'euros) portée par les indemnités de fin de carrière et les provisions suivi trentenaire, ainsi que l'augmentation de la dette d'impôt (+1,8 million d'euros).

L'endettement financier net du Groupe évolue de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/13 Proforma</b>	<b>31/12/14 Proforma</b>	<b>31/12/15</b>
Dettes auprès des établissements de crédit (hors dettes sans recours)	216,4	192,9	230,2
Dettes sans recours auprès des établissements de crédit	/	21,8	30,9
Dettes obligataires	22,9	48,9	49,1
Dettes de crédit-bail	12,1	7,0	10,0
Dettes financières diverses	0,8	0,4	0,3
Concours bancaires courants	0,5	0,1	0,2
Participation	0,7	0,5	0,3
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)</b>	<b>253,4</b>	<b>271,7</b>	<b>321,0</b>
Trésorerie active	(28,0)	(38,8)	(30,6)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>225,4</b>	<b>232,9</b>	<b>290,4</b>
<i>Dont à moins d'un an (1)</i>	2,8	(8,9)	(1,7)
<i>Dont à plus d'un an</i>	222,6	241,8	292,1

(3) La trésorerie active est considérée à moins d'un an

L'endettement financier net du Groupe s'établit à 290,4 millions d'euros au 31 décembre 2015. Il intègre 30,9 millions d'euros de dettes sans recours. Il est en progression de + 57,5 millions d'euros par rapport à sa position au 31 décembre 2014.

Sur la période, outre le tirage des lignes de financement dédiées à la réalisation des investissements concessifs (+7,3 millions d'euros) et la mise en place de nouvelles lignes de crédit adossés (20,3 millions d'euros), le Groupe a procédé au refinancement de sa dette bancaire (130,6 millions d'euros). Il a mis en place un crédit senior à hauteur de 140 millions d'euros, une ligne de crédit renouvelable de 40 millions d'euros (non tirée au 31 décembre 2015) et de crédit amortissable de 60 millions d'euros, tirée à hauteur de 30 millions au 31 décembre 2015.

## 1.3 Structure du groupe

### 1.3.1 Société mère Séch  Environnement SA

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/14</b>	<b>31/12/15</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires	13 578	12 792	13 433	641
R�sultat d'exploitation	1 790	(1 949)	642	2 591

Résultat financier	(19 587)	(44 425)	21 573	65 998
Résultat exceptionnel	(17 145)	(6 211)	(3 971)	2 240
IS (y compris intégration fiscale)	10 741	9 969	9 055	(914)
<b>Résultat net</b>	<b>(24 201)</b>	<b>(42 616)</b>	<b>27 300</b>	<b>69 916</b>

Le résultat net de Séché Environnement SA ressort sur 2015 à 27,3 millions d'euros, en progression de + 69,9 millions d'euros par rapport au résultat net constaté un an auparavant (-42,6 millions d'euros).

Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- 1,2 M€ : non reconduction des coûts de refinancement de la dette bancaire constatés en 2014 ;
- 1,3 M€ : non reconduction de charges ponctuelles de développement et de restructuration constatées en 2014 ;
- 54,7 M€ : non reconduction de dépréciations de titres constatées en 2014
- 9,3 M€ : augmentation des revenus financiers de la Société ;
- 2,4 M€ : baisse des charges nettes liées à l'endettement pour 2,4 millions d'euros consécutive aux refinancements obligataire 2014 et bancaire 2015 ;

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie, une information sur les délais de paiement des fournisseurs en comptes au 31 décembre vous est délivrée dans le tableau joint :

(KEuros)	Compte fournisseurs (*)	Echu	Paiement à 30 jours	Paiement à 60 jours	Paiement à plus de 60 jours
31/12/2015	1 500,5	94,0	1 063,8	342,7	-
31/12/2014	1 336,6	110,6	1 060,1	166,0	-
31/12/2013	829,5	-	698,5	130,9	-

(\*) hors fournisseurs d'immobilisations financières correspondant au capital non libéré sur fonds d'investissements ou participations.

Le délai de règlement moyen des fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations financières) s'établit à 32 jours en 2015, 30 jours en 2014 et 19 jours en 2013.

### 1.3.2 Filiales et participations

Au cours de l'exercice 2015, Séché Environnement a :

- Créé la société Séché Développement, société de moyens, dédiée au conseil, à l'assistance et au développement commercial ;
- Créé la société Séché Healthcare, dont l'activité porte sur la collecte et le traitement des déchets de soins à risques infectieux ;
- Acquis 49% du capital de la société Kanay, société de droit péruvien établie à Lima, exerçant son activité dans le traitement des Déchets de Soins à risques infectieux en particulier et des

Déchets Industriels Banals en général ; cette acquisition est assortie d'une option d'achat pour 2% à 11% du capital de Kanay, exerçable à compter du 1er janvier 2018 pour une période de 5 ans ;

- Acquis 80% du capital de la société Sodicode, basée en Ile-et-Vilaine, exerçant son activité dans l'offre de services relatives aux déchets de soins à risques infectieux ; cette acquisition est assortie d'une option d'achat pour les 20% résiduels (pour lesquels Séché environnement a versé d'ores et déjà une indemnité d'immobilisation), exerçable à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 1 an ;
- acquis 100% de la société Moringa, basée en Martinique, exerçant son activité dans l'offre de services relatives aux Déchets de soins à risques infectieux et Déchets Industriels Banals.

### 1.3.3 Frais de Recherche et Développement

Le Groupe est fortement impliqué dans le développement de technologies éco-innovantes pour répondre à tous les enjeux environnementaux d'envergure : recyclage et valorisation matière, production d'énergie, gestion des impacts industriels, développement durable.

L'approche de Recherche & Développement pluridisciplinaire à vocation applicative développée au périmètre du Groupe vise l'amélioration constante des procédés existants, mais aussi l'exploration de nouveaux axes d'écodéveloppement :

- Bio-synthèse de matériaux plastiques pour l'emballage : le projet PHApack
- Valorisation des déchets de bois d'ameublement : le projet Vadéboam
- Transformation de déchets en nouvelles matières premières exploitables : le projet Matières

Le Groupe est régulièrement engagé dans des démarches de développement de ses outils et process.

Sur plusieurs de ces projets de développement, qui n'ont pas à ce jour atteint la maturité nécessaire permettant d'envisager une application industrielle à court terme, le Groupe a bénéficié de crédit d'impôt recherche pour un montant cumulé depuis 2009 de 2,4 millions d'euros, qui se décompose, annuellement, comme suit :

<i>31/12/2015</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2014</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2013</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2012</i>	<i>0,5M€</i>
<i>31/12/2011</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2010</i>	<i>0,5M€</i>
<i>31/12/2009</i>	<i>0,2M€</i>

Il est précisé qu'aucun frais de recherche et développement n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe.

### 1.3.4 Subventions

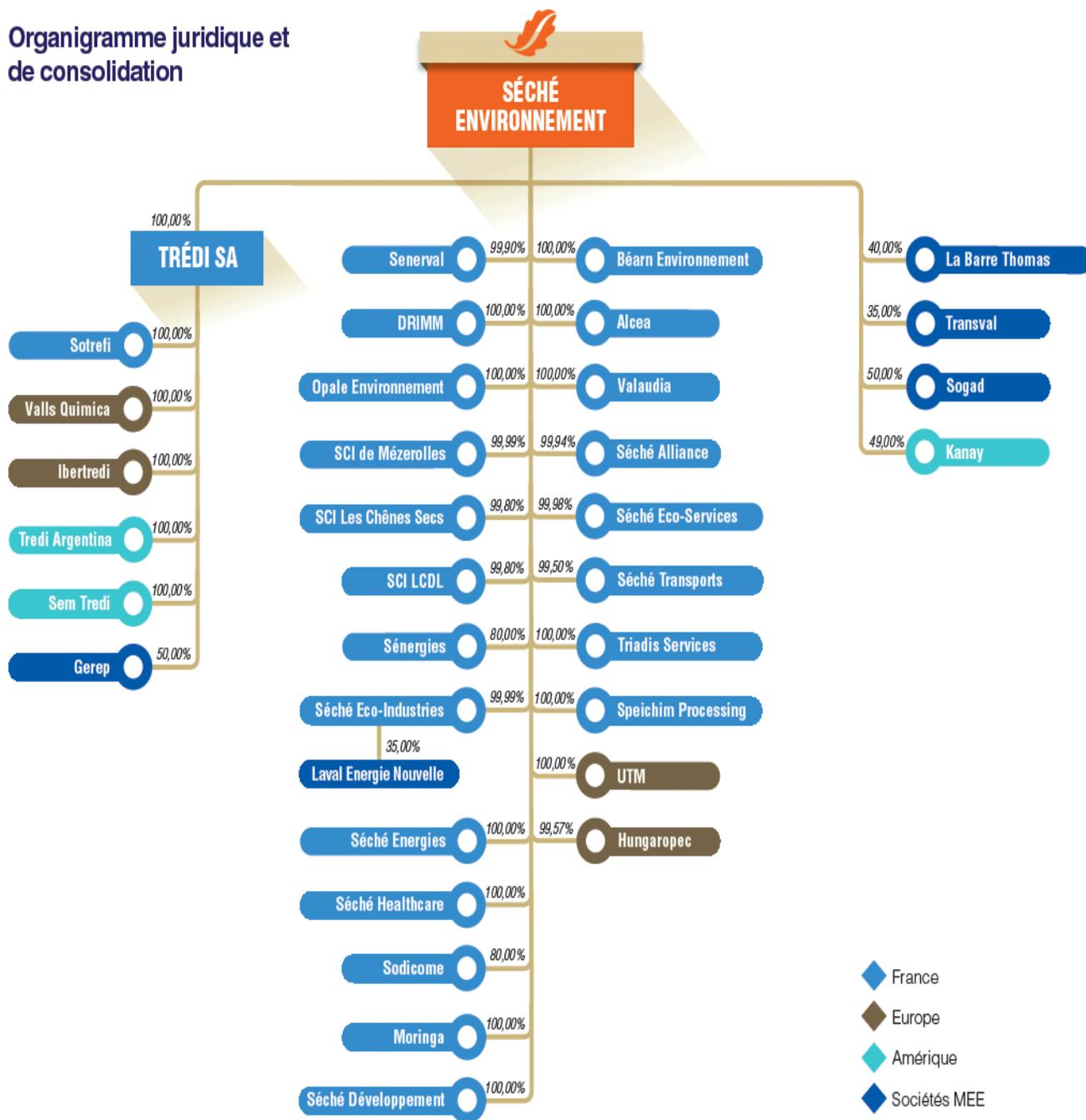
Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation). Le montant total attribué au Groupe au titre de ces subventions au cours de l'exercice :

- 2015, s'élève à 7,9 millions d'euros ;
- 2014, s'élève à 1,6 million d'euros ;
- 2013, s'élève à 3,1 millions d'euros ;

### 1.3.5 Organigramme

(En % de détention du capital)

#### Organigramme juridique et de consolidation



## 1.4 Gestion des risques financiers

Les risques financiers auxquels ses activités exposent le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. Le processus de reporting gestion/consolidation permet d'identifier les éventuelles dérives et d'y apporter les actions correctives nécessaires.

Les informations concernant l'appréciation, le mode de gestion de ces risques, et plus généralement celles requises par la norme IFRS 7 sont regroupées et présentées dans les notes 18 et suivantes des notes explicatives sur les comptes de l'annexe aux comptes consolidés.

## 1.5 Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

A la date d'élaboration du présent rapport de gestion, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

## 1.6 Evénements récents et Perspectives 2016

### 1.6.1 Evénements récents

#### Croissance externe sur le marché des déchets radioactifs

Début mars 2016, Séché Environnement a conforté ses positions sur les marchés des déchets radioactifs par l'acquisition de HPS Nuclear Services. A travers son bureau d'études, (conception-réalisation, modélisation, tenue aux séismes...) **et son usine de production et de fusion**, HPS Nuclear Services intervient, pour une clientèle des secteurs de l'énergie ou de l'industrie, dans les domaines de la maintenance et de la logistique nucléaire, des protections biologiques, de la décontamination, du démantèlement, du traitement des déchets, du désamiantage et de la formation nucléaire. Spécialiste de la radioprotection (calculs d'atténuation et blindage liés aux problématiques de rayonnements), HPS Nuclear Services conçoit, produit et installe des protections biologiques adaptées aux structures et équipements sur les sites nucléaires. L'entreprise se développe ainsi sur un marché de niche à forte valeur ajoutée et à fort potentiel, car incontournable pour tous les acteurs du nucléaire. HPS Nuclear Services dispose de nombreuses certifications telles que AREVA Domaines 3 et 4, CEA Domaines D3-1 / D3-2 / D4.2-E, EDF, ou encore Confidentiel Défense Certificat n° 9002487, qui complètent celles déjà obtenues par Séché Energies pour intervenir en milieu à rayonnement ionisé. Disposant de 2 établissements, HPS Nuclear Services compte 40 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 4 millions d'euros en 2015. Cette acquisition renforce le positionnement de Séché Environnement sur le marché français et international des déchets radioactif et conforte la stratégie de développement du Groupe sur les marchés de niches à fort potentiel et à forte expertise.

### Reconnaissance de la pertinence des démarches industrielles et environnementales

En janvier 2016, la technologie innovante de régénération du brome s'est vue décerner la mention spéciale Environnement des Trophées de l'Union Industrielle et Chimique (UIC) de la région Rhône-Alpes, confirmant la position de Séché Environnement comme acteur de référence de la valorisation des ressources rares et de l'écologie industrielle.

Egalement, Séché Environnement a reçu d'Ecocert une double certification au titre de ses systèmes de management de l'engagement Biodiversité et de l'engagement Climat. Cette double certification, première mondiale, reconnaît le caractère innovant, mûre et pertinent de la démarche d'écologie industrielle de Séché Environnement au regard des impératifs liés au changement climatique et à la préservation de la biodiversité. Cette double certification constitue pour Séché Environnement un nouvel atout compétitif sur les marchés du Développement durable, face à des clientèles d'industriels ou de collectivités confrontées à de nouvelles contraintes réglementaires, avec par exemple, la Loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 7 août 2015 qui vise, entre autres, à la maîtrise du changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

### **1.6.2 Perspectives 2016**

En 2016, Séché Environnement s'appuiera sur la solidité de ses marchés industriels et la récurrence de ses marchés avec les collectivités pour poursuivre son développement sur les métiers à forte expertise des marchés de valorisation et de traitement des déchets techniques en France, et aussi à l'International où le Groupe vise plus particulièrement des marchés de niches à forte valeur ajoutée.

Dans ce contexte, le Groupe anticipe une légère croissance de son chiffre d'affaires contributif, à périmètre constant, et vise à maintenir, voire améliorer, le niveau de rentabilité opérationnelle courante atteint en 2015 (ROC/CA contributif).

Séché Environnement prévoit un niveau d'investissements industriels (hors investissements IFRIC) de l'ordre de 50 M€ en 2016. Ce montant, supérieur à celui de 2015, résulte notamment des investissements nécessaires à la réalisation des infrastructures relatives à la mise en œuvre du projet LEN (fourniture d'énergie issue du CSR au réseau de chaleur de Laval), pour un total de 11 M€ environ en 2016.

# Parties prenantes

## 1.6.3 Actionnariat et évolution du capital

### 1.6.3.1 Composition du capital social

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2015 (ainsi qu'à la date d'établissement du présent document de référence) à 1 571 546,4 €, divisé en 7 857 732 actions de 0,20 € chacune, intégralement libérées et librement négociables.

Date Opération	Nombre d'actions nouvelles	Nombre cumulé d'actions de la société	Valeur nominale de l'action	Montant nominal de l'augmentation de capital		Montant de la réduction de capital	Prime d'émission	Montant successif du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par incorporation de réserves			
17/02/1997 division des actions		50 000	100 FF					5 000 000 FF
08/10/1997 division des actions		5 000 000	1 FF					5 000 000 FF
27/11/1997 augmentation de capital	400 000	5 400 000	1 FF	400 000 FF			73 600 000 FF	5 400 000 FF
19/12/1997 augmentation de capital	5 000	5 405 000	1 FF	5 000 FF			735 000 FF	5 405 000 FF
26/04/2001 transformation du capital en €		5 405 000	0,20 €		257 013,06 €			1 081 000 €
01/10/2001 augmentation de capital *	160 405	5 565 405	0,20 €	32 081 €			10 795 257 €	1 113 081 €
05/07/2002 augmentation de capital **	2 473 057	8 038 462	0,20 €	494 611 €			19 902 780 €	1 607 692 €
12/12/06 Emission 596 408 BSA							10 908 302 €	1 607 692 €
24/04/2007 augmentation de capital ***	596 408	8 634 870	0,20 €	119 282 €			74 717 994 €	1 726 974 €
17/06/2015 Réduction de capital	(777 138)	7 857 732	0,20 €			(155 427,6) €		1 571 546,4 €

(\*) rémunération de l'apport des titres Alcor à la société

(\*\*) rémunération de l'apport des titres Tredi à la société

(\*\*\*) exercice par la CDC de 596 408 bons de souscription d'actions

### 1.6.3.2 Détention du capital social et droits de vote

Situation au 31 décembre 2015	Nombre d'actions	%	Droits de vote (3)	%
Monsieur Joël Séché	1 702 400	21,67%	3 404 800	34,89 %
Groupe Séché (ex Société civile Amarosa (1))	2 133 833	27,16%	2 249 869	23,05 %
<b>Sous-total Groupe familial Joël Séché</b>	<b>3 836 233</b>	<b>48,82 %</b>	<b>5 654 669</b>	<b>57,94%</b>
Groupe CDC	777 139	9,89 %	777 139	7,96 %
Actions propres (2)	59 064	0,75%	59 064	0,61%
Actionnariat salarié	35 850	0,46%	35 850	0,37%
Public	3 149 446	40,08%	3 233 013	33,13%
<b>Total</b>	<b>7 857 732</b>	<b>100,00 %</b>	<b>9 759 735</b>	<b>100,00%</b>

(1) La société familiale Groupe Séché est contrôlée majoritairement par Joël Séché

(2) Les actions propres sont privées de droit de vote. Toutefois, le tableau présente ici le calcul des droits de vote tel que recommandé par l'AMF pour les déclarations des franchissements de seuils.

(3) En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il peut être justifié d'une inscription nominative depuis au moins 4 ans au nom du même actionnaire.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Depuis le 1er janvier 2015 et jusqu'à la date du présent conseil, Séché Environnement n'a pas été informé de franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse), à l'exception des franchissements suivants :

#### **Déclaration de franchissement de seuil du 21 mai 2015**

Le 21 mai 2015, la société civile Amarosa a acquis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre d'une cession de bloc de gré à gré hors marché, 172 697 actions de Séché Environnement (représentant 2% du capital). Par ailleurs, Séché Environnement a acquis, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre d'une cession de bloc de gré à gré hors marché, 777 138 actions de Séché Environnement (représentant 9% du capital). Concomitamment, la Caisse des Dépôts et Consignations, Monsieur Joël Séché et la société Amarosa ont résilié le 22 mai 2015 le pacte d'actionnaires relatif à la société Séché Environnement qu'ils avaient conclu le 16 octobre 2006, ce qui a mis fin à l'action de concert entre la Caisse des Dépôts et Consignations d'une part et Monsieur Joël Séché et la société Amarosa d'autre part. Consécutivement, Séché Environnement a été informé des franchissements de seuils suivants :

- la société Amarosa a déclaré avoir franchi à la hausse le 21 mai 2015 les seuils statutaires de 23% et 24% du capital social et de 20% et 21% des droits de vote de Séché Environnement et détenir individuellement, sur cette base et à cette date, 24,42% du capital social et 21,14% des droits de vote de Séché Environnement ;
- les membres du sous-concert constitué de la société Amarosa et de Monsieur Joël Séché ont déclaré avoir franchi à la hausse le 21 mai 2015 les seuils statutaires de 43% et 44% du capital social et de 52% et 53% des droits de vote de Séché Environnement et détenir de

concert, sur cette base et à cette date, 44,14% du capital social et 53,51% des droits de vote de Séché Environnement, étant précisé que les franchissements de seuils susvisés ne modifient pas la part du capital social et des droits de vote détenue individuellement par Monsieur Joël Séché soit, à cette date, 19,72% du capital social et 32,36% des droits de vote de Séché Environnement ;

- la Caisse des dépôts a déclaré avoir franchi à la baisse le 21 mai 2015 chacun des seuils statutaires de 20% à 10% du capital et de 16% à 8% des droits de vote de la Société, et détenir sur cette base et à cette date 9% du capital social et 7,39% des droits de vote Séché Environnement.
- les membres du concert constitué de la Caisse des Dépôts et Consignations, la société Amarosa et Monsieur Joël Séché ont déclaré avoir franchi à la baisse le 21 mai 2015 chacun des seuils statutaires déclarés de concert de 62% à 54% du capital et de 68% à 61% des droits de vote de Séché Environnement ;
- la fin du concert entre la Caisse des dépôts et consignations d'une part et Monsieur Joël Séché et la société Amarosa d'autre part a entraîné un franchissement à la baisse le 22 mai 2015 de chacun des seuils statutaires déclarés de concert de 53% à 3% du capital et de 59% à 3% des droits de vote de Séché Environnement.

Sans que cela ne remette en cause la résiliation du Pacte ni la fin du Concert, M. Joël Séché et la société Amarosa se sont engagés solidairement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pendant une période de 12 mois à compter de la date de réalisation, à ne pas :

- annoncer, seul, conjointement ou de concert, un projet d'offre publique, de quelque forme que ce soit, sur les actions de la Société ;
- annoncer le transfert du contrôle ou la perte du contrôle exclusif de la Société, immédiatement ou à terme, dans le cadre d'une ou plusieurs opérations portant directement ou indirectement sur le capital de la société, et en particulier l'apport d'actions de la société à une offre publique, de quelque forme que ce soit, initiée sur les actions de la société, étant toutefois précisé qu'un tel transfert pourra être effectué au profit des descendants de M. Joël Séché, sous réserve que ces derniers prennent les engagements prévus à la présente pour la durée restant à courir à la date du transfert ;
- voter en faveur d'une offre publique de rachat d'actions déposée par la Société (OPRA), étant précisé que M. Joël Séché et Amarosa pourront néanmoins voter en faveur d'un nouveau programme de rachat d'actions de la Société pour autant que ce programme ne puisse pas être mis en œuvre par voie d'offre publique.

En cas de survenance d'un cas de force majeure (entendu comme le décès de M. Joël Séché), les engagements prévus ci-dessus prendraient fin par anticipation six mois après la survenance d'un tel événement (sans excéder, en tout état de cause, la période de douze mois susvisée à compter de la date de la réalisation).

#### **Déclaration de franchissement de seuil du 17 juin 2015**

Le 17 juin 2015, Séché Environnement a procédé à l'annulation de 777 138 de ses propres actions, représentant 9% de son capital social, par voie de réduction de son capital social. En conséquence, Séché Environnement a été informé le 22 juin 2015 des franchissements de seuils suivants :

- Monsieur Joël Séché a déclaré avoir franchi à la hausse le 17 juin 2015 les seuils statutaires de 20% et 21% du capital social et de 33% et 34% des droits de vote de Séché Environnement

et détenir individuellement, sur cette base et à cette date, 21,67% du capital et 34,94% des droits de vote de Séché Environnement ;

- la société civile Amarosa a déclaré avoir franchi à la hausse le 17 juin 2015 les seuils statutaires de 25% et 26% du capital social et de 22% des droits de vote de Séché Environnement et détenir individuellement, sur cette base et à cette date, 26,84% du capital social et 22,83% des droits de vote de Séché Environnement ;
- les membres du concert constitué de la société Amarosa et de Monsieur Joël Séché ont déclaré avoir franchi à la hausse le 17 juin 2015 les seuils statutaires de 45%, 46%, 47% et 48% du capital social et de 54%, 55%, 56% et 57% des droits de vote de Séché Environnement et détiennent de concert, sur cette base et à cette date, 48,50% du capital social et 57,77% des droits de vote de Séché Environnement.

### **Déclaration de franchissement de seuil du 6 novembre 2015**

Le 5 novembre 2015, la société civile Amarosa a acquis auprès de monsieur Jean Geissler, dans le cadre d'une cession de bloc de gré à gré hors marché, 25 100 actions de Séché Environnement représentant 0,319% du capital. En conséquence, Séché Environnement a été informé, le 6 novembre 2015 des franchissements de seuil suivants :

- la société civile Amarosa a déclaré avoir franchi à la hausse, le 5 novembre 2015, les seuils statutaires de 27% du capital social et de 23% des droits de vote de Séché Environnement et détenir individuellement, sur cette base et à cette date, 27,17% du capital social et 23,05% des droits de vote de Séché Environnement ;
- les membres du sous-concert constitué de la société Amarosa et de Monsieur Joël Séché n'ont quant à eux franchi aucun seuil du capital social et des droits de vote de Séché Environnement qu'ils détiennent de concert.

### ***1.6.3.3 Actionnariat salarié***

Un plan d'épargne Groupe a été mis en place courant 2007, né de la volonté affichée de Séché Environnement de faire accéder l'ensemble des salariés du Groupe à cette formule d'épargne.

Au 31 décembre 2015, les salariés du Groupe Séché détiennent 35 850 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représente 0,46% du capital et 0,37 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2014, les salariés du Groupe Séché détenaient 33 950 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représentait 0,39 % du capital et 0,31 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2013, la participation des salariés du Groupe portait sur 32 350 actions (soit 0,4% du capital et 0,31% des droits de vote).

### 1.6.3.4 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Sur l'exercice 2015, aucun mandataire en fonction n'a réalisé d'opérations d'une valeur cumulée supérieure à 5 000 euros sur les titres de la Société.

### 1.6.3.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

Situation au	2013	2014	2015
Groupe familial Joël Séché *	42,1%	42,1%	48,9%
Groupe CDC / FSI	20,0%	20,0%	9,9%
Public	36,8%	36,7%	40,0%
Autocontrôle	0,7%	0,8%	0,7%
Actionnariat salarié	0,4%	0,4%	0,5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

M. Joël Séché et la Société civile familiale Amarosa contrôlée majoritairement par M. Joël Séché

### 1.6.3.6 Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte liant les actionnaires de la Société ; le pacte liant la Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Entreprises Valeurs Moyennes, Joël Séché et la société civile Amarosa ayant été résilié le 22 mai 2015.

### 1.6.3.7 Autorisations d'augmenter ou de réduire le capital

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration :

AG	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond ou montant nominal maximum
28/04/15	16 <sup>ième</sup>	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes	26 mois 28 juin 2017	172 697 €
	15 <sup>ième</sup>	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 28 octobre 2016	10% du capital social
25/04/14	10 <sup>ième</sup>	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2016	95 289 € (1)
	11 <sup>ième</sup>	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2016	95 289 € (1)
	12 <sup>ième</sup>	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois 25 juin 2016	10% du capital social
	14 <sup>ième</sup>	Augmentation de capital en faveur des salariés du groupe	26 mois 25 juin 2016	51 809 € (1)

(1) ces montants s'imputent sur le montant nominal maximal global de 457 800 € fixé par la seizième résolution de l'Assemblée générale du 25 avril 2014

Au jour d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a fait usage d'aucune de ces délégations à l'exception de celle :

- portant sur la réduction du capital par annulation d'actions, la société ayant procédé le 17 juin 2015 à l'annulation de 777 138 actions, soit 9% du capital social, que la Société détenait à la suite de l'acquisition réalisée auprès de la CDC le 21 mai 2015 dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 28 avril 2015.
- portant sur l'achat par la société de ses propres actions et dont il est fait état dans le présent rapport de gestion, dans le paragraphe relatif aux opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital ;

#### ***1.6.3.8 Information sur les options de souscription d'actions***

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2014, par le vote de sa treizième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de consentir aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants et mandataires sociaux autorisés par le Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur aux limites légales et au plafond global de 457 800 € fixé par la seizième résolution de cette même Assemblée générale extraordinaire. Cette résolution a également mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 08 juin 2012 aux termes de la douzième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus et aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.

#### ***1.6.3.9 Information sur les attributions d'actions gratuites***

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2014, par le vote de sa quinzième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions d'actions gratuites, d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 2% du capital social. Cette résolution a mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 12 mai 2011 aux termes de la dixième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus.

#### ***1.6.3.10 Opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital***

L'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2015, par le vote de sa quatorzième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2014 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

En application des dispositions de l'article L225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de ces délégations pour la période courant du 28 avril 2015 au 31 décembre 2015 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	783 570
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,75%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	777 138
Nombre de titres détenus en portefeuille	59 064
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	1 760 104
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2015 (en euros)	1 712 856

Si le Conseil d'administration décidait de réaliser l'intégralité du programme de rachat d'actions (hors les titres déjà acquis au 31 décembre 2015), il procéderait conformément à la réglementation boursière en vigueur.

La mesure des incidences théoriques du programme proposé sur les comptes de Séché Environnement a été réalisée, à titre indicatif, sur la base des hypothèses suivantes :

- annulation de 1 % du nombre pondéré d'actions en circulation soit 82 238 titres ;
- prix de rachat moyen de 26,23 € par titre, représentant le cours moyen des cours de clôture observé du 1er au 4 février 2016 soit un montant de 2,2 millions d'euros pour le rachat de 1% du capital ;
- coût du financement de ce programme de rachat d'actions de 3,86 % avant impôt.

Dans ces hypothèses, l'incidence du programme de rachat d'actions sur les comptes consolidés 2015 tels que présentés dans le document de référence, aurait été la suivante :

	Base comptes consolidés publiés au 31/12/2015*	Rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Pro forma après le rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Effet du rachat exprimé en %
Capitaux propres (part du groupe) (K€)	244 014	(2 157)	241 857	(0,9)%
Capitaux propres (ensemble consolidé) (K€)	243 726	(2 157)	241 569	(0,9)%
Endettement financier net (K€) **	290 437	2 157	292 594	0,7%
Résultat net (part du groupe) (K€)	16 822	(55)	16 767	(0,3)%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	8 224	(82)	8 142	(1,0)%
Résultat net par action (€)	2,05	(0,01)	2,06	0,7%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet des instruments dilutifs (en milliers)	8 224	(82)	8 142	(1,0)%

Résultat net dilué par action (€)	2,05	(0,01)	2,06	0,7%
-----------------------------------	------	--------	------	------

(\*) Après arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 29 février 2016, et sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale du 28 avril 2016

(\*\*) Il s'agit des dettes financières nettes de la trésorerie active

#### ***1.6.3.11 Nantissement des actions***

Les actions Séché Environnement, comme l'ensemble des actions des sociétés du Groupe ne font l'objet d'aucun nantissement.

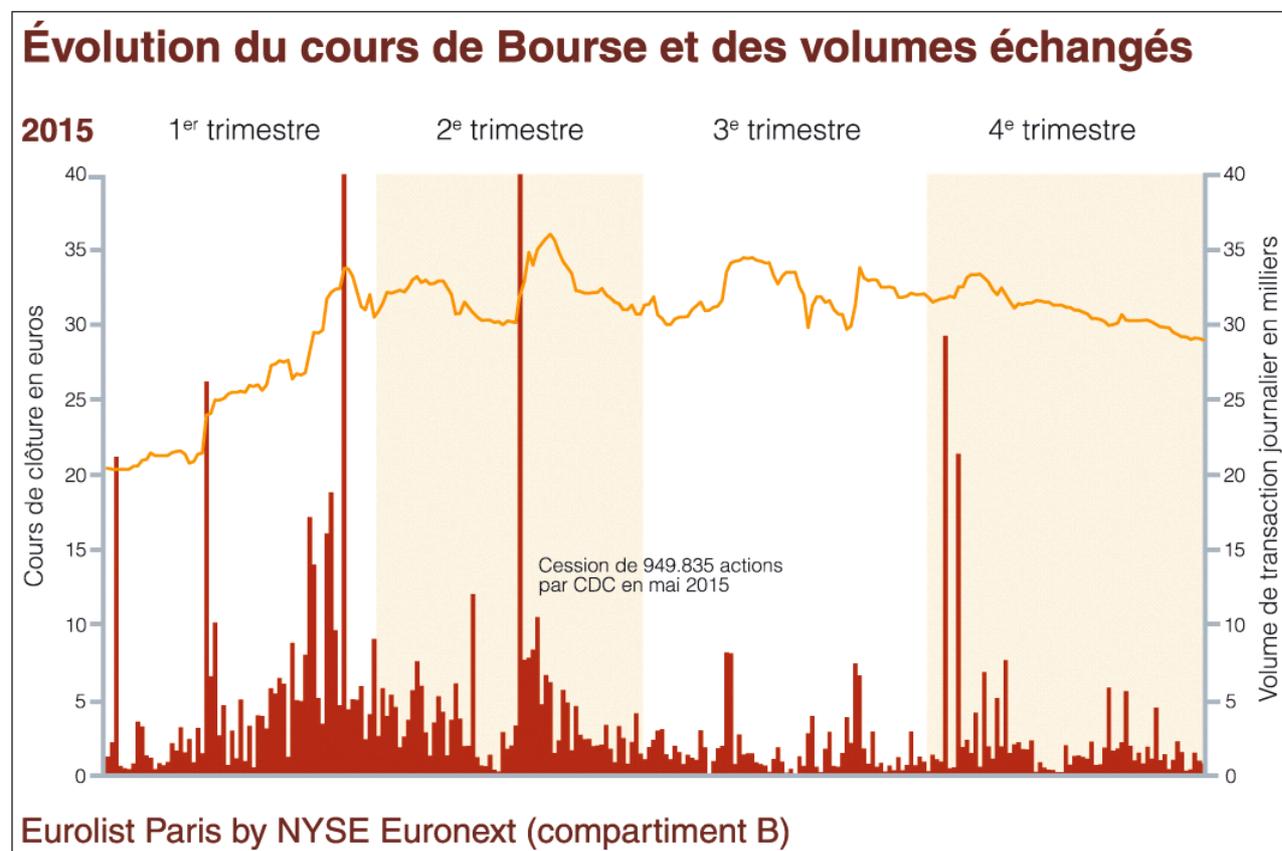
#### ***1.6.3.12 Titres non représentatifs de capital***

Séché Environnement n'a pas émis de parts de fondateurs ou de certificats de droits de vote.

## 1.6.4 Vie boursière de l'action Séché Environnement

Les actions de Séché Environnement sont cotées sur l'Eurolist (compartiment B – indice mid 100) et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière. Les cours de bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante :

Mois	Cours en €			Echanges	
	le plus bas	le plus haut	dernier cours	Nombre d'actions	Valeur en M€
<b>2015</b>					
Janvier	19,91	21,70	20,90	51 996	1,08
Février	20,80	27,91	37,60	99 307	2,47
Mars	25,41	34,00	30,50	203 255	6,26
Avril	30,21	33,48	30,75	82 708	2,67
Mai	30,00	35,74	35,74	1 037 506	31 491,21
Juin	29,15	36,00	30,70	61 699	2,02
Juillet	30,00	35,00	34,25	52 432	1,68
Août	29,50	34,45	31,60	26 750	0,87
Septembre	29,50	34,21	32,05	40 202	1,28
Octobre	31,12	33,60	31,40	97 318	3,13
Novembre	29,95	31,73	29,95	28 785	0,89
Décembre	28,51	31,15	29,00	36 934	1,11
<b>Extrêmes &amp; totaux en 2015</b>	<b>19,91</b>	<b>36,00</b>		<b>1 818 892</b>	<b>31 514,67</b>
<b>2016</b>					
Janvier	24,20	29,40	24,50	41 330	1,09



## 1.6.5 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration de Séché Environnement SA était composé des membres suivants :

		Date de 1 <sup>ère</sup> Nomination	AG ayant renouvelé le mandat en cours au 31 décembre 2015 :	Mandat courant jusqu'à l'AG de :
Président Directeur Général	Joël Séché	19 octobre 1981	28 avril 2015	2018
Administrateurs	Jean-Pierre Vallée	29 novembre 1993	28 avril 2015	2018
	Philippe Valletoux	11 mai 2007	7 juin 2013	2016
	Pascale Amenc-Antoni	28 avril 2015		2018
	Carine Salvy	28 avril 2015		2018
	Groupe Séché, représenté par Maxime Séché	1 <sup>er</sup> décembre 2015		2018
	Pierre-Henri Chappaz	28 avril 2015		2018
	Guillaume Cadiou	28 avril 2015		2018

Après avoir entendu l'avis du Comité des Nominations, le Conseil d'administration a considéré le 29 février 2016 que quatre administrateurs avaient la qualité d'administrateur indépendant : Madame Pascale Amenc-Antoni, Madame Carine Salvy, Monsieur Guillaume Cadiou, et Monsieur Philippe Valletoux.

## 1.6.6 Informations sur les administrateurs

### 1.6.6.1 M. Pascale Amenc-Antoni

**Adresse professionnelle :** 1 chemin de la Thomassine – 04100 MANOSQUE

**Mandats et fonctions exercés :**

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Energymed (sarl)	Directeur de la publication	Comia SAS	Directeur général jusqu'au 30/06/2013
		Iter (organisation internationale)	Conseiller spécial du Directeur général jusqu'au 31/12/2010

Les sociétés dont Madame Amenc-Antoni est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

**Notice biographique :**

Diplômée de Paris-assas et Science Po de Paris, Pascale Amenc-Antoni a commencé sa carrière comme journaliste spécialiste dans le secteur du pétrole et du gaz, métier qu'elle a exercé de 1973 à 1982. Elle entre ensuite au Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives, où elle dirige successivement, de 1983 à 2006 les relations de presse, la communication, les ressources

humaines, le cabinet de l'administrateur général du CEA, le centre de recherche du CEA de Cadarache et l'agence ITER France. Elle est présidente fondatrice du pôle de compétitivité Capenergies (énergies non génératrices de gaz à effet de serre). De 2006 à 2010, elle est adjointe pour l'administration, puis conseillère spéciale du Directeur général d'ITER. De 2011 à 2013, elle est Directeur général de COMIA, joint-venture entre Mitsubishi Heavy Industries (MHI) et Comex Nucléaire. En janvier 2011, elle crée et dirige, depuis cette date, la publication Energymed.

Elle est âgée de 65 ans et est de nationalité française.

#### 1.6.6.2 Mme. Carine Salvy

**Adresse professionnelle :** 75 Chemin des Coverays – 74400 CHAMONIX-Mont-Blanc

##### **Mandats et fonctions exercés :**

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
PSB Industries SA	Administrateur	Direct energie SA	Administrateur jusqu'en avril 2014
TIGF Investissements SAS	Administrateur	Eras SAS	Administrateur jusqu'en mai 2014
NSC Groupe SA	Administrateur		

Les sociétés dont Madame Salvy est ou a été mandataire sont toutes cotées à l'exception de TIGF Investissements SAS et Eras SAS.

##### **Notice biographique :**

Diplômée de l'ESSEC, du CFA institute et de l'IFA, Carine Salvy a débuté sa carrière comme analyste financier sur le secteur des utilities chez Paribas à Sao Palo et à New York, puis chez Lazard et à la Société Générale à Londres. De 2005 à 2010, elle est gérant de portefeuille chez Ecofin, une société de gestion d'investissement spécialisée dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement et des infrastructures. Depuis 2010, elle est consultante indépendante en stratégie, finance et gouvernance, sur des questions de gestion d'entreprise, d'évaluation d'investissements et de développement international. Nommée Directeur général de Poweo en 2012, elle a mené la fusion-absorption de Direct Energie pour créer le troisième opérateur alternatif d'énergie en France.

Elle est âgée de 40 ans et est de nationalité française.

#### 1.6.6.3 M. Pierre-Henri Chappaz

**Adresse professionnelle :** 23bis avenue de Messine - 75008 PARIS

##### **Mandats et fonctions exercés :**

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Rothschild & Cie (SCA)	Gérant		

Les sociétés dont Monsieur Chappaz est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

### **Notice biographique :**

Diplômé de l'ESSEC (programme «Grande Ecole») en 2003, avec une double spécialisation en finance et en droit (membre du cursus droit de l'ESSEC), Pierre-Henry Chappaz a été recruté au sein du département des affaires financières de Rothschild & Cie en 2003 comme attaché de direction fusion-acquisition. Dans le même temps, il enseigne en tant que chargé de cours à l'ESSEC entre 2003 et 2004 au sein du département Droit – séminaire de droit civil (responsabilité civile) et séminaire de droit pénal (sociologie criminelle). Il a été promu au grade de Directeur au sein de Rothschild & Cie en 2010. Il a été nommé Managing director au sein des activités « global Financing advisory » du groupe Rothschild en 2014.

Il est âgé de 36 ans et est de nationalité française.

#### **1.6.6.4 M. Maxime Séché**

**Adresse professionnelle :** CS 20020 – 53811 CHANGE cedex

### **Mandats et fonctions exercés :**

<b>Mandats en cours</b>		<b>Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices</b>	
Séché environnement SA	Directeur Général Adjoint salarié	<b>Séché Environnement</b>	Administrateur jusqu'au 01/12/2015
TREDI SA	Administrateur	Séché Healthcare SAS	Représentant permanent du Président Séché Environnement jusqu'au 23/11/2015
Senergies SAS	Représentant permanent du Président Séché Environnement		
Séché Energies SAS	Représentant permanent du Président Séché Environnement		
Séché Développement SAS	Représentant permanent du Président Séché Environnement		
Sodicome SAS	Représentant permanent du Président Séché Environnement		

Les sociétés dont Monsieur Séché est ou a été mandataire sont toutes non cotées à l'exception de Séché Environnement SA.

### **Notice biographique :**

Diplômé du programme Grande Ecole de l'EDHEC avec une spécialisation en entrepreneuriat, Maxime Séché commence sa carrière dans le secteur financier, d'abord à la Société Générale à Paris et à Londres en tant qu'analyste du secteur des utilities puis chez Paris Orléans dans le département capital investissement. Il a ensuite eu des expériences entrepreneuriales comme co-fondateur de L14, un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables, et de BlueNRGY, société américaine de services et de logiciels à destination du secteur des énergies renouvelables. Depuis 2012, il est directeur de la stratégie de Séché Environnement.

Il est âgé de 31 ans et est de nationalité française.

### 1.6.6.5 M. Guillaume Cadiou

**Adresse professionnelle :** Calderys – 19 place de la Résistance – 92446 ISSY-LES-MOULINEAUX

**Mandats et fonctions exercés :**

Monsieur Cadiou n'exerce pas d'autres mandats que celui d'administrateur au sein de la société Séché Environnement.

**Notice biographique :**

Diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées et du Collège des ingénieurs, Guillaume Cadiou commence sa carrière, de 2003 à 2006, en tant qu'adjoint au chef du bureau des finances et des politiques de l'Union européenne, à la direction du budget au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. De 2006 à 2008, il est chargé de mission auprès du directeur des finances et de la stratégie à la Caisse des Dépôts et consignations. De 2008 à 2010, il est Directeur adjoint du cabinet du Ministre auprès du Premier ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance. De 2011 à 2015, il est directeur de la stratégie et du développement du groupe Imerys. Depuis 2015, il est directeur général Europe de Calderys.

Il est âgé de 38 ans et est de nationalité française.

### 1.6.6.6 Joël Séché

**Adresse professionnelle :** Les Hêtres – CS20020 – 53811 Changé cedex 09

**Mandats et fonctions exercés :**

Mandats en cours au 31 décembre 2015 :		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Séché Éco-Services SAS	Président	HIME SAS	Président jusqu'au 27 mai 2012
Séché Transport SAS	Président	SAUR SAS	Président jusqu'au 27 mai 2012
Séché Eco-Industries SAS	Président	HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'en juillet 2013
Séché Alliance SAS	Président		
Tredi SA	Administrateur		
SCI la Croix des Landes	Gérant		
SCI les Chênes secs	Gérant		
SCI Mezerolles	Gérant		
SCI La Montre	Gérant		
SCI de la Censie	Gérant		
SCI Saint Kiriec	Gérant		
Sci la Perrée	Gérant		
SC Amarosa	Gérant		
Altamir Amboise SCA	Président du conseil de surveillance		

Les sociétés dont Monsieur Joël Séché est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

**Notice biographique :**

Issu d'une famille d'entrepreneurs mayennais, Joël Séché fonde sa première entreprise dès ses vingt ans. Après avoir démarré dans une activité de transports, il reprend l'entreprise familiale d'une

douzaine de salariés dans les travaux publics, et la fait évoluer rapidement vers un secteur prometteur au milieu des années 1980 : le traitement des déchets. Toujours précurseur, il développe son entreprise dans un souci d'intégration environnementale et de prise en compte du facteur humain : il sera le premier au monde dans son métier à obtenir la certification ISO 14001 pour son management environnemental.

Pour se donner les moyens financiers de la croissance, il introduit Séch  Environnement en bourse en 1997, et use de ce levier pour prendre successivement le contr le d' Alcor (2001) et de Tr di (2002). Le Groupe atteint une stature internationale multi comp tent pour la valorisation et le traitement de tous les d chets, et aujourd'hui fort de ses 1700 collaborateurs il compte parmi les acteurs majeurs du secteur des d chets en France.

Il est  g  de 61 ans et est de nationalit  fran aise.

#### 1.6.6.7 M. Jean-Pierre Vall e

**Adresse professionnelle :** 3 all e Cassard – 44000 NANTES

#### **Mandats et fonctions exerc s :**

Mandats en cours	Mandats termin�s au cours des 5 derniers exercices
	B.C.B. Rennes (35) (filiale du Groupe Lafarge) SA Administrateur jusqu'au 29/01/2010
	Simat (12) (filiale du Groupe Saint-Gobain) SA Administrateur jusqu'au 31/01/2010
	Letulle Brevets et Mod�les (76) (filiale du Groupe Saint-Gobain) SAS Administrateur jusqu'au 31/01/2010

Les soci t s dont Monsieur Vall e est ou a  t  mandataire sont toutes non cot es.

#### **Notice biographique :**

Ancien  l ve de l'ICG, promotion Gustave Eiffel, Jean-Pierre Vall e est  galement titulaire du certificat de l'Institut Fran ais des Administrateurs (IFA). Il a exerc  au sein du groupe Potier et Saint Gobain de 1996   2000, dans la branche d'activit  -b ton pr t   l'emploi et fabrication industrielles - successivement les fonctions de directeur d'agence, directeur r gional, directeur national. A partir de 2000   2010, il a  t  en charge, dans ce m me groupe du d veloppement externe des activit s et de l'exploitation.

Il est  g  de 63 ans et est de nationalit  fran aise.

### 1.6.6.8 M. Philippe Valletoux

**Adresse professionnelle :** 28 boulevard Raspail – 75007 PARIS

**Mandats et fonctions exercés :**

Mandats en cours		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Société du parc du Futuroscope (SA)	Membre du comité de surveillance	Dexia Crédit Local	Vice-Président du Comité de direction jusqu'au 30/09/2009
		FLORAL	Président-Directeur général jusqu'au 15/10/2009
		DEXIA Sofaxis	Administrateur jusqu'au 04/12/2009
		DEXIA Public Finance Switzerland	Administrateur jusqu'au 28/04/2009
		HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'au 25 juin 2012

Les sociétés dont Monsieur Valletoux est ou a été mandataire sont toutes non cotées à l'exception de « Dexia Crédit Local ».

**Notice biographique :**

Monsieur Philippe Valletoux a successivement exercé des fonctions de Chargé de mission au Groupe Central des Villes Nouvelles, et au Ministère de l'Intérieur, puis de Directeur des Etudes à la Direction du Développement local de la Caisse des dépôts. De 1995 à 2009, il a été Président de Floral (Emissions obligataires des collectivités locales). En 1987, Philippe Valletoux prend en charge la Direction du Département des Finances locales au Crédit Local de France, et est Conseiller du Président. Puis, il rejoint en 2000 Dexia Crédit Local comme Vice-Président du Comité de Direction jusqu'en 2009.

Il est âgé de 72 ans et est de nationalité française.

### 1.6.7 Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement

Le 2 décembre 2008, le Conseil d'administration du Groupe Séché Environnement a décidé d'adhérer à l'unanimité aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stocks options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

#### 1.6.7.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le seul dirigeant mandataire social est monsieur Joël Séché (Président-directeur général). Monsieur Joël Séché perçoit une rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général, par Séché Environnement SA. Il ne perçoit aucune rémunération de la part des filiales du Groupe.

Aucun engagement n'est contractuellement prévu pour le paiement, en cas de cessation de changement de fonction, d'indemnités ou avantages particuliers. Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été accordée aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aucune action de performance.

En matière de retraite, les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Il s'agit d'un régime par capitalisation, portant sur 5% du salaire annuel perçu, dans la limite de la tranche B du plafond annuel de la sécurité sociale.

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Joël Séché**

(en euros)	2013	2014	2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	426 062	426 062	426 062
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>426 062</b>	<b>426 062</b>	<b>426 062</b>

**Tableau récapitulatif des rémunérations de Joël Séché**

(en euros)	2013		2014		2015	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable	/	/	/	/	/	/
Rémunération exceptionnelle	/	/	/	/	/	/
Avantage en nature (1)	14 062	14 062	14 062	14 062	14 062	14 062
Jetons de présence	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>426 062</b>					

(1) il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition

**1.6.7.2 Rémunération des dirigeants non mandataires sociaux**

Maxime Séché, dirigeant mais non mandataire social, perçoit une rémunération en sa qualité de Directeur général Adjoint.

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Maxime Séché en sa qualité de Directeur général Adjoint**

(en euros)	2013	2014	2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	/	/	180 832
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>180 832</b>

**Tableau récapitulatif des rémunérations de Maxime Séché en sa qualité de Directeur général adjoint**

(en euros)	2013		2014		2015	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	/	/	/	/	151 792	151 792
Rémunération variable (2)	/	/	/	/	13 467	13 467
Rémunération exceptionnelle	/	/	/	/	/	/
Avantage en nature (1)	/	/	/	/	5 572	5 572
Jetons de présence	/	/	/	/	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	/	/	/	/	180 832	180 832

(1) il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition

(2) il s'agit des sommes perçues au titre de la participation

### 1.6.7.3 Rémunération des administrateurs

La seule rémunération des mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat est constituée de jetons de présence. Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunérations ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société. Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE			
(en euros)	2013	2014	2015
Joël Séché	12 000	12 000	12 000
CDC/FSI	10 500	7 200	8 000
Dominique Cyrot	10 500	12 000	2 000
Guillaume Cadiou	/	/	10 000
Pierre-Henri chappaz	/	/	10 000
Carine Salvy	/	/	8 000
Pascale Amenc-Antoni	/	/	10 000
Maxime Séché	/	/	10 000
Jean-Pierre Vallée	12 000	12 000	12 000
Philippe Valletoux	12 000	12 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>57 000</b>	<b>55 200</b>	<b>94 000</b>

### 1.6.8 Conflits d'intérêts

A la connaissance de Séché Environnement, aucun administrateur ne présente de conflits entre ses intérêts à l'égard de Séché Environnement (découlant de son mandat) et ses intérêts personnels. Par ailleurs, aucun administrateur au cours des 5 derniers exercices :

- n'a fait l'objet, de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite ou une mise sous séquestre ;

- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité de fondateur ou de directeur général à une liquidation;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

La Société n'a pris aucun engagement envers les mandataires sociaux dû ou susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

## 1.7 Affectation et répartition du résultat

### 1.7.1 Proposition d'affectation du résultat

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice 2015 et après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 27 300 155,42 euros de décider l'affectation et la répartition suivante proposée par le Conseil d'administration :

- Affectation de 6 037 016,62 euros, prélevée sur le compte « autres réserves » (dont le montant sera alors ramené à zéro), au compte « report à nouveau » ;
- Affectation somme de 10 908 302,32 euros, prélevée sur le compte « réserves non distribuables » (dont le montant sera ramené à zéro), au compte « report à nouveau » ;
- Affectation de 5 835 748,02 euros, prélevé sur le report à nouveau déficitaire sur le compte « prime d'émission », dont le montant sera ainsi ramené 77 321 509,73 euros ;
- affectation de la somme de 27 300 155,42 euros au compte « Report à Nouveau », dont le montant sera ramené à 7 464 845,4 euros, bénéficiaire ;
- distribution de la somme de 7 464 845,4 euros, prélevée sur le compte « report à nouveau », dont le montant sera ainsi ramené à zéro euros.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 0,95 euro par action. Ce dividende, prélevé sur le résultat de l'exercice, ouvre droit pour les personnes physiques à la réduction de 40% soit 0,38 euro par action. Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 15 juin 2016.

### 1.7.2 Dividendes

#### 1.7.2.1 Paiement des dividendes

Le paiement des dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée générale dans le délai de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Aucune répétition des dividendes ne peut être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

#### 1.7.2.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice	Dividende	Eligible à la réfaction
2013	0,95 €	/
2014	0,95 €	/
2015	0,95 €	/

## 1.8 Conventions réglementées

En application de l'article L.225-101-1 du code de commerce, il est précisé que les conventions réglementées suivantes sont intervenues au cours de l'exercice :

Le 20 mai 2015, le Conseil d'administration de votre Société, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, conformément à la procédure prévue aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce, a autorisé :

- l'opération de rachat d'actions de 777 138 de ses propres actions détenues par la Caisse des Dépôts et consignations, par voie d'acquisition de bloc hors marché, au prix de 30,14 euros par action en vue de leur annulation, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'action en vertu des quatorzième et quinzième résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2015,
- et son financement principal par voie de tirage sur le crédit d'acquisition et d'investissement tel que défini dans la convention de crédits signée par la société en date du 12 mai 2015 à hauteur d'un montant maximal de 23 000 000 euros ;

Cette opération a été réalisée le 22 mai 2015.

## 1.9 Données sociales, environnementales et sociétales

### 1.9.1 Note méthodologique<sup>2</sup>

#### 1.9.1.1 Périmètre

##### 1.9.1.1.1 Définition du périmètre

Séché Environnement est coté sur Euronext Paris depuis 1997 et à ce titre publie des indicateurs sociaux et environnementaux consolidés conformément aux prescriptions de l'article 116 du Code de Commerce depuis 2002, puis des informations sociales, environnementales et sociétales à compter de 2012 de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Les filiales installées sur le territoire national comportent pour leur quasi-totalité des installations classées soumises à autorisation. Du fait de leur consolidation dans le reporting global de Séché Environnement, elles ne font pas l'objet d'informations individualisées.

Le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2015, et consolidées en méthode globale.

Le développement à l'international est un des axes de la stratégie du Groupe. Ces dernières années des interventions de dépollution ont été réalisées en dehors des frontières nationales, sans structures locales propres, sur des financements internationaux principalement (FAO, PNUE ...). Ces travaux ont conduit à importer les déchets après leur mise en sécurité, pour être traités en France. Les impacts environnementaux sont ainsi repris dans le périmètre « France », tout comme le personnel correspondant. Les implantations à l'international (environ 5,1% du chiffre d'affaires 2015 et 4,9% des effectifs) ne font pas l'objet à ce jour de la même collecte de données sociales et environnementales du fait de leur faible importance relative et de la difficulté de consolidation dans des contextes réglementaires différents de la France. Cette définition de périmètre fera à terme l'objet d'une révision après structuration de l'activité à l'international.

##### 1.9.1.1.2 Modifications de périmètre

Les règles d'entrées et de sorties de périmètre se calent sur les définitions de consolidation (référentiel IFRS, normes IFRS10 / IFRS5). La mise à jour du périmètre de reporting s'effectue trimestriellement par analogie avec celui de consolidation régi par le service consolidation du Groupe. La collecte des données environnementales et sociales a une périodicité annuelle (année civile).

Le périmètre de suivi des indicateurs environnementaux – à la différence des sociaux – est défini pour Séché Environnement comme étant l'ensemble des établissements classés pour la protection de l'environnement (ICPE) dont il est l'exploitant, c'est-à-dire ceux dont il est titulaire de l'autorisation préfectorale d'exploiter (directement ou par filiale interposée). Cette règle basée sur la responsabilité vis-à-vis de l'Administration est d'application dans le Groupe depuis 2013.

---

<sup>2</sup> Les principes de reporting font l'objet d'une note de procédures spécifique et détaillée communicable sur demande formulée à la Direction Développement Durable de Séché Environnement : [dd@groupe-seche.com](mailto:dd@groupe-seche.com)

Dans le cas de délégations de service public (DSP) les données environnementales :

- sont reportées avec celles de Séché Environnement lorsque la structure juridique attributaire de la DSP filiale du Groupe est titulaire de l'arrêté préfectoral : cas de Sénerval et d'Alcéa ;
- ne sont pas consolidées lorsque les arrêtés préfectoraux sont au nom des collectivités locales concernées : cas de l'incinérateur d'ordures ménagères d'Oléron et du site de compostage de Scherwiller dont la gestion est assurée par Séché Eco-Industries.

Pour la même raison, les sites d'intervention de Séché Eco-Services chez les industriels ne rentrent pas dans le périmètre du reporting environnemental de Séché Environnement, car ils figurent dans celui des industriels en question qui détiennent l'arrêté préfectoral.

#### Cas particulier des exercices 2014 et 2015 pour Sénerval :

Le site de Sénerval ayant connu des difficultés d'exploitation au cours de ces deux exercices qui l'ont conduit à être à l'arrêt durant plusieurs mois, ses données environnementales (à la différence des données sociales) ne sont pas pertinentes au niveau annuel, car trop intermittentes.

En conséquence et à titre exceptionnel, ses données environnementales 2014 et 2015 (air, eau, énergie, gaz à effet de serre, déchets ...) ne seront pas consolidées. Pour assurer néanmoins une comparabilité des données, les valeurs 2013 sont retraitées en pro forma hors Sénerval (dénommé « 2013 – pro forma 2014 »). Les données publiées 2013 sont rappelées en bas de tableaux.

#### 1.9.1.1.3 Entrées dans le périmètre en cours d'exercice 2015

Pour la consolidation des données environnementales et sociales des nouvelles structures, voir les règles de consolidation en § 3.1.3.1.3. Les acquisitions ou créations de sociétés en 2015 ont été les suivantes :

- Détention majoritaire, intégration complète au reporting à compter de 2016 :
  - Traitement de DASRI :
    - Séché Healthcare (2 établissements en Poitou et Guadeloupe)
    - Sodicom (Bretagne)
  - Collecte, tri
    - Moringa (Martinique)
  - Activité de prestations de service intellectuelles pour les autres structures du Groupe
    - Séché Développement
- Détention minoritaire (mise en équivalence n'entre pas dans le périmètre du reporting Article 225) :
  - Kanay (Pérou)

#### 1.9.1.2 Référentiels utilisés

Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Séché Environnement consolidé tel que constitué en 2015 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité du Groupe, tels que prévus à l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, et listés dans le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur le plan environnemental, ce texte recense de manière générique 14 rubriques d'informations à renseigner au sein du rapport de gestion, les nouveautés par rapport au décret issu de la loi NRE de 2001 se limitant aux aspects de changement climatique et de protection de la biodiversité. En conséquence, Séch  Environnement maintient inchang  son reporting concernant les 12 anciennes rubriques et s'appuie sur la liste d'indicateurs du d cret n  2002-221 du 20 f vrier 2002 pris pour l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce. Les informations relatives aux rejets sont donn es conform ment aux prescriptions de l'arr t  du 30 avril 2002.

La Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes (GEREP) a  t  mise en place pour r pondre aux recommandations de la Communaut  Europ enne sur l'enregistrement des donn es environnementales (Protocole « Pollutant Release & Transfer Register » et R glement 166/2006). Les d clarations dans cette base de donn es sont obligatoires pour les ICPE du type de celles exploitées par S ch  Environnement (Arr t  du 26/12/12 modifiant l'arr t  du 31 janvier 2008 relatif au registre et   la d claration annuelle des  missions polluantes et des d chets). Les crit res renseign s dans cette base peuvent varier d'un site   l'autre en fonction des particularit s de leurs arr t s pr fectoraux d'autorisation, en particulier en rapport avec les risques ou impacts sp cifiques aux diff rents m tiers.

Sur le plan social, le d cret n  2012-557 du 24 avril 2012 ajoute de mani re explicite les 4 aspects des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui doivent faire l'objet du reporting,   savoir :

- Respect de la libert  d'association et du droit de n gociation collective
- Elimination des discriminations en mati re d'emploi et de profession
- Elimination du travail forc  ou obligatoire
- Abolition effective du travail des enfants.

Exer ant son activit  quasi exclusivement en France, et respectueux des lois, l'application de ces principes est un fait acquis depuis toujours pour S ch  Environnement. Les autres novations introduites par le d cret de 2012 sont minimales et concernent les ventilations des effectifs selon des crit res d' ge, de sexe ou de zone g ographique, ventilations d j  faites dans les reportings ant rieurs du Groupe, construits en coh rence avec les articles L2323-70 et R2323-17 du Code du travail relatifs au contenu du bilan social.

En mati re de r f rentiels, S ch  Environnement s'appuie sur des textes ou normes nationaux et/ou internationaux :

- Pour les engagements et le management :
  - Principes directeurs de l'OCDE
  - Conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)
  - Principes du Pacte Mondial des Nations Unies
  - Norme ISO 26000 sur la Responsabilit  Soci tale des Organisations
- Pour le management :
  - Norme ISO 9001 pour la certification de la qualit 
  - Norme ISO 14001 pour la gestion environnementale
  - Norme ISO 50001 pour la gestion  nerg tique
  - R f rentiel OHSAS 18001 pour la s curit  et la sant  au travail

- Certification MASE pour le système de management intégré en milieu chimique
- ECOCERT : Système de management de la biodiversité
- ECOCERT : Système de management climat
- Pour le reporting :
  - Grille du GRI3 (Global Reporting Initiative)
  - Bilan social selon le Code du Travail
- Grille d'indicateurs environnementaux du GEREP
- Méthodologie BEGES telle que définie par l'Article 75 de la loi n° 2010-788 et appuyée sur un outil de calcul spécifique développé pour le Groupe par 3E – Performance et ECO<sub>2</sub> Initiative en cohérence avec :
  - la méthodologie du Bilan Carbone® initiée par l'ADEME

le Protocole de quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de gestion des déchets, initié en 2006 par des professionnels français du secteur et l'association Entreprise pour l'Environnement (EpE). Ce Protocole permet d'harmoniser les pratiques en matière de quantification, reporting et vérification des émissions de gaz à effet de serre générées et évitées par les activités de gestion des déchets. Depuis sa création, il a fait l'objet de plusieurs mises à jour. La dernière revue critique en date est celle du World Resource Institute (WRI) qui, avec le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), est à l'origine du GHG Protocol, la méthode la plus reconnue internationalement pour la comptabilité carbone. Labellisé en 2013 par le WRI, ce Protocole est reconnu comme référentiel volontaire international pour la réalisation de reporting GES dans le secteur des déchets.

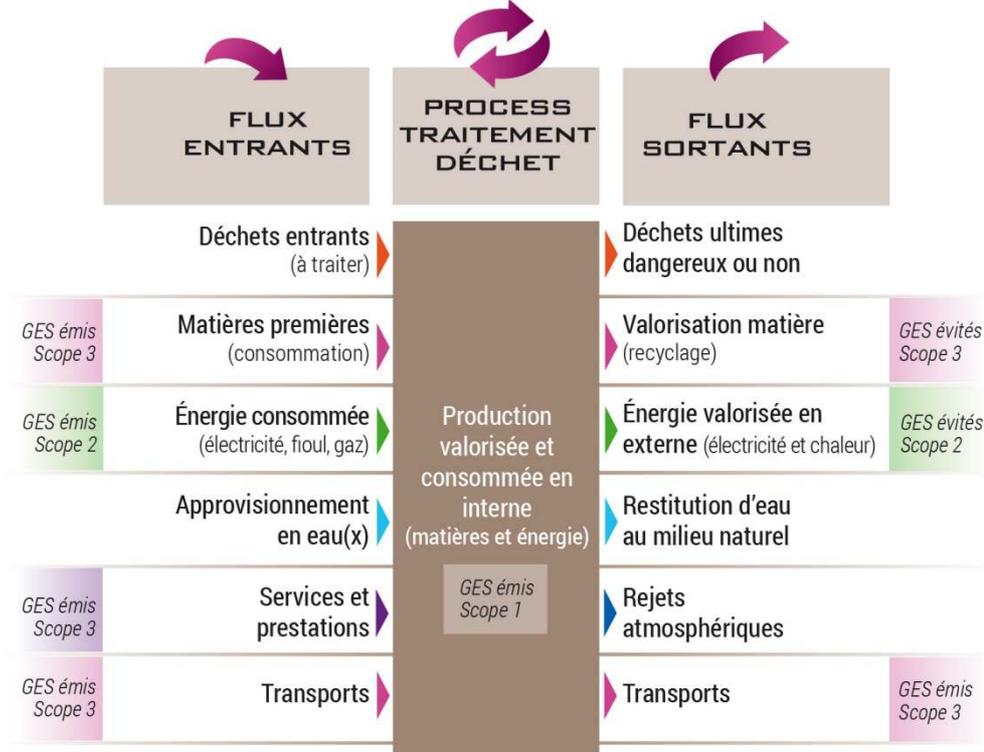
### **1.9.1.3 Principes**

#### **1.9.1.3.1 Mesure**

##### **1.9.1.3.1.1 Typologie d'indicateurs**

Les indicateurs utilisés par le Groupe sont de trois niveaux :

- Données « structurelles ou de stock » : issues de travaux documentaires (par exemple les surfaces des terrains ou le comptage des accords collectifs signés)
- Indicateurs « opérationnels simples » qui relèvent de mesures directes, se répartissant en deux sous-catégories :
  - Flux normés selon des protocoles de mesure officiels et reconnus, en particulier par les administrations dans le cadre des reportings des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (comme les flux de polluants)
  - De définition propre au Groupe comme l'usage des lichens pour la qualité de l'air, les mesures de richesse de la biodiversité ...
- Indicateurs « complexes » : issus de calculs mettant en œuvre des choix d'hypothèses de périmètres, de facteurs de conversion, de protocoles de consolidation ... comme l'énergie, les gaz à effet de serre ou le bilan carbone, à titre d'exemples.



Cartographie des indicateurs relatifs à un site de traitement de déchets

#### 1.9.1.3.1.2 Origine des données

Les données sociales sont issues de la base de données de la Direction des Ressources Humaines, selon des définitions couramment utilisées en France, et en particulier dans le cadre de l'établissement des bilans sociaux (pour les structures juridiques qui y sont assujetties). Elles correspondent aux déclarations réglementaires faites aux diverses administrations et aux organismes sociaux.

Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations (dont celle du GEREP) faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés.

Les données économiques sont d'origine comptable établies selon les normes en vigueur dans la profession et auditées à ce titre par les commissaires aux comptes. Les données comptables relatives aux aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises sont présentées selon la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

#### 1.9.1.3.1.3 Techniques de consolidation des indicateurs sociaux et environnementaux

Pour la consolidation des entités ou sites, elle suit un traitement similaire aux données comptables à savoir la méthode globale, en l'occurrence une sommation arithmétique des données élémentaires pour les sites qui ont fait partie du périmètre toute l'année durant.

Les entrées dans le périmètre en cours d'exercice donnent lieu à :

- Une non-prise en compte de leurs indicateurs de flux environnementaux (consommations, rejets ...) ou sociaux (heures de formation, pyramide des salaires ...), la donnée de moins de douze mois n'étant pas significative ;

- Une intégration à 100% des données sociales de situation à date de fin d'exercice (typologie des effectifs à fin d'année par âge, genre, fonctions, statuts, ...)

#### 1.9.1.3.1.4 Comparabilité (essentiellement pour les données environnementales)

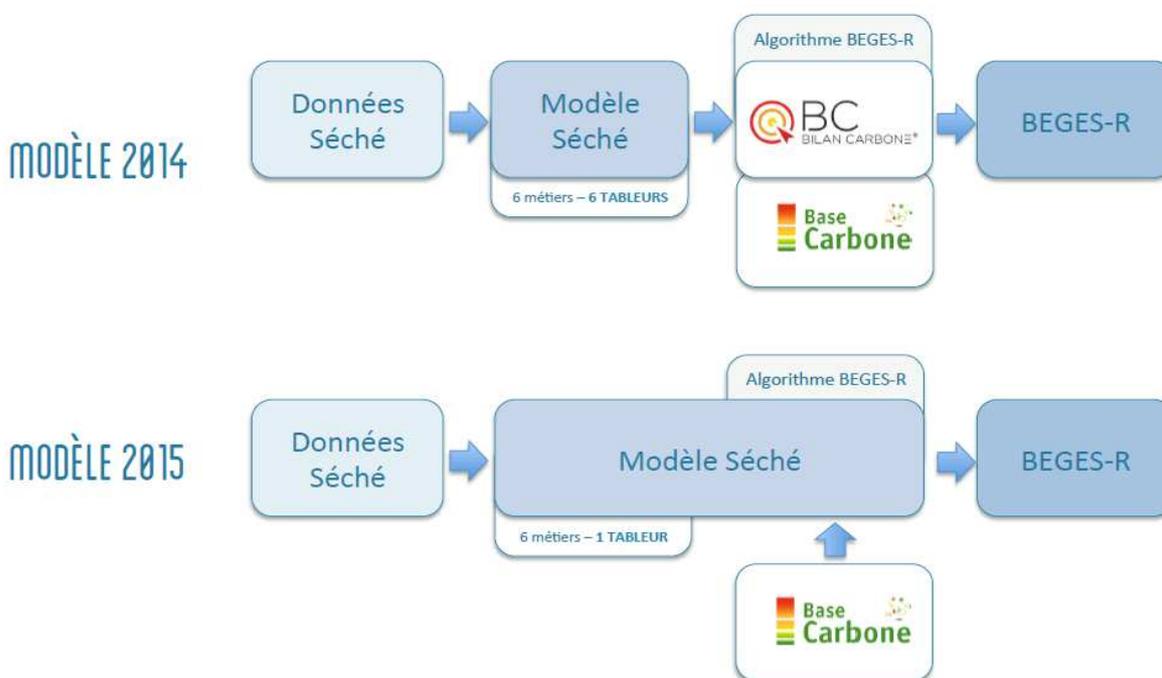
Les résultats des mesures environnementales sont régulièrement consignés depuis plusieurs années dans un logiciel de reporting environnemental (TENNAXIA), et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national. Les méthodologies de saisie des informations et de consolidation répondent aux mêmes définitions sur l'ensemble de la période.

**Le calcul des émissions de gaz à effet de serre** a évolué en 2015 pour s'adapter aux évolutions de paramétrage du Bilan Carbone<sup>®</sup> consécutivement à la publication du 5<sup>ème</sup> rapport du GIEC.

Confronté à l'enjeu de la mise à jour régulière des facteurs d'émission de la Base Carbone<sup>®</sup>, base de données à utiliser en priorité pour le Bilan GES réglementaire en France, 3E-Performance et ECO2 Initiative ont conçu spécifiquement pour Séché Environnement un outil entièrement original et dédié à ses besoins.

Compatibilité de la méthode Séché Environnement avec les méthodes de référence				
	Méthode réglementaire	Bilan Carbone V7 <sup>®</sup>	GHG Protocol (EpE)	ISO 14064
Gaz pris en compte	●●	●●	●●	●●
Périmètre opérationnel (scope)	●●		●●	●●
Règles de calcul	●●	●	●	●
Facteurs d'émission	●●	●●	●●	●●
Classification des émissions	●●		●	●

Compatibilité ●● parfaite ● partielle



Ce nouveau développement a été l'occasion de faire évoluer plusieurs aspects de l'outil afin d'optimiser son caractère opérationnel :

- Un outil (tableur au format Excel) unique incluant les 6 méthodes de calcul métier au lieu de 6 outils incluant chacun une méthode de calcul métier ;
- Une consultation dynamique de la Base Carbone® permettant sa mise à jour sans remise en cause de la structure de l'outil. La version de la Base Carbone intégrée au modèle dans sa version 2015 est la Version 11.2<sup>3</sup> ;
- Des méthodes de calcul des émissions modifiées pour prendre en compte les évolutions marginales de la méthode réglementaire dans sa nouvelle version (Version 3.d publiée en Septembre 2015<sup>4</sup>) ;
- Une méthode de calcul des incertitudes portant sur les émissions améliorée afin de répondre aux préconisations du GIEC ;
- Des méthodes de calcul portant exclusivement sur les catégories d'émissions 1 et 2 au sens de la méthode réglementaire.

Pour assurer une comparabilité dans le temps, les valeurs 2014 ont été recalculées avec ces nouveaux paramètres (dénommé « 2014 – pro forma 2015 »).

**Pour la déclaration des rejets des divers contaminants dans l'air et dans l'eau**, Séch  Environnement applique int gralement   partir de 2015 l'arr t  du 26/12/12 qui pr voit la d claration des  missions de toutes les ICPE dans l'air et dans l'eau de tout polluant indiqu    l'annexe II dudit arr t  d s lors qu'elles d passent les seuils fix s dans cette m me annexe. Font exception les donn es 2015 dont les d clarations RSDE (rejets de substances dangereuses dans l'eau) sont express ment impos es pour certains sites. Jusqu'en 2014, S ch  Environnement d clarait tous ses rejets, m me ceux qui  taient en-dessous des seuils de d claration. Pour assurer une comparabilit  dans le temps, les valeurs 2014 ont  t  recalcul es avec ce seuil de d claration (d nomm  « 2014 – pro forma 2015 »).

#### 1.9.1.3.1.5 Mat rialit 

Les indicateurs environnementaux jug s pertinents au regard de l'activit  exerc e sont ceux retenus dans les prescriptions fix es par les arr t s pr fectoraux d'autorisation d'exploiter.

Certaines impr cisions ou erreurs de reporting sur les exercices pr c dents (en particulier en mati re d'indicateurs environnementaux) peuvent  tre d tect es au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de mat rialit  de 5 % sur la valeur de l'indicateur concern  est retenu par d faut pour les ajustements de donn es sur les exercices ant rieurs identifi s au cours de l'exercice sous revue. Au-del  de ce seuil, la correction donne lieu   commentaire.

Dans le cas particulier du Bilan des Emissions de Gaz   Effet de Serre (BEGES), s'agissant d'un indicateur complexe issu de calculs, un calcul d'incertitude est r alis  en fonction des sources de donn es  l mentaires :

- 1% Donn es relev es par mesures l gales (contr le de m trologie)
- 10% Donn es sur factures
- 30% Donn es obtenues par calcul / extrapolation
- 80% Donn es estim es car non disponibles.

<sup>3</sup> <http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/>

<sup>4</sup> [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Art\\_L229-25\\_Methodologie\\_generale\\_version\\_3-d.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Art_L229-25_Methodologie_generale_version_3-d.pdf)

Pour les indicateurs relatifs à la biodiversité, au-delà du statut de protection particulière qui est accordé à certains territoires (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ...), le Groupe déploie depuis plusieurs années des programmes de suivis des différentes espèces ou groupes faunistiques sur ses sites, en particulier l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement. Les protocoles de comptage sont issus des travaux de sciences participatives du Muséum National d'Histoire Naturelle (Inventaire du patrimoine naturel – IPN).

#### *1.9.1.3.1.6 Traçabilité*

De très nombreux contrôles peuvent être mis en œuvre selon besoins dès l'étape de saisie de manière à éviter les erreurs de saisie et faciliter la traçabilité grâce à un ensemble de fonctionnalités gérant le processus de collecte et de validation de la qualité de l'information saisie dans les reportings : contrôles à la source, approbation, verrouillage des données, gestion des alertes, gestion des demandes de justification.

Les données environnementales sont validées en interne par le Directeur des Laboratoires du Groupe pour intégration au reporting du Groupe (outil TENNAXIA), et avant transmission définitive à l'Administration (GEREP). Les déclarations des exploitants font alors l'objet d'une validation par le service d'inspection compétent pour l'établissement concerné (DREAL, DDASS, Préfecture de Police, Police de l'eau, Autorité de Sûreté Nucléaire ...). Ainsi cette déclaration obligatoire et sous contrôle de l'Administration sert-elle au reporting environnemental du Groupe.

#### *1.9.1.3.2 Transparence - Audit des données*

En application de l'arrêté précisant les modalités de l'audit prévu par la loi n° 2010-788, Sésé Environnement a confié à KPMG la mission de vérification de l'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le présent chapitre à compter de 2013. A partir de 2014, KPMG a vérifié une sélection d'indicateurs indiqué par le symbole  à un niveau d'assurance raisonnable.

## 1.9.2 Informations sociales

### 1.9.2.1 Politique d'emploi

La politique sociale est axée principalement sur :

- L'emploi stable et la fidélisation des salariés ;
- Le respect des diversités ;
- La sécurité des conditions de travail ;
- La formation permanente ;
- La gestion du temps.

### 1.9.2.2 Structure de l'emploi

#### 1.9.2.2.1 Effectifs mondiaux

Au 31 décembre	2013	2014	2015
Séché Environnement (maison mère)	28	27	26
Filiales françaises en intégration globale	1 633	1 663	1 760
Sous total périmètre Article 225	1 661	1 690	1 786
Filiales étrangères Europe <sup>5</sup>	63	63	68
Filiales étrangères Amériques <sup>6</sup>	28	27	25
Total	1 752	1 780	1 879

#### 1.9.2.2.2 Effectifs en France

La structure des effectifs privilégie l'emploi stable, le recours à des contrats à durée déterminée (CDD) et à l'intérim s'élevant seulement respectivement à 4,5% et 10,0% de l'effectif de l'année.

##### 1.9.2.2.2.1 Effectifs à date (au 31 décembre)

###### 1.9.2.2.2.1.1 Par statut et par sexe

Au 31 décembre	2013			2014			2015		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	236	92	328	253	91	344	279	105	384
Agents de maîtrise	330	101	431	328	105	433	351	105	456
Employés	115	152	267	127	144	271	127	148	275
Ouvriers	595	40	635	604	38	642	634	37	671
Total en unités	1 276	385	1 661	1 312	378	1 690	1 391	395	1 786
% hommes/femmes	76,8	23,2		77,6	22,4		77,9	22,1	<input checked="" type="checkbox"/>

H (hommes) F (femmes) T (total)

<sup>5</sup> Espagne (régénération de solvants), Allemagne (traitement de gaz), et Hongrie (Installation de stockage) déconsolidée en 2013 avec effet 2012

<sup>6</sup> Mexique et Argentine (décontamination de transformateurs)

### 1.9.2.2.1.2 Par nature de contrats et par sexe

Au 31 décembre	2013			2014			2015		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	1 243	349	1 592	1 271	364	1 635	1 331	374	1 705
CDD (durée déterminée)	33	36	69	41	14	55	60	21	81
Total en unités	1 276	385	1 661	1 312	378	1 690	1 391	395	1 786
% CDD / effectif total	2,6	9,4	4,2	3,1	3,7	3,3	4,3	5,3	4,5
H (hommes)	F (femmes)		T (total)						

### 1.9.2.2.1.3 Pyramide des âges<sup>7</sup>

Au 31 décembre 2015	Hommes	Femmes	Total
< 26 ans	81	20	101
de 26 à 29 ans	88	33	121
de 30 à 34 ans	171	60	231
de 35 à 39 ans	211	56	267
de 40 à 44 ans	225	84	309
de 45 à 49 ans	227	76	303
de 50 à 54 ans	203	39	242
de 55 à 56 ans	176	26	202
de 57 à 62 ans	9	1	10
<b>Proportion de séniors (&gt; 45 ans)</b>	<b>44,2%</b>	<b>35,9%</b>	<b>42,4%</b>
<b>Age moyen</b>			<b>41,7</b>

### 1.9.2.3 Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

	2013			2014			2015		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Equivalent temps plein	1 273	371	1 644	1 310	368	1 677	1 381	381	1 762
Mensuel moyen	1 264	368	1 632	1 301	381	1 681	1 332	386	1 716
H (hommes)	F (femmes)		T (total)						

#### 1.9.2.3.1 Mouvements de personnel

##### 1.9.2.3.1.1 Embauches par nature de contrats et par sexe

En unités d'effectif	2013			2014			2015		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	102	19	121	116	34	150	150	34	184
CDD (durée déterminée)	48	39	87	64	15	79	48	25	73
<i>Dont surcroît de travail</i>	44	30		57	7	64	43	17	60
<i>Dont remplacements</i>	4	9		7	8	15	5	8	13
Total en unités	150	58	208	180	49	229	198	59	257
% hommes/femmes	72,1	27,9		78,6	21,4		77,0	23,0	
H (hommes)	F (femmes)		T (total)						

<sup>7</sup> Les bornes des classes d'âge ont été modifiées par rapport aux publications des années précédentes de manière à les faire coïncider avec celles réglementaires des textes régissant entre autres les « contrats de génération ».

### 1.9.2.3.1.2 Départs par motifs et par sexe

En unités d'effectif	2013			2014			2015		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Démissions	11	5	16	13	4	17	24	7	31
Licenciements individuels	13	4	17	9	2	11	22	5	27
En cours période d'essai	3	0	3	2	2	4	2	1	3
Ruptures conventionnelles	6	4	10	12	8	20	14	9	23
Licenciements économiques	0	1	1	1	0	1	/	/	/
Transferts sociétés Groupe	13	4	17	7	0	7	7	1	8
Retraites & préretraites	10	1	11	9	2	11	17	1	18
Décès	3	0	3	0	0	0	1	1	2
Fins de CDD	31	16	47	36	22	58	13	14	27
Autres	7	0	7	3	0	3	/	/	/
<b>Total en unités</b>	<b>97</b>	<b>35</b>	<b>132</b>	<b>92</b>	<b>40</b>	<b>132</b>	<b>100</b>	<b>39</b>	<b>139</b>
<b>% hommes/femmes</b>	<b>73</b>	<b>27</b>		<b>70</b>	<b>30</b>		<b>72</b>	<b>28</b>	

H (hommes) F (femmes) T (total)

### 1.9.2.3.1.3 Pyramide de l'ancienneté

Au 31 décembre 2015	Hommes	Femmes	Total
< 1 an	98	31	129
de 1 à 5 ans	334	80	414
de 6 à 10 ans	242	81	323
de 11 à 15 ans	243	77	320
de 16 à 20 ans	221	57	270
de 21 à 25 ans	126	37	163
de 26 à 30 ans	66	22	88
> 30 ans	61	10	71
<b>Ancienneté moyenne</b>			<b>11,0</b>

### 1.9.2.3.2 Rémunérations

#### 1.9.2.3.2.1 Masse salariale globale

En k€	2013	2014	2015
Masse salariale brute	63 939	66 431	70 422
Charges sociales patronales	31 685	33 107	34 172
<b>Coût salarial global</b>	<b>95 624</b>	<b>99 538</b>	<b>104 594</b>

#### 1.9.2.3.2.2 Participation et intéressement

En k€ ou unités d'effectif	2013	2014	2015
Total de la réserve de participation	1 546	1 577	1 697
Nombre de bénéficiaires	687	849	844
Montant global de l'intéressement	0	0	45
Nombre de bénéficiaires	0	0	177

Le Groupe ne pratique pas de distribution d'actions gratuites, ni n'attribue de stock-options.

### 1.9.2.3.3 Pyramide des salaires des permanents (12 mois) par sexe

<b>Année 2013</b>	<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>		<b>Total</b>	
<b>En k€ ou unités d'effectif</b>	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 29 625 €)	8 335	313	2 968	117	11 303	430
> 0,8 x Plafond S.S. (> 29 625 €)	10 331	312	2 420	73	12 751	385
> 1,0 x Plafond S.S. (> 37 032 €)	7 360	182	1 785	45	9 145	227
> 1,2 x Plafond S.S. (> 44 438 €)	7 491	153	1 394	28	8 885	181
> 1,5 x Plafond S.S. (> 55 548 €)	3 724	58	1 098	18	4 822	76
> 2 x Plafond S.S. (> 74 064 €)	8 580	77	1 139	11	9 719	88
<b>Total</b>	<b>45 821</b>	<b>1 095</b>	<b>10 804</b>	<b>292</b>	<b>56 625</b>	<b>1 387</b>

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 37 032 €

<b>Année 2014</b>	<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>		<b>Total</b>	
<b>En k€ ou unités d'effectif</b>	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 30 038 €)	8 715	380	2 918	127	11 633	507
> 0,8 x Plafond S.S. (> 30 038 €)	10 466	311	2 296	68	12 762	379
> 1 x Plafond S.S. (> 37 548 €)	7 709	188	1 702	42	9 411	230
> 1,2 x Plafond S.S. (> 45 058 €)	7 266	148	1 216	24	8 482	172
> 1,5 x Plafond S.S. (> 56 322 €)	3 949	61	1 051	17	5 000	78
> 2 x Plafond S.S. (> 75 096 €)	8 857	78	1 305	12	10 162	90
<b>Total</b>	<b>46 963</b>	<b>1 166</b>	<b>10 487</b>	<b>290</b>	<b>57 450</b>	<b>1 456</b>

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 37 548 €

<b>Année 2015</b>	<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>		<b>Total</b>	
<b>En k€ ou unités d'effectif</b>	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 30 432 €)	8 307	306	2 370	92	10 676	398
> 0,8 x Plafond S.S. (> 30 432 €)	9 508	325	2 702	80	12 210	405
> 1,0 x Plafond S.S. (> 38 040 €)	8 559	206	1 845	45	10 404	251
> 1,2 x Plafond S.S. (> 45 648 €)	8 133	162	1 273	25	9 405	187
> 1,5 x Plafond S.S. (> 57 060 €)	3 516	53	1 075	16	4 591	69
> 2,0 x Plafond S.S. (> 76 080€)	8 406	75	1 195	10	9 602	85
<b>Total</b>	<b>46 429</b>	<b>1 127</b>	<b>10 460</b>	<b>268</b>	<b>56 889</b>	<b>1 395</b>

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 38 040 €

### 1.9.2.4 Organisation du travail

#### 1.9.2.4.1 Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires.

Le nombre d'heures supplémentaires reste limité à environ 0,6% de l'horaire théorique total. La préférence donnée à l'emploi stable avec un recours limité aux heures supplémentaires, s'inscrit dans une politique de maîtrise du risque et de promotion de la sécurité, avec du personnel compétent, formé à son poste de travail, responsable et motivé.

Le recours à des interventions de salariés pour des durées déterminées, s'inscrit principalement dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents (82% des CDD et 45% de l'intérim)

ou pour répondre à des besoins spécifiques mais temporaires de l'activité (18% des CDD et 55% de l'intérim). L'intérim est notamment adapté à des délais courts et incertains, ou aux remplacements d'été pendant les périodes de congés. Le montant total de la sous-traitance reste limité à 19,2% du chiffre d'affaires.

#### 1.9.2.4.1.1 Temps partiel

<b>Nombre de contrats</b>	<b>2013</b>			<b>2014</b>			<b>2015</b>		
<i>Au 31 décembre</i>	H	F	T	H	F	T	H	F	T
A la demande du salarié	6	55	61	2	52	54	1	56	57
Imposé par l'entreprise	/	/	/	4	/	4	3	1	4
H (hommes) F (femmes) T (total)									

#### 1.9.2.4.1.2 Travail posté

<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>2013</b>			<b>2014</b>			<b>2015</b>		
<i>travaillant en équipes</i>	F	A	T	A	F	T	F	A	T
2 équipes	97	172	269	97	118	215		156	150
3 équipes	7	23	30	/	34	34		36	36
> 3 équipes	/	277	277	/	276	276		285	285
Total	104	472	576	97	428	525		471	471
% effectif postés/total			34,7			31,1			
F (fixe) A (alterné) T (total)									

#### 1.9.2.4.1.3 Heures supplémentaires

<b>Nombre d'heures supplémentaires</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
HS effectuées et payées	36 667	47 437	40 584
% HS/heures totales théoriques	1,2	1,5	1,4

#### 1.9.2.4.1.4 Intérim par motifs

<b>Effectif moyen ETP</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Remplacement de salariés absents	63	81	78
Surcroît de travail	104	106	94
Total	168	187	171

#### 1.9.2.4.2 Absentéisme

##### 1.9.2.4.2.1 Nombre de jours d'absence

<b>Nombre de jours</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Total sur l'ensemble du Groupe	22 939	34 708	29 500
Moyen par salarié	13,7	20,5	16,6

##### 1.9.2.4.2.2 Taux d'absentéisme par motifs

<b>% du nbre théorique de jours travaillés</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Maladie	4,11	5,33	3,62
<i>Dont maladie professionnelle</i>			0,09
Maternité	0,47	0,63	0,34
Accidents du travail	0,36	0,95	0,68
Evènements familiaux+ autres	1,23	2,15	0,78
Total	6,16	9,06	5,42

### 1.9.2.5 Relations sociales

Séché Environnement est très attaché à la qualité du dialogue social. En effet, l'amélioration des performances individuelles et collectives nécessite une forte implication de l'ensemble du personnel, et son adhésion aux objectifs de l'entreprise. Pour cela le Groupe fait appel à :

- L'intelligence et l'initiative des hommes et des femmes qui le composent ;
- Leur mobilisation individuelle quotidienne ;
- La réactivité de tous et leur cohésion dans l'action.

#### 1.9.2.5.1 Conventions collectives

% de l'effectif	2013	2014	2015
Union des Industries Chimiques (UIC)	38	37	35
Activités du déchet	46	47	49
FG3E	8	8	8
Transports routiers	4	4	4
Travaux publics	4	4	4
Total de l'effectif France	100	100	100

#### 1.9.2.5.2 Organisation du dialogue social

L'organisation du dialogue social relève de la stricte application de la réglementation en vigueur et des procédures particulières conventionnelles (voir conventions collectives applicables en § 1.9.2.5.1)

Nombre de membres de	2013			2014			2015		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Comité d'entreprise	14	7	21	19	10	29	19	10	29
Comité central d'entreprise	7	3	10	7	3	10	7	3	10
Délégations uniques	20	5	25	23	2	25	20	3	23
CHSCT (pour sites > 50)			28			36			50

H (hommes) F (femmes) T (total)

Nombre de réunions de	2013	2014	2015
Comité d'entreprise	57	74	65
Comité central d'entreprise	12	10	4
Délégations uniques du personnel	67	70	27
Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail	50	62	50

### 1.9.2.6 Bilan des accords collectifs

Les sujets abordés sont fonction de l'évolution de la réglementation et des secteurs de conventions collectives concernées. A fin 2015, le bilan du Groupe est le suivant :

- GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) repris dans les Accords sur le travail des seniors (100% du personnel couvert)
- Accords sur la pénibilité (en marge y sont abordés aussi les risques psychosociaux)

- 54% du personnel n'est pas concerné, 46% a fait l'objet d'un diagnostic qui ont débouché sur 35% couverts par un accord et plans d'action.
- Accord sur l'égalité professionnelle (81% du personnel couvert)
  - (les 19% restants n'y sont pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50)
- Gestion du handicap (100% du personnel couvert par un accord Groupe)
- Accords d'entreprise et/ou salariaux ... selon contextes locaux

### 1.9.2.7 Santé et sécurité

Le système de management des risques est uniformisé à l'échelle du Groupe dans sa globalité, tant pour les structures agissant dans les domaines du tri, du traitement jusqu'au stockage des déchets en France ou les interventions de dépollution comme de prestations de service au sein des entreprises clientes. Il englobe les effectifs permanents de l'entreprise et ceux des entreprises sous-traitantes qui peuvent être amenées à intervenir sur les sites.

Cette maîtrise des risques s'opère à plusieurs niveaux :

- Une maîtrise opérationnelle des procédés associée à une analyse systématique des risques au poste de travail, se traduisant par la mise en place de périmètres et de protocoles de sécurité adaptés comme par le choix impératif des équipements de protection individuels et collectifs. Au sein de chaque unité, le document unique de prévention des risques au poste de travail, est régulièrement revu et enrichi, les procédures et modes opératoires sont alimentés des retours d'expérience.
- Une qualification et un professionnalisme des opérateurs au travers de la gestion des parcours de formation des salariés, « l'accueil sécurité » systématique de tous les nouveaux opérateurs, la mobilisation régulière de tous les échelons hiérarchiques dans le cadre des quarts d'heure ou des visites de sécurité.

Des systèmes de management Qualité, Environnement et Sécurité certifiés pour tous les sites et domaines d'activité.

#### 1.9.2.7.1 Conditions de santé et sécurité au travail

##### 1.9.2.7.1.1 Maladies professionnelles

Le Groupe a 10 cas de maladies professionnelles déclarés, dont 2 ont été refusés par la Caisse d'assurance maladie et 8 font l'objet d'un recours.

##### 1.9.2.7.1.2 Bien-être au travail

Une première étude (Trédi) sur les risques psycho -sociaux a concerné environ 28% des salariés du Groupe.

##### 1.9.2.7.1.3 Organisation

Tous les sites ont un responsable QSSE (Qualité Sécurité Santé Environnement) qui décline la politique à l'échelon élémentaire. Les sites sont également pourvus conformément à la loi de Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

En application des textes (art L 4644-1 du Code du Travail) modifiant l'organisation de la surveillance et de la prévention de la santé au travail, le Groupe nomme pour chacune de ses entreprises constitutives un « salarié aux risques professionnels » qui agit en liaison avec le médecin du travail.

#### 1.9.2.7.1.4 Formation à la sécurité

Des formations spécifiques sont dispensées : Management et Optimisation des Comportements Sécurité avec pour objectif de réduire les comportements à risques pouvant donner lieu à des accidents de travail. L'encadrement s'adresse aux opérateurs au cours d'interventions régulières de terrain et souligne avec chaque correspondant en situation réelle, l'adéquation ou l'inadéquation des dispositions de sécurité mises en œuvre. L'objectif est de mettre en place des mesures correctrices éventuelles et d'effectuer un transfert d'expérience.

#### 1.9.2.7.1.5 Certifications OHSAS 18001

Les activités du Groupe sont pour une large part certifiées OHSAS 18001. Un raisonnement par rapport aux tonnages traités (donnée la plus pertinente) dans les sites concernés (fonction des métiers exercés) conduit aux taux de couverture suivants :

Stockage	Incinération	Total tonnage
91%	90%	87%

L'intégralité des activités des plateformes est sous certification OHSAS 18001

#### 1.9.2.7.1.6 Dépenses engagées pour la sécurité

En k€	2013	2014	2015
Dépenses pour la fourniture de vêtements de travail et EPI	2 113	2 206	2 477

#### 1.9.2.7.2 Accidents du travail

Taux de fréquence avec arrêt de travail	2013	2014	2015
TF1 – Personnel salarié	16,4	21,3	15,0
TF1 – Salariés + intérimaires	18,9	24,2	16,1

Taux de gravité	2013	2014	2015
TG – Personnel salarié	0,8	1,2	1,2
TG – Salariés + intérimaires	0,8	1,1	1,2

### 1.9.2.8 Formation

#### 1.9.2.8.1 Politiques de formation

Seule une politique de formation ambitieuse est susceptible de permettre à l'entreprise d'atteindre ses objectifs en termes de Responsabilité sociétale. Pour cela elle doit permettre à chaque collaborateur d'acquérir d'une manière appropriée une attitude, une culture et des savoirs.

Chaque salarié se doit de maîtriser son métier dans le respect des exigences santé/sécurité /environnement, mais aussi de comprendre son propre rôle dans l'organisation et d'être capable de mesurer l'impact de ses actions pour lui-même, pour les autres et pour l'activité afin de favoriser la transversalité et la coopération.

Les programmes de développement des compétences permettent aux organisations de planifier l'acquisition par leurs salariés des compétences nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques dans un environnement professionnel en constante évolution. Un effectif plus qualifié et mieux informé renforce le capital humain, contribuant à la satisfaction des salariés et participant à l'amélioration de leur performance.

La formation tout au long de la vie a pour objet de contribuer au développement de connaissances et de compétences permettant à chaque citoyen de s'adapter à un marché du travail en évolution permanente et de s'investir activement, quel que soit le secteur économique dans lequel il évolue. Pour les salariés proches de la retraite, la confiance et la qualité des relations de travail sont d'autant plus grandes qu'ils peuvent compter sur le soutien de l'organisation pour aborder cette période de transition.

#### 1.9.2.8.1.1 Budget alloué

	2013	2014	2015
En k€ (valeur HT)	1 640	1 701	1 648
En % de la masse salariale	2,6	2,6	2,3

Les entités constitutives du groupe définissent les plans de formation au niveau des structures élémentaires, en application de la loi avec concertation des comités d'entreprise. Il n'y a pas de document unique pour le Groupe, pour tenir compte des spécificités des métiers.

#### 1.9.2.8.1.2 Thématiques des formations

% des budgets dépensés	2014	2015
Environnement qualité sécurité	44	55
Santé <sup>8</sup>	104	6
Métiers	24	26
Management communication	8	7
Gestion administration, RH	11	5
Autres	3	1

Le Groupe forme son personnel dans des organismes de formation agréés et développe parallèlement des modules de formation en interne, animés par du personnel formé à cet effet.

L'approche « intégrée » des enseignements dispensés dans le cadre de cette démarche constitue son originalité. Par exemple, les formations réglementaires obligatoires (conducteurs d'engins, élingueurs,...) qui, de par leur caractère répétitif et « déconnecté » des réalités du terrain induisent généralement un manque de motivation du personnel, sont autant que possible intégrées à une formation métier plus large. A titre d'illustration, au salarié formé à la conduite d'un engin de manutention sera conjointement dispensé un enseignement relatif à l'étiquetage et au rangement des déchets conditionnés.

La sensibilisation à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est entre autres réalisée par une présentation commentée du Rapport RSE de l'exercice sur les différents sites du Groupe. L'objectif est de faire participer chaque salarié au moins une fois tous les cinq ans. En 2015, 242 personnes ont assisté à la présentation du rapport RSE 2014 (contre 175 l'année précédente), soit une mobilisation de 14,4% de l'effectif France au 31/12/14.

<sup>8</sup> Nouvelle grille de suivi depuis 2014

### 1.9.2.8.2 Formations dispensées

#### 1.9.2.8.2.1 Total

<i>Effectif ou heures</i>	2013	2014	2015
Nombre de stages dispensés	3 540	3 629	3 676
Nombre de salariés formés	1 280	1 354	1 369
Nombre d'heures de formation	30 196	29 955	29 855

#### 1.9.2.8.2.2 Ventilation du nombre de stagiaires

<i>Nombre</i>	2013			2014			2015		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	449	196	645	506	175	681	417	158	575
Agents de maîtrise	1 177	183	1 360	1 036	177	1 213	1 201	147	1 348
Employés	339	171	510	348	185	533	265	148	413
Ouvriers	1 015	10	1 025	1 143	59	1 202	1 276	64	1 340
Total	2 980	560	3 540	3 033	596	3 629	3 159	517	3 676
% hommes/femmes	84,2	15,8		83,6	16,4		85,9	14,1	

H (hommes) F (femmes) T (total)

#### 1.9.2.8.3 Ventilation du nombre de salariés formés

<i>Nombre</i>	2013			2014			2015		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	174	70	244	178	66	244	162	69	231
Agents de maîtrise	303	88	391	304	68	372	315	75	390
Employés	112	101	213	118	100	218	110	84	194
Ouvriers	424	8	432	497	23	520	524	30	554
Total	1 013	267	1 280	1 097	257	1 354	1 111	258	1 369
% hommes/femmes	79,1	20,9		81,0	19,0		81,2	18,8	

H (hommes) F (femmes) T (total)

#### 1.9.2.8.3.1 Ventilation des heures de formation

<i>Heures</i>	2013			2014			2015		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	3 872	1 697	5 569	4 599	1 534	6 132	4 559	1 530	6 089
Agents de maîtrise	8 315	1 175	9 490	7 683	1 205	8 888	8 817	718	9 535
Employés	3 070	1 301	4 371	2 647	1 242	3 889	1 649	872	2 521
Ouvriers	10 704	64	10 768	10 759	288	11 047	11 392	318	11 610
Total	25 961	4 237	30 198	25 687	4 268	29 955	26 417	3 438	29 855
% hommes/femmes	86,0	14,0		85,8	14,2		88,5	11,5	

H (hommes) F (femmes) T (total)

### 1.9.2.9 Egalité de traitement

#### 1.9.2.9.1 Egalité Hommes / Femmes

Voir chapitre relatif à la « Promotion et respect des conventions de l'OIT ».

### 1.9.2.9.2 Personnes handicapées

100% du personnel est dans une structure ayant un accord concernant le handicap. Le Groupe a signé un conventionnement avec l'Agefiph par lequel Séché Environnement s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions sur tous les sites du Groupe en vue de recruter à terme des travailleurs handicapés, de maintenir dans l'emploi des personnes de l'effectif propre en situation de handicap.

<i>Nombre de bénéficiaires<sup>9</sup></i>	2013	2014	2015
Dans l'entreprise	53	58	61
Sous-traitance en secteur protégé	6	8	7
Total	59	66	68

### 1.9.2.10 Promotion et respect des conventions de l'OIT

#### 1.9.2.10.1 Liberté d'association et négociation collective

##### 1.9.2.10.1.1 Politique générale

Dans ses Codes de Comportements et d'actions mis à jour en 2013 (point n°4) le Groupe précise sa position :

« Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique :

- Le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques ;
- Tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement ;
- Le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou à des opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités définies par le Groupe. »

##### 1.9.2.10.1.2 Organisation et déroulement du dialogue social

Les négociations sont tenues en application des textes réglementaires et conventionnels, en particulier ceux des différentes conventions collectives applicables dans le Groupe.

Ainsi 15 accords ont été signés en 2015 :

- Egalité professionnelle : 1
- Négociations annuelles obligatoires : 8
- Accords d'intéressement et/ou participation : 5
- Pénibilité : 1

##### 1.9.2.10.1.3 Délégations syndicales

<i>Nombre de délégués syndicaux</i>	2013	2014	2015
Total	20	18	21

<sup>9</sup> Valeurs arrêtées en février de l'année concernée, à la date des déclarations réglementaires

#### 1.9.2.10.1.4 Délégations du personnel

Délégués du personnel	2013	2014	2015
Nombre	28	31	34
Nombre de réunions	31	n.d.	40

#### 1.9.2.10.2 Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Groupe se considère concerné par le respect des droits de l'Homme sous ses diverses formes (liberté syndicale, interdiction du travail forcé, obligatoire et/ou des enfants, respect des populations autochtones). Toutefois il estime être très peu exposé à ce risque, l'activité du Groupe se déroulant quasi exclusivement en France où l'ensemble des salariés sont couverts par une convention collective, et où les réunions syndicales et de représentation du personnel se déroulent conformément aux réglementations sociales, et où l'application de la loi prohibe les comportements contraires à la dignité humaine.

Le Groupe s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), à l'égard de ses employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail.

Le Groupe procède généralement à des recrutements locaux et est très faiblement confronté à cette problématique. Il s'attachera davantage à conserver de grands équilibres :

- De genre : avec un effectif qui ne peut être à parité (pénibilité de certains postes) mais avec une égalité des chances (par exemple taux de cadres femmes 27,3%) pour une féminisation moyenne à 22,1%
- De génération : équilibre de la pyramide des âges (âge moyen 41,7 ans) et effectif séniors de plus de 45 ans à 42,4% du total des salariés
- D'expérience : avec une pyramide d'ancienneté bien équilibrée autour d'une moyenne de 11 ans.
- 81% du personnel dispose d'un accord sur l'égalité professionnelle (les 19% restants n'y étant pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50).

Séché Environnement s'engage au respect de la vie privée, et signale qu'il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre, ni de la part de ses salariés, ni d'aucun tiers.

#### 1.9.2.10.3 Abolition du travail des enfants et élimination du travail forcé ou obligatoire

Séché Environnement s'interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe. Il n'est pas acheteur de fournitures ou investissements issus de pays ne respectant pas cette éthique. Du fait des zones géographiques où le Groupe est présent, ce dernier est peu exposé à ces risques.

## 1.9.3 Informations environnementales

### 1.9.3.1 Politique générale en matière environnementale

#### 1.9.3.1.1 Organisation pour prise en compte des aspects environnementaux

##### 1.9.3.1.1.1 Politique générale

Le métier de Séché Environnement est la valorisation et le traitement de tous les déchets pour tous types de clients (industriels ou collectivités territoriales).

Tous les sites de traitement de Séché Environnement sont des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et respectent leur arrêté préfectoral d'autorisation qui fixe nature et volume des déchets à l'entrée, mais également donne les normes de rejets aqueux et atmosphériques. La traçabilité du déchet est sur toute la chaîne de valorisation/traitement des déchets, et le respect des normes environnementales est contrôlé par l'administration.

Il est donc de l'essence même de Séché Environnement d'adapter son outil industriel pour diminuer son impact environnemental dès promulgation réglementaire de nouvelles valeurs limites. Les mesures en sont faites sous contrôle de l'administration (DREAL) avec un large panel de techniques de mesure, physico-chimiques ou biologiques (mesures de la biodiversité et de la qualité de l'air par les lichens). L'objectif du Groupe est de traiter le déchet au bénéfice de la planète, dans le respect des normes réglementaires.

Séché Environnement ne peut toutefois se fixer d'objectifs environnementaux chiffrés absolus car le Groupe est tributaire de la qualité et du mix des déchets qu'il traite pour ses clients (industriels en particulier où l'hétérogénéité est la plus importante).

##### Nota :

*Ainsi le Groupe ne peut s'engager sur un objectif de performance en valeur absolue de rejet atmosphérique en soufre par exemple car celui-ci sera fonction du volume et de la teneur en soufre du déchet que ses clients lui auront confié pour traitement. Un autre exemple illustre la totale dépendance du Groupe à la nature des déchets qui lui sont remis par ses clients pour traitement : la limitation à pouvoir restreindre par une politique volontariste ses déchets. Ils sont quasi inexistantes lors de l'incinération d'un déchet liquide, ou à l'autre extrême, il restera le même tonnage sortant pour le traitement d'une terre polluée. En moyenne la masse des mâchefers représente 20 à 30% de celle des déchets entrants.*

##### 1.9.3.1.1.2 Démarches de certification ISO 14001 & MASE, ISO 50001

Les activités industrielles du Groupe sont intégralement certifiées ISO 14001. Seul le transport ne l'est pas, le référentiel ISO 14001 ne convenant pas à cette activité qui adhère à d'autres référentiels comme la « Charte CO<sub>2</sub> des transporteurs » pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Deux sites d'incinération sont certifiés ISO 50001 pour leur gestion énergétique : Béarn Environnement et Alcéa. En 2015 ont été effectués des audits énergétiques obligatoires (Décret n°

2014-1393 du 24 novembre 2014) pour Séché Eco-industries (site de Changé), Séché Eco-services et Trédi (site de Salaise, Saint-Vulbas, et Strasbourg).

### 1.9.3.1.2 Organisation et information

#### 1.9.3.1.2.1 Organisation interne

L'exercice de cette politique est du ressort du directeur des opérations industrielles, membre de la direction générale.

Un poste spécifique de directeur de l'éco-responsabilité santé/sécurité lui est adjoint. Celui-ci a en charge le suivi et la coordination au quotidien des actions des différents sites. Ses relais de terrain sont au niveau de chaque site élémentaire : le responsable Qualité Sécurité Santé Environnement.

#### 1.9.3.1.2.2 Politique d'information

##### 1.9.3.1.2.2.1 Niveau réglementaire

Le suivi et la discussion des politiques environnementales sont effectués au sein des CLIS<sup>10</sup> ou CSS<sup>11</sup> où siègent à côté de l'industriel, les administrations, les élus, des associations, des riverains. Les bilans environnementaux y sont présentés annuellement (en sus des déclarations aux autorités DREAL<sup>12</sup>).

##### 1.9.3.1.2.2.2 Politique d'ouverture et de visites de sites

Accueillir des visiteurs sur les sites n'est pas qu'une démarche de connaissance mutuelle, c'est exprimer la volonté de transparence qui anime la culture de Séché Environnement. C'est également un premier geste d'information et de formation fort. Montrer la fierté des salariés à leur poste de travail et le devenir du déchet, les ressources qu'il recèle encore à condition d'avoir été trié convenablement en amont, sont des éléments de la pédagogie mise en œuvre.

Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

En 2015, ce sont plus de 7 800 visiteurs qui ont été accueillis lors de près de 500 visites. Les journées portes ouvertes viennent s'ajouter à ces valeurs.

##### 1.9.3.1.2.2.3 Nouvelles technologies de communication

Séché Environnement a mis en place dès 2011 de nouveaux outils de communication de manière à disposer d'une large palette d'outils à destination de ses parties prenantes (personnel, associations, institutions ...) en utilisant les facilités offertes par internet : site corporate, site dédié à la RSE, blog et Facebook.

### 1.9.3.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques et des pollutions

#### 1.9.3.1.3.1 Organisation

Etablissements classés pour la protection de l'environnement, tous les sites du Groupe disposent de Plans d'opérations internes (POI), de Plans de prévention et d'intervention (PPI) en lien avec leur zone d'implantation...

<sup>10</sup> CLIS : comités locaux d'information et de surveillance

<sup>11</sup> CSS : Commission de Suivi de Site

<sup>12</sup> DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement

Des audits de sécurité sont opérés avec les compagnies d'assurance en particulier, les contrôles des autorités (DREAL), et des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs (pompiers, SDIS<sup>13</sup> ...) en vue d'une formation mutuelle.

Le Groupe s'est doté au niveau direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à l'ordre après sécurisation des hommes et des biens. Elle assure la gestion de la communication en toute transparence.

#### 1.9.3.1.3.2 Illustrations

Quelques exemples de mesures prises en sus des équipements techniques :

- Bruit : gestion de la circulation des camions et des engins (circuits et horaires) et capotage de certaines installations techniques (moteurs)
- Poussières : lors des chantiers arrosages et plantations de végétaux ; pour les émissions de l'incinération des électrofiltres et lavages de gaz
- Odeurs : travail dans le sens du vent, sur une surface limitée et recouverte d'une bâche au charbon actif la nuit et le week end, et masquant d'odeurs pour le stockage des ordures ménagères ; locaux fermés et aspiration d'air pour les fosses de l'incinération.

#### 1.9.3.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux

##### 1.9.3.1.4.1 Activité courante

Au jour de l'établissement du présent document, Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la résorption.

##### 1.9.3.1.4.2 Dépenses supplémentaires<sup>14</sup>

Les dépenses environnementales sont définies comme étant des dépenses supplémentaires effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés ou pourrait occasionner par ses activités, à l'environnement. Sont retenues à ce titre les provisions suivi trentenaire et celles pour réhabilitation de site. Ces coûts sont liés,

- à l'élimination des déchets et aux efforts entrepris pour en limiter la quantité ;
- à la lutte contre la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- à la préservation de la qualité de l'air et du climat ;
- à la réduction des émissions sonores, et
- à la protection de la biodiversité et du paysage.

*Seules les dépenses supplémentaires identifiables sont prises en compte. Par exemple, la construction d'une station d'épuration des eaux usées constitue une dépense environnementale, mais les dépenses d'entretien supportées au cours des exercices suivants perdent leur caractère environnemental ; en revanche, les dépenses supplémentaires qui augmenteraient les capacités de traitement des eaux usées par rapport aux performances initiales, correspondent à des dépenses environnementales.*

*Sont exclues du champ :*

<sup>13</sup> SDIS : service départemental d'incendie et de secours

<sup>14</sup> Au sens de la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité

- les amendes et pénalités
- les dépenses dont ce n'est pas l'objet principal que de veiller à la protection de l'environnement
- les dépenses pouvant influencer favorablement sur l'environnement, mais qui ont avant tout pour objet de satisfaire d'autres besoins comme améliorer la rentabilité, l'hygiène ou la sécurité sur les lieux de travail (par exemple les nouveaux centres de tri).

Les éco-investissements correspondent aux dépenses en capital afférentes à des activités de protection de l'environnement (y compris les méthodes, techniques, processus, équipements ou des parties de ceux-ci) dont l'objectif principal est la collecte, le traitement, le suivi et le contrôle, la réduction, la prévention ou l'élimination des polluants et de la pollution ou de toute autre dégradation de l'environnement résultant de l'activité courante de l'entreprise.

	VARIATION DES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX						DEPENSES D'EXPLOIT.	INVESTISSEMENTS	TOTAL DEPENSES
	01/01/15	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/15			
<i>En milliers d'euros (classification Eurostat)</i>							Charges non provisionnées	Dépenses capitalisées	31/12/15

#### 1.9.3.1.4.2.1 Par domaines

Protection de l'air ambiant et du climat								91	91
Gestion des eaux usées								246	246
Gestion des déchets								1 036	1 036
Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface							9		9
Lutte contre le bruit et les vibrations									
Protection de la biodiversité et du paysage		4				4	5		9
Protection contre les rayonnements									
Recherche et développement							37		37
Autres activités de protection contre l'environnement	17 014	589	1 169	72		16 362	4455	5 421	5 993
<b>Totaux</b>	<b>17 014</b>	<b>593</b>	<b>1 169</b>	<b>72</b>		<b>16 366</b>	<b>107</b>	<b>6 793</b>	<b>7 421</b>

	VARIATION DES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX						DEPENSES D'EXPLOIT.	INVESTISSEMENTS	TOTAL DEPENSES
	01/01/15	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/15	Charges non provisionnées	Dépenses capitalisées <sup>15</sup>	31/12/15
<i>En milliers d'euros (classification Eurostat)</i>									

#### 1.9.3.1.4.2.2 Par type d'actions

Pré-traitement, traitement et élimination							69	5 316	5 385
Mesure et contrôle								307	
Recyclage, valorisation		4				4		1 079	1 121
Prévention des pollutions	17 014	589	1 169	72		16 362	37	91	607
<b>Totaux</b>	<b>17 014</b>	<b>593</b>	<b>1 169</b>	<b>72</b>		<b>16 366</b>	<b>107</b>	<b>6 793</b>	<b>7 421</b>

### 1.9.3.2 Impacts de l'activité de gestion des déchets

#### 1.9.3.2.1 Eau : approvisionnement, consommation & rejets

##### 1.9.3.2.1.1 Politique eau

Pour ce qui est de la gestion des eaux (de ruissellement et process), les aires de travail sont étanches et les eaux sont collectées et traitées sur site. Une large part des eaux traitées sera utilisée sur place soit dans des process (stabilisation), pour du lavage de camion, le nettoyage du site ou l'arrosage des espaces verts. Hormis les eaux sanitaires certains sites sont autonomes (Changé) voire restituent plus d'eau au milieu naturel qu'ils n'en consomment (Hombourg –physico chimique).

##### 1.9.3.2.1.2 Consommation d'eau

Consommation en milliers de m <sup>3</sup>	2013 pro forma	2014	2015
Incinération	3 073	3 239	3 400
Autres métiers	192	191	179
<b>Total en milliers de m<sup>3</sup></b>	<b>3 265</b>	<b>3 430</b>	<b>3 579</b>

2013 publié : 4 119 dont 3 927 en incinération

Outre les eaux sanitaires et de nettoyage, certaines techniques de traitement consomment des quantités significatives d'eau. C'est le cas notamment des systèmes d'épuration associés aux traitements humides des gaz issus de l'incinération, et la stabilisation des déchets ultimes avant stockage. D'importants programmes d'économies et de recyclage ont été mis en œuvre ces dernières années, conduisant à une diminution constante des volumes prélevés.

<sup>15</sup> Y compris travaux de désamiantage à Sénerval pour 5 286 K€

### 1.9.3.2.1.3 Origines de l'eau consommée<sup>16</sup>

Sources d'approvisionnement en milliers m <sup>3</sup>	2013 pro forma	2014	2015
Total consommé en milliers de m <sup>3</sup>	3 265	3 430	3 579
Dont prélèvement en nappe phréatique	2 900	2 898	2 954
Dont réseau adduction d'eau de ville	358	382	458
<i>Proportion ex nappes phréatiques</i>	93,7%	88,7%	85,9%
Eaux recyclées dans les process (éviterement de prélèvement)	193	175	151

2013 publié : 4 119 dont 3 748 en eau de nappe (94,9%) et 364 en réseau d'adduction en incinération

L'eau provient soit de réseaux d'adduction, soit de retenues d'eau, soit de pompages dans des puits aucun n'étant situé dans des zones protégées (zones humides recensée RAMSAR).

Le prélèvement dans les nappes phréatiques n'est pas significatif (<5%) par rapport aux réserves que représentent ces dernières et ne risque aucunement de provoquer une baisse de leur niveau. Les principaux prélèvements sont effectués à Saint-Vulbas (01) et à Salaise (38) dans les importantes nappes non fossiles alimentées par les eaux des Alpes.

En l'absence d'eau industrielle, prélever dans une nappe dans ces conditions est de moindre impact environnemental que l'utilisation d'une eau de réseau qui a donné lieu au préalable à des traitements destinés à lui donner sa potabilité, non nécessaire pour les usages industriels.

Des actions de valorisation ont été lancées sur certains sites, comme le recyclage des eaux de pluie ou l'utilisation des lixiviats du stockage de déchets comme eaux de process en particulier dans la stabilisation de déchets à admettre en Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

### 1.9.3.2.1.4 Restitutions d'eau au milieu naturel

Restitutions en milliers de m <sup>3</sup>	2013 pro forma	2014	2015
Total en milliers de m <sup>3</sup>	2 508	2 393	2 388
Dont rejets via une Station d'Épuration	2 419	2 393	2 388
<i>Relatif à la consommation</i>	77,0%	70,0%	66,9%

2013 publié : 2 812 dont 2 714 via STEP (68,4%)

Une partie des rejets d'eau se fait sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques. Les autres rejets (sous forme liquide) des différentes installations du Groupe sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont entre autres les métaux lourds (indice METOX), la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES).

Il va de soi, que du fait de son activité et de son organisation, Séché Environnement ne pratique aucun rejet volontaire de produits chimiques, huiles et carburants dans le milieu naturel. Aucun rejet accidentel n'a non plus été constaté ces dernières années.

Les principales sources d'émissions après traitement dans le milieu aquatique sont :

- l'activité stockage qui produit des lixiviats épurés (partiellement réutilisé en stabilisation) ;
- les ateliers de traitement physico-chimique ;
- les unités de traitement humide des gaz d'incinération.

<sup>16</sup> EN9 - Seules les eaux recyclées en process sont comptabilisées à l'exclusion de celles utilisées en 2nd usage pour de l'arrosage, du lavage de camions ou du nettoyage de voirie.

Les milieux aquatiques récepteurs sont des stations d'épuration prévues à cet effet, puis des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m<sup>3</sup>/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m<sup>3</sup>/heure). Il n'y a aucun rejet dans un milieu ou une zone sensible.

#### 1.9.3.2.1.5 Qualité des eaux restituées au milieu naturel<sup>17</sup>

Contaminants en tonnes par an	2013 pro forma 14	2014	2014 pro forma 15	2015
Sels solubles	7 400	6 903 <input checked="" type="checkbox"/>	6 834	6 414 <input checked="" type="checkbox"/>
DCO Demande Chimique en oxygène	245	197 <input checked="" type="checkbox"/>	/	27 <input checked="" type="checkbox"/>
MES – Matières en suspension	22,3	21,5 <input checked="" type="checkbox"/>	/	1 <input checked="" type="checkbox"/>
Métaux totaux	1,4	1,0 <input checked="" type="checkbox"/>	0,2	0,3 <input checked="" type="checkbox"/>
METOX - Indice	4,8	2,3 <input checked="" type="checkbox"/>	1,7	2,2 <input checked="" type="checkbox"/>
AOX	11,5 <sup>18</sup>	1,0 <input checked="" type="checkbox"/>	/	1,3 <input checked="" type="checkbox"/>

2013 publié : Sels solubles (8 921) DCO - Demande Chimique en oxygène (249) MES – Matières en suspension (22,7) Métaux totaux (1,7) METOX – Indice (6,0) AOX (11,71 valeur corrigée, une erreur matérielle ayant conduit à publier 0,9 l'an passé)

#### 1.9.3.2.2 Matières premières consommées : quantités & origines<sup>19</sup>

Ramenées à la tonne de déchets traités, les activités les plus consommatrices de matière sont le stockage et la stabilisation, puis les traitements (physico-chimique et incinération). Les consommations de matières premières sont fonction de la nature des déchets à traiter (réactifs ou « produits chimiques ») ou des travaux à réaliser (alvéoles de stockage en construction ou « matériaux de TP »). Une part des besoins en matière première est couverte par du recyclage interne au Groupe, des déchets triés et traités pouvant constituer des matières premières pour sa propre activité.

La liste des matières composant la « consommation » a été élargie pour intégrer des produits entrant dans le calcul du bilan de gaz à effet de serre pour le jour où le Groupe décidera de passer au scope 3.

Consommation en milliers de tonnes	2013 pro forma	2014	2015
Matières 1 <sup>ères</sup> achetées (Chimie)	28	31	31
Matières 1 <sup>ères</sup> achetées (usage TP)	96	114	85
Total Matières 1 <sup>ères</sup> achetées en kt	125	145	117
Matières 1 <sup>ères</sup> issues du recyclage (TP)	147	131	119
Total général Matières 1 <sup>ères</sup> utilisées	272	276	236
Proportion issue de déchets	54,5%	47,9%	51,6%

2013 publié : MP Chimie (29) Total MP achetées (126) Proportion issue des déchets (53,8%)

#### 1.9.3.2.3 Impacts des rejets atmosphériques

<sup>17</sup> Pour 2014 pro forma 2015 : zéro lié aux mesures sur chaque site < au seuil de déclaration.

<sup>18</sup> En 2013, Opale Environnement avait fait traiter une partie de ses lixiviats (particulièrement abondants cette année-là) dans une STEP à l'extérieur de son site, de ce fait les AOX ont été comptabilisés en sortie de STEP externe, moins performante que l'osmose inverse du site. En 2014, tous les traitements ont été effectués en interne, les AOX étant traités sur cette installation.

<sup>19</sup> Changement de liste de matières 1<sup>ères</sup> inventoriées en 2013 en lien avec leur impact GES

<i>Emissions en tonnes par an</i>	2013 pro forma 14	2014	2014 pro forma 15	2015
Oxydes d'azote en t NO <sub>2</sub>	402	368 <input checked="" type="checkbox"/>	368	374 <input checked="" type="checkbox"/>
Dioxyde de soufre en t SO <sub>2</sub>	137	285 <input checked="" type="checkbox"/>	152	207 <input checked="" type="checkbox"/>
Acide chlorhydrique en t HCl	7,3	7,2 <input checked="" type="checkbox"/>	5,5	7,1 <input checked="" type="checkbox"/>
Poussières en t	7,5	11,9 <input checked="" type="checkbox"/>	4,3	4,0 <input checked="" type="checkbox"/>
Dioxines et furanes en grammes	0,092	0,094 <input checked="" type="checkbox"/>	0,093	0,143 <input checked="" type="checkbox"/>

2013 publié : 485 t NO<sub>2</sub>, 159 t SO<sub>2</sub>, 9,7 t HCl, 10,5 t poussières, 0,149 g dioxines

L'exploitation des usines d'incinération s'accompagne du rejet d'effluents gazeux et de poussières dont l'épuration fait l'objet de contrôles très précis. Sont en particulier analysés l'acide chlorhydrique (HCl), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) pour leur pouvoir acidifiant, le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) source d'eutrophisation.

<i>Emissions en tonnes par an</i>	2013 pro forma 14	2014	2014 pro forma 15	2015
Composés Organiques Volatils				
Incinération (sources canalisées)	3,9	3,6 <input checked="" type="checkbox"/>	3,6	<input checked="" type="checkbox"/>
Valorisation chimique	38,3	40,1 <input checked="" type="checkbox"/>	40,1	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage <sup>20</sup>	11,7	56,4 <input checked="" type="checkbox"/>	56,4	<input checked="" type="checkbox"/>
Total	53,9	100,1 <input checked="" type="checkbox"/>	100,1	<input checked="" type="checkbox"/>

2013 publié : incinération (4,2), total (54,2)

La pollution photochimique se compose d'un ensemble de phénomènes complexes qui conduisent à la formation d'ozone et d'autres composés oxydants. Parmi les sources de ces substances figurent les composés organiques volatils (COV) qui se retrouvent principalement pour le Groupe dans les activités de régénération de solvants et d'incinération. Ces mesures étant récentes et d'une réalisation délicate, les périmètres de mesure sont étendus d'année en année. La croissance des valeurs ne s'analyse donc pas comme une augmentation des quantités émises, mais comme une meilleure connaissance des flux en vue de leur captation.

#### 1.9.3.2.4 Utilisation des sols

Pour le paysage des sites de stockage, une équipe d'écologues est active depuis 1994 pour en assurer l'intégration. Des schémas directeurs sont établis, préservant les zones écologiques sensibles (zones humides en particulier) et des simulations sont faites pour permettre des échanges avec les populations riveraines. En cours d'exploitation, cette équipe veillera au bon équilibre de la nature et boîsera, ensemencera avec des espèces locales. Elle vérifie le bon état des sites par des indicateurs scientifiques (IBGN, comptage des oiseaux selon un protocole du Muséum National d'Histoire Naturelle, des amphibiens ...). Le paysage fera également l'objet d'un tableau de bord de suivi mettant en évidence les importances des surfaces vues de l'extérieur du site avec de la nature, des aires de chantier, des déchets temporairement visibles.

Recensement effectué selon Stratégie Nationale pour la Biodiversité : 1 344 ha d'emprise foncière totale au 31.12.2015.

<sup>20</sup> Les valeurs 2012 et 2013 étaient sous-évaluées (installations de valorisation énergétique du biogaz chez Drimm)

### 1.9.3.2.5 Prévention, recyclage & élimination des déchets

Le métier de Séché Environnement étant le traitement des déchets, le Groupe a des déchets ultimes qui ne constituent que le reliquat 2 376kt de déchets réceptionnés des clients pour traitement.

A l'identique et sous les mêmes réserves de nature et volume des déchets confiés pour le traitement, Séché Environnement se donne pour objectif de privilégier la valorisation matière (cas par exemple pour des bains chromiques ou des boues contenant des métaux tels que nickel, zinc ou molybdène) ou énergétique.

La valorisation matière résultera principalement de la qualité du recyclage qui peut être opéré sur les déchets reçus de la clientèle. La qualité de tri chez le producteur est alors primordiale, et échappe à la sphère d'influence du Groupe. Pour un tri optimisé, Séché Environnement a construit des plateformes de tri de déchets non dangereux (emballages en particulier) automatisées et dotées des technologies les plus modernes de tri optique, balistique ... Les investissements dans la fabrication d'un Combustible Solide de Récupération (CSR) destiné à la vente s'inscrivent dans cette logique de valorisation de la matière (activité en démarrage).

Ainsi Séché Environnement ne génère pas à proprement parler des déchets, mais au contraire les traite, assure leur meilleure valorisation, réduit leur volume et concentre leur dangerosité dans des « déchets de déchets » qu'il stocke en sécurité en les isolant de tout contact avec la biosphère.

Les statistiques sont basées sur la distinction européenne dans la nomenclature des déchets (R = recycling et D = Disposal). Elles ne concernent que les déchets de l'activité et n'englobent plus les tonnages de valorisation effectués pour le compte des clients (recyclage de solvants, plateformes de tri d'emballages ménagers ...).

<i>Valorisation en milliers de tonnes (critère R)</i>	2013 pro forma	2014	2015
Déchets dangereux produits et valorisés	7,6	11,2	14,5
Déchets non dangereux produits et valorisés	89,0	151,7	162,0
Total en kt	96,6	162,9	176,5

2013 publié : DD (8) DND (93) Total (101)

<i>Production de déchets (critère D)</i>	2013 pro forma	2014	2015
Déchets dangereux - Total en kt	127,5	139,7	124,8
<i>Dont réorientés vers un autre centre du Groupe</i>	91,6	97,2	92,0
Déchets non dangereux – total en kt	68,1	106,2	161,1
<i>Dont réorientés vers un autre centre du Groupe</i>	22,9	95,5	32,3

2013 publié : DD (135,6) réorientés (91,62) DND (81,5) réorientés (36,3)

### 1.9.3.2.6 Energie

<i>Total en GWh par an</i>	2013 pro forma	2014	2015
Production d'énergie	704,7	620,4☑	644,4☑
Vente externe d'énergie	559,1	555,7☑	549,2☑
Production et consommation interne	145,6	64,7☑	95,1☑
Achats d'énergie	208,8	218,7☑	223,8☑
Consommation d'énergie	354,4	283,4☑	319,0☑
Autosuffisance énergétique	199%	219%☑	202%☑

2013 publié : Production (1014,0) Vente (763,8), Conso interne (250,2), Achats (246,8), Autosuffisance (204%)

La formule de calcul de l'autosuffisance a été revue en 2013 pour intégrer l'autoconsommation, pour devenir le nouvel indicateur.

Les perspectives d'évolution sont liées aux volumes et au mix de déchets à recevoir de la clientèle.

### 1.9.3.3 Changement climatique

#### 1.9.3.3.1 Certification « système de management de l'engagement climat » par ECOCERT

Séché Environnement s'est vu décerner en 2015 la certification « Engagement Climat » par ECOCERT. C'est la première entreprise de son secteur industriel à recevoir cette certification pour l'ensemble de ses sites.

Ce référentiel est le résultat d'ECOCERT Environnement, organisme certificateur spécialisé dans le domaine environnemental et le développement durable, engagé dans la lutte contre le changement climatique pour répondre aux initiatives problématiques suivantes :

- La qualité, le suivi et la vérification de la comptabilité, des actions de réduction et de la compensation des émissions de GES ;
- La reconnaissance d'une démarche d'ensemble pour la lutte contre le changement climatique ;
- La structuration d'une communication sur les démarches entreprises associées aux GES ;
- Le besoin de reconnaissance par un organisme indépendant des efforts engagés.

Le système de management de l'engagement climat (SMEC) est attribué sous réserve de conformité au SMEC vérifiée à l'occasion d'un audit externe annuel. Il s'appuie sur les référentiels suivants :

Approches	Normes	Méthodologies et outils	Base de données
<i>Système de management de l'environnement</i>	ISO 14001 ISO 14004 ISO 14010		
<i>Affichage environnemental</i>	ISO 14020 ISO 14021 ISO 14024 ISO 14025		
<i>Inventaire des émissions de GES - approche organisme</i>	ISO 14064 ISO 14065 ISO 14067	GHG Protocol Bilan Carbone® Bilan GES cf. article 75 PAS 2050	Base Carbone® (ADEME)
<i>Analyse de Cycle de Vie (ACV)</i>	ISO 14040 ISO 14044	Bilan Produit (ADEME) BP X30	Eco Invent Gabi

Le référentiel « Engagement Climat » évalue la cohérence, la pertinence et l'efficacité des actions menées par l'organisation afin de réduire son empreinte carbone. La démarche s'appuie sur :

- La mesure régulière des émissions de GES par l'organisation, qui permet de prendre conscience de son propre impact climatique et de déterminer sa dépendance aux variations des prix de l'énergie ;
- La réduction progressive des émissions de GES. Cette action est au cœur de la démarche. Après avoir mesuré ses émissions de GES, l'organisation met en place diverses actions de réduction (écoconception, efficacité énergétique, transport alternatif, process, sourcing....) et sensibilise progressivement toutes ses parties prenantes afin que chacune agisse en fonction de ses responsabilités.

#### 1.9.3.3.2 Bilan carbone (Article 75 loi Grenelle) et Emissions de gaz à effet de serre

L'Article 75 de la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, impose d'effectuer un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Depuis plusieurs années, Séch  Environnement calculait ses émissions de GES. A compter de 2011, il applique la méthodologie du Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) Réglementaire appuyé sur le Bilan Carbone®V7 initié par l'ADEME et aujourd'hui porté par l'Association Bilan Carbone. L'exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l'ensemble des postes d'émissions GES directes et indirectes associées à l'énergie, c'est-à-dire aux postes des Catégories ou Scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

Le cycle du carbone est un cycle biogéochimique résultant d'échanges complexes entre l'atmosphère, les océans, les matières vivantes et minérales.

##### Le cycle de « court terme » de la biomasse

La biomasse assimile le carbone par photosynthèse lors de sa croissance. Sa dégradation naturelle par putréfaction sous forme CO<sub>2</sub> et CH<sub>4</sub>, relargue naturellement le carbone préalablement stocké : c'est le cycle court du carbone, dit biogénique. Dans ce cycle naturel en équilibre, l'impact sur l'effet de serre du « CO<sub>2</sub> biogénique » est considéré quasi nul.

En conséquence, il est admis que le carbone d'origine biomasse (matériaux biodégradables, cartons, déchets ménagers organiques ...) réémis sous forme de CO<sub>2</sub> lors du traitement des déchets n'a pas ou peu d'impact sur l'effet de serre. Le CH<sub>4</sub>, dont le PRG est beaucoup plus important et souvent attribuable à des activités humaines, par exemple le stockage partiellement anaérobie des déchets, doit, lui, être pris en compte.

##### Le cycle de « très long terme » du carbone fossile

Le carbone contenu dans les matières fossiles, a été piégé au cours de cycles de plusieurs millions d'années dans des « réservoirs géologiques » sans pratiquement plus aucun échange avec l'atmosphère depuis des millénaires. La combustion de carburants fossiles ou de matières dont le carbone est d'origine fossile (plastiques...) déséquilibre donc le cycle « naturel » du carbone en injectant dans l'atmosphère des quantités massives de CO<sub>2</sub> et de CH<sub>4</sub>. C'est un ajout net de carbone à l'atmosphère sur une échelle de temps de l'ordre de 100 ans.

En conséquence :

**Le carbone d'origine fossile** contribue, sur cette échelle de temps, à augmenter la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et **a ainsi un impact déterminant sur le changement climatique.**

**Le carbone biogénique doit être quantifié séparément** car il est considéré sans impact sur le changement climatique. Concernant les activités de gestion de déchets, le carbone biogénique est issu de la composante fermentescible des déchets.

<i>Emissions pour scopes 1 + 2 en kt eqCO<sub>2</sub></i>	2013 pro forma 14	2014	2014 pro forma 15	2015
<i>Bilan Carbone – Carbone fossile</i>	608,1	603,9	573,5	560,4
<i>Bilan Carbone – Carbone biogénique</i>	287,3	299,4	340,0	299,5
<i>Bilan Carbone – Carbone Total</i>	895,4	903,3	913,5	859,9
<i>Incertitude de la mesure Bilan Carbone</i>	133,4	158,8	61,1	55,0

*2013 publié : Fossile (726,2), Biogénique (439,9), Total (1161,1), Incertitude (226,7)*

### 1.9.3.3.3 Gaz à effet de serre évités

#### 1.9.3.3.3.1 Principe

Les émissions atmosphériques dans le traitement de déchets dépendent du type de déchet et du process utilisé. Exemples :

- Stockage avec production de méthane : la réglementation ne prévoit que le brûlage à la torchère du méthane pour abattre son pouvoir de réchauffement global qui est 28 fois plus élevé que le gaz carbonique. Le Groupe valorise ce méthane en produisant électricité et vapeur : l'abattement est le même, mais le Groupe est à l'origine de gaz à effet de serre évités au titre de cette production d'énergie qui aurait nécessité la consommation d'une énergie fossile par ailleurs. S'agissant de carbone biogénique, dans la méthodologie Bilan Carbone® ces émissions évitées ne seront plus comptabilisées comme telles.
- Incinération avec production d'énergie : avant toute chose, le Groupe dispose d'installations de traitement des fumées pour être conforme à la réglementation. La production d'énergie, est à l'origine de gaz à effet de serre évités. Des travaux de R&D ont permis par ailleurs d'abattre d'autres gaz à effet de serre (oxydes d'azote) par injection d'urée dans le traitement des fumées, et des solutions de captage du CO<sub>2</sub> dans les fumées par techniques membranaires ont donné lieu récemment à dépôt de brevets ;
- Traitement de gaz industriels : leur traitement permet d'abattre des quantités considérables de GES car s'appliquant à des gaz comme les CFC, SF<sub>6</sub> ... au pouvoir de réchauffement de 23 900 fois le CO<sub>2</sub>.

#### 1.9.3.3.3.2 Du fait de la valorisation énergétique

<i>GES évités pour scopes 1 + 2 en kt eqCO<sub>2</sub></i>	2013 pro forma	2014	2014 pro forma 2014	2015
<i>Bilan Carbone – hors énergie autoconsommée</i>	34,8	39,9	77,2	75,3

*2013 publié :40,0*

#### 1.9.3.3.3 Par le traitement de gaz industriels à fort pouvoir de réchauffement

Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les CFC, le Halon, le SF<sub>6</sub> ... à très fort pouvoir de réchauffement climatique global (de 23 900 fois le CO<sub>2</sub>).

GES abattus en kt éqCO <sub>2</sub>	2013	2014	2015
GES abattus ex gaz industriels traités <sup>21</sup>	4 776	2 920	4 094

#### 1.9.3.3.4 Mesures d'adaptation - transports

Séché Environnement est engagé dans le programme « Objectif CO<sub>2</sub> » dans le cadre de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) : ses émissions de gaz à effet de serre liées au transport ont diminué de 9,7% sur la période 2009 / 2012. Cette performance a pu être atteinte grâce à deux types d'actions :

- Le transfert d'une part significative des transports de la route vers le fer, avec la création en collaboration avec d'autres industriels d'une ligne de fret spécifique pour conteneurs Marseille / Salaise / Lyon / Château-Gontier / Longuefuye exploitée par Combiwest. Ce report modal a permis à Séché Environnement d'éviter sur une année plus de 2.200 camions entre Salaise et Changé, soit 1,8 million de km de transports par camion. Le bilan carbone émis à la tonne transportée a été abaissé de 43 kg à 5 kg, soit un facteur de réduction de 8,6.
- La gestion de la flotte de camions avec des améliorations de matériels (Euro 5 EEV à boîtes robotisées) et une formation accrue des chauffeurs à l'écoconduite.

Un nouvel engagement de réduction, de 5% cette fois-ci, a été pris sur la période 2013 /2016

#### 1.9.3.4 Protection de la biodiversité

##### 1.9.3.4.1 Certification « système de management de la Biodiversité » par ECOCERT

Séché Environnement s'est vu décerner en 2015 la certification « Engagement Biodiversité » par ECOCERT. C'est la première entreprise à recevoir cette certification et ce pour ses cinq sites de stockage. Cette certification définit et structure un cadre permettant de répondre aux attentes et aux exigences concernant l'enjeu « Biodiversité dans les normes (ISO 14001, ISO 26000), les référentiels de notation extra-financière (GRI) et autres textes réglementaires (Loi Grenelle 2 – article 225).

Les sept caractéristiques du label Engagement Biodiversité sont les suivantes :

- Une certification universelle qui s'adapte à toutes les typologies d'organisations au niveau international (petite ou grande entreprise, collectivité, territoire, parc naturel ou aire de conservation....) ;
- Une certification qui traite de la biodiversité locale comme de la biodiversité impactée tout au long de la chaîne de valeur de l'organisation, sur les territoires directs et indirects liés à ses activités ;
- Une certification qui s'attache à favoriser la prise de conscience du rôle et de la dépendance des organisations par rapport à la biodiversité ;

---

<sup>21</sup> Valeurs recalculées pour 2012 sur la base de l'inventaire précis des gaz réceptionnés, connus seulement à l'issue des traitements (fin de semestre de l'année n+1) avec extrapolation à 2013.

- Une certification qui implique les parties prenantes afin de connecter l'organisation avec son territoire au service du partage d'informations et de la capitalisation de l'expérience ;
- Une certification centrée sur la mesure d'empreinte biodiversité au travers d'une évaluation régulière des pressions exercées par les activités de l'organisation sur la biodiversité plutôt que focalisé uniquement sur l'inventaire de la biodiversité à un instant donné. Cette approche favorise la résilience des écosystèmes et contribue à renforcer la robustesse de leurs fonctions écologiques ;
- Une certification qui privilégie l'évitement et la réduction des pressions exercées sur la biodiversité au niveau de l'exercice du métier, en anticipant les impacts dès la phase de conception des projets, sans oublier les aménagements écologiques des infrastructures ;
- Une certification valorisant une dynamique d'amélioration continue de la performance biodiversité permettant à chaque organisation suite à son analyse, de monter en maturité et d'agir progressivement au quotidien sur les leviers permettant de réduire les pressions sur les écosystèmes tout en générant des impacts positifs sur les territoires.

#### 1.9.3.4.2 Politique, gestion et préservation de la biodiversité

Pour son activité et d'une manière générale, Séché Environnement est convaincu que la préservation de la biodiversité sera un enjeu important des prochaines décennies. Son métier met Séché Environnement en contact permanent avec la nature, sur ses sites mais aussi en dehors, à travers ses relations de voisinage et son inscription dans les territoires. Son activité est moins dépendante que potentiellement impactant sur les milieux.

L'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, doivent permettre de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel ou domestique, principalement dans toutes les activités gourmandes en territoire.

Pour cela il est nécessaire d'identifier les différentes pressions environnementales sur ces territoires y compris en dehors des secteurs ayant un statut de classement Natura 2000, ou de type Parc naturel régional. La biodiversité est au cœur même des activités humaines, sa préservation doit être prise en compte de manière intrinsèque dans toutes les activités humaines, comme il est fait pour l'eau ou l'air issu des procédés industriels.

Eco-compatibilité des végétaux plantés, choix des semences, gestion différenciée des espaces, restauration de zones humides, sont autant d'éléments qui participent à la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. Les résultats des suivis, notamment ceux du programme STOC de comptage de l'avifaune avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, démontrent l'efficacité de ces mesures engagées depuis de nombreuses années. S'inscrivant dans une dynamique de progrès continu, d'autres programmes de suivi des écosystèmes sur d'autres groupes de la faune sont en cours de mise en place.

Le lien qui unit Séché Environnement à la biodiversité environnante est d'autant plus fort qu'occupant un foncier notable, il lui est possible de mettre en œuvre une action cohérente de préservation et de suivi du monde animal et végétal. Les fruits de cette action s'étendent au-delà de l'aire de ses sites propres du fait des échanges existant entre territoires (les corridors écologiques).

La démarche se résume en quelques points :

- préservation des secteurs à valeur patrimoniale dès la conception du projet

- mise en place de mesures de suivis du maintien de la biodiversité
- non dissociation des paysages et de la biodiversité, c'est-à-dire intégrer dans les programmes de paysage ou de renaturation les éléments concourants à enrichir la biodiversité, en accordant une attention particulière aux choix des végétaux, arbustes, arbres, et semences, de préférence endogènes.
- application d'une gestion adaptée des secteurs naturels notamment à travers la gestion différenciée : outil qui détermine les moyens et le timing pour les entretiens des zones naturelles protégées et des zones proches (fauches tardives, génie écologique des mares et cours d'eau, conservation d'arbres morts...). L'usage du pastoralisme s'inscrit dans cette politique, avec des Highland Cattles pour l'entretien des zones humides ou encore la Chèvre des Fossés (espèce locale en voie de disparition) pour le débroussaillage des zones en pentes et difficiles d'accès aux hommes.

#### 1.9.3.4.3 Suivi de la labellisation « Engagement reconnu dans la Stratégie Nationale pour la biodiversité »

Séché Environnement a adhéré à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Son engagement a été reconnu par le MEDDE en janvier 2014, initiant de ce fait la mise en œuvre de son plan d'action triennal. Le Groupe a bénéficié de l'expertise de la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour la formalisation de ses engagements. L'engagement suit quatre axes :

- ❶ Inscrire les actions en faveur de la biodiversité dans une continuité spatiale et temporelle, et impulser une démarche de progression sur un large périmètre de filiales du Groupe
- ❷ Faire de la biodiversité un axe fédérateur en interne
- ❸ Se servir de la biodiversité comme d'un levier dynamisant vers les parties prenantes et les clients
- ❹ Développer l'intérêt des personnes pour la préservation de la biodiversité à travers une démarche artistique ou culturelle.

Pour visualiser l'état d'avancement de la SNB sur les 15 sites et les 4 engagements, un tableau de synthèse fait apparaître la mise en place ou non d'actions dans les engagements concernés en 2014 et au cours du premier semestre 2015, étant rappelé que les plans d'actions sont déployés sur la durée de trois ans de la SNB.

Bilan à mi-parcours Sites et métiers engagés dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité		Actions – Année 2014				Actions – ½ Année 2015			
Incinération	Trédi Saint Vulbas		②	③			②	③	④
	Trédi Salaise		②	③		①	②	③	
	Alcea	①	②	③		①		③	④
	Béarn		②	③			②	③	④
	Trédi Strasbourg	①	②			①	②		
Autres process industriels	SPP Beaufort	①	②	③		①	②	③	
	Triadis Beaufort	①	②	③		①	②	③	
	Trédi Hombourg	①	②	③		①	②	③	
	SPP Saint Vulbas		②	③			②	③	④
Installations de stockage	SEI Changé	①	②	③	④	①	②	③	④
	SEI la Dominelais	①	②	③	④	①	②	③	④
	DRIMM	①	②	③		①	②	③	
	OPALE	①	②	③		①	②	③	④
	ISDND Gabarre	①	②	③					
	SEI le Vigeant	①	②	③	④	①	②	③	④
Proportion de sites ayant eu au moins une action biodiversité dans l'engagement correspondant sur l'ensemble des 15 sites		① 73%	② 100 %	③ 93%	④ 20%	① 73%	② 87%	③ 87%	④ 53%

### 1.9.3.5 Double certification « Engagement Climat et Engagement Biodiversité »

Ces deux certifications décernés par ECOCERT témoignent de la prise en compte au cœur du modèle économique et de gouvernance de Séché Environnement de ces deux enjeux, climat et biodiversité. Elles illustrent l'effort réalisé par le Groupe pour mesurer ses impacts en termes d'émission de gaz à effet de serre, de consommations de ressources naturelles, de prévention des pollutions, de gestion des habitats et des continuités écologiques, de gestion des espèces invasives. Ensuite elles valorisent le plan de réduction de ces pressions sur le milieu dans une démarche d'amélioration continue.

Dans le cadre de ses échanges avec ses parties-prenantes sur ces thématiques, Séché Environnement a organisé une conférence intitulée : « A quoi sert de lutter contre le changement climatique, s'il n'y a plus de vivant », réunissant personnalités du monde politique et économique, et responsables d'ONG<sup>22</sup>. L'événement, labellisé « COP21 », s'est déroulé au sein d'un écrin de choix : le Musée de l'Homme créé à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1937, rouvrait ses portes après plus de cinq années de rénovation, et dévoilait ses magnifiques collections dans une toute nouvelle scénographie. Séché Environnement est mécène de cette rénovation du Musée de l'Homme.

Le but de la conférence est de démontrer que c'est aussi – et peut-être même avant tout – au niveau local et entrepreneurial que l'action en faveur de la préservation du climat et de la biodiversité doit être menée. A l'heure où de plus en plus de scientifiques alertent sur la dégradation accélérée de

<sup>22</sup> La conférence est visible à l'adresse : [http://www.groupe-seche.com/FR/a-quoi-sert-de-preserver-le-climat-s-il-n-y-a-plus-de-vivant\\_112-actualite.html](http://www.groupe-seche.com/FR/a-quoi-sert-de-preserver-le-climat-s-il-n-y-a-plus-de-vivant_112-actualite.html)

notre espace de vie, le thème de la conférence souhaite mettre l'accent – au-delà du dérèglement climatique global – sur les liens entre biodiversité et impacts locaux.

A ce titre, les Présidents de Séché Environnement et de ECOCERT, ont cosigné un appel aux négociateurs de la COP21, la « Déclaration du Trocadéro », pour que ceux-ci impliquent bien toutes les bonnes volontés qui agissent au niveau des territoires, à l'instar de Séché Environnement et d'ECOCERT dans leurs actions en faveur de la biodiversité et du climat.

## 1.9.4 Engagements sociétaux<sup>23</sup>

### 1.9.4.1 Impact territorial, économique et social

#### 1.9.4.1.1 Emploi et développement régional

##### 1.9.4.1.1.1 Redistribution du chiffre d'affaires

En M€	2013	2014	2015
Collaborateurs (salaires et charges)	101,1	105,3	108,5
Fournisseurs	270,5	257,0	248,2
Actionnaires (dividendes)	8,2	8,2	7,2
Etablissements financiers	12,0	14,0	12,0
Etat et collectivités	35,7	35,1	38,5
Sommes conservées par l'entreprise	41,6	25,1	46,5
Total du chiffre d'affaires	469,1	444,7	460,9

##### 1.9.4.1.1.2 Ancrage territorial

###### 1.9.4.1.1.2.1 Résidence des salariés

% de l'effectif salarié	2013	2014	2015
Résidant < 50 km du lieu de travail	90	91	86

###### 1.9.4.1.1.2.2 Fiscalité locale : contribution économique territoriale versée

	2013	2014	2015
En k€	4 487	5 458	5 044
En équivalent emplois locaux	102	124	115

##### 1.9.4.1.1.3 Coopération avec établissements d'enseignement

###### 1.9.4.1.1.3.1 Stagiaires accueillis pour une durée > 1 mois

En nombre	2013	2014	2015
Cadres	6	4	14
Non cadres	18	21	25
Total	24	25	39

###### 1.9.4.1.1.3.2 Taxe d'apprentissage versée

Versements en k€	2013	2014	2015
------------------	------	------	------

<sup>23</sup> Les engagements sociétaux du Groupe sont détaillés dans son Rapport Responsabilité Sociétale

<i>aux établissements</i>	C	NC	T	C	NC	T	C	NC	T
Implantation régionale	31	221	252	35	75	110	20	381	401
Implantation nationale	5	3	8	22	185	207	21	56	77
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>224</b>	<b>260</b>	<b>57</b>	<b>260</b>	<b>317</b>	<b>41</b>	<b>437</b>	<b>478</b>

C (cadre)      NC (non-cadre)      T (total)

#### 1.9.4.1.1.3.3 Contributions à l'éducation et à l'enseignement

Le Groupe assure l'ouverture de ses sites aux clients, élus, riverains, associations et écoliers. Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, le Groupe développe quelques relations privilégiées avec des établissements d'enseignements supérieurs dans un cadre d'échanges industrie/universités.

#### 1.9.4.1.2 Populations riveraines ou locales

Ayant une couverture nationale à travers des unités de traitement et de stockage dans diverses régions de France, Séché Environnement contribue au développement de ces zones tant par le recrutement local de la majorité de ses salariés (86% habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail) que par la création d'emplois induits.

Le pouvoir d'achat des salariés permet d'alimenter les économies locales. Il en va de même pour le recours à la sous-traitance pour des activités éloignées du cœur de métier du Groupe (gardiennage, nettoyage, maintenance entre autres). A ces effets directs il convient de sommer les emplois induits, issus des prestations de transport, d'hôtellerie, de restauration auxquelles recourt régulièrement le Groupe. La quantification de ces derniers reste délicate à effectuer.

En dernier lieu, le fait pour une région de disposer, dans sa zone d'influence, d'une unité de traitement de déchets, est un atout dans sa politique d'industrialisation : c'est un élément d'infrastructure indispensable au même titre que la viabilisation des terrains industriels, la disponibilité des utilités (énergie, eau, gaz industriel) ou les raccordements aux réseaux de communication.

### 1.9.4.2 Relations commerciales

#### 1.9.4.2.1 Bonnes pratiques des affaires

Les Codes de Comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°3) précisent les instructions données par le Groupe :

*« Exprimer clairement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un Développement Durable.*

*Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de traitement de déchets, pour lui fournir :*

- *Les garanties de bonne exécution des tâches confiées qu'elle est en droit d'attendre (gestion de l'impact environnemental et social de son activité dans le respect des réglementations en vigueur et maîtrise des risques) ;*
- *A des coûts de service compatibles avec l'environnement économique général ;*

- *Mais également, en tant que promoteur d'un Développement Durable, aider le client à positiver sa gestion du déchet initialement vécue comme une contrainte, pour lui offrir une opportunité de s'inscrire en acteur protecteur de l'environnement dans son univers social et sociétal (contribution à la protection de la santé et de la nature).*

*Avec ses fournisseurs, Séché Environnement applique une politique d'achats responsables dont les axes essentiels découlent des considérations suivantes :*

- *Les modes de production et de consommation doivent impérativement réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète ;*
- *Les achats sont un levier important pour étendre et généraliser les bonnes pratiques en matière de Développement Durable, en impliquant toute la chaîne de valeurs, fournisseurs inclus ;*
- *La politique d'achats responsables doit privilégier une approche en termes de coût global.*

*Dans cet esprit, Séché Environnement développe des relations partenariales afin d'optimiser les ratios coût/bénéfice de chaque opération ».*

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

#### 1.9.4.2.2 Sous-traitance et fournisseurs

En k€	2013	2014	2015
Total de la sous-traitance	86 260	89 474	88 420
% sous-traitance / chiffre d'affaires	18,4%	20,5%	19,2%

#### 1.9.4.2.3 Sécurité des consommateurs

Séché Environnement traite la dangerosité inhérente aux déchets qui lui sont confiés. Dans le cadre de l'économie circulaire, le Groupe est amené à commercialiser des matières premières secondaires. Celles-ci répondent aux caractéristiques pour l'obtention de la sortie du statut de déchet, à savoir qu'il s'agit d'un produit ou d'une substance qui a les caractéristiques suivantes :

- Utilisation courante à des fins spécifiques ;
- Existence d'un marché ;
- Exigences techniques aux fins spécifiques (cahier des charges précis) ;
- Respect de la législation et des normes applicables aux produits ;
- Absence d'effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine.

Concernant ce dernier point de prise en compte de la santé et de la sécurité du consommateur, Trédi et Speichim Processing ont signé en 2015 la charte mondiale « Responsive Care »<sup>24</sup> qui est un engagement commun de l'industrie chimique mondiale pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution au développement durable.

### 1.9.4.3 Politique et mécénat

#### 1.9.4.3.1 Environnemental

<sup>24</sup> The international council of chemical associations.

Séché Environnement est l'un des 18 signataires de la Charte du Comité Stratégique du Mécénat du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Séché Environnement centre sa politique de mécénat sur le cœur de son savoir-faire, la protection de l'environnement et de la biodiversité en particulier. Chaque action de mécénat a un lien avec un sujet d'actualité dans la vie du Groupe, et est une opportunité de prise de recul par rapport au quotidien de l'entreprise, pour constituer une phase de réflexion plus approfondie sur le contexte général de l'exercice de son activité.

A ce titre les quatre mécénats successifs avec le Muséum National d'Histoire Naturelle

- Rénovation des serres historiques du jardin des Plantes (2007 – 2020)
- Soutien à un programme de recherche sur la biodiversité marine en Bretagne (2009 – 2010)
- Aménagement du bassin des lamantins au Parc Zoologique de Paris (2013 – 2016)
- Rénovation du Musée de l'Homme (2015 – 2016)

constituent l'ossature du dispositif autour de laquelle se greffent d'autres opérations considérées comme « périphériques », car contribuant plutôt ponctuellement à des événements de structures associatives. Ces mécénats environnementaux s'inscrivent dans les axes ③ (levier dynamisant vers les parties prenantes), et plus particulièrement ④ (développer l'intérêt des personnes pour la préservation de la biodiversité à travers une démarche artistique ou culturelle) des engagements pris dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Le partage des échanges nés de ces partenariats avec l'ensemble du personnel du Groupe permet de satisfaire le second axe (②) « être fédérateur en interne ». Il s'exerce par des mécénats de compétence, temps consacré par des salariés du Groupe à la réalisation de travaux/publications d'associations.

#### 1.9.4.3.2 Culturel

Séché Environnement s'est donné pour objectif de promouvoir les modes de consommation durable au travers d'actions de mécénat porteuses d'exemplarité. C'est dans cet esprit que Trédi s'est engagé aux côtés du Festival des nuits de Fourvière pour habiller toutes les équipes du festival en tenues en coton équitable, et soutenir le tri sélectif des déchets dans le cadre d'un mécénat culture/environnement. Depuis plusieurs années cette démarche permet à des collaborateurs du Groupe une découverte du monde du théâtre.

De même, le Groupe participe à des festivals de musique régionaux.

#### 1.9.4.3.3 Scientifique

Séché Environnement soutient une thèse de doctorat à l'Ecole des Mines de Nantes sur la thématique « Génie des procédés énergétiques et environnement – modélisation du traitement des fumées d'incinération par voie sèche par le biais d'une filtration sur média poreux associé à l'injection de sorbants ».

### 1.9.4.4 Relations avec les parties prenantes

#### 1.9.4.4.1 Dialogue avec les parties prenantes

Séché Environnement a fait le choix d'adhérer au Global Compact des Nations Unies dès 2003 où il a atteint le niveau « advanced », puis de décliner ses dix engagements selon sa personnalité propre, ses métiers, ses contextes. Cela se traduit dans une Charte Développement durable (niveau corporate), des politiques QSSE (niveau des sites) et des Codes individuels de comportement et d'actions (niveau élémentaire du collaborateur).

Signataire en janvier 2015 des « Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes » à l'initiative du Comité 21 et sous l'égide du MEDDE, Séché Environnement envisage les enjeux de son dialogue avec ses parties prenantes sous un double angle :

- Stratégique : comme étant la compréhension des transformations de la Société et donc de ses marchés, en interaction permanente avec l'ensemble de son écosystème ;

Opérationnel : basé sur son ancrage local et la mise en œuvre concrète de ses autorisations d'exploiter.

#### 1.9.4.4.2 Enceintes de dialogue nationales ou supranationales

Séché Environnement développe son action dans une logique sinon de partenariat du moins de complémentarité avec les grandes organisations non gouvernementales (ONG) actives, en particulier dans le domaine de la défense environnementale et de la préservation de la santé :

- Professionnelles : UIC, FNADE, FEAD, SYPRED ...
- Environnementales : Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Entreprises pour l'environnement (EpE), France Nature Environnement (FNE) ...
- Sociétales : Comité 21, association Orée ...
- Scientifiques : Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), réseau coopératif pour la recherche sur les déchets (RECORD) ...
- Force de propositions : MEDEF, cluster Eco Origin ...
- Financières : MiddleNext ...

#### 1.9.4.4.3 Cartographie des parties prenantes et de leurs enjeux

La relation entre un industriel et son environnement, ses parties prenantes c'est-à-dire toutes celles et tous ceux qui à un titre ou à un autre se sentent impactés (et non seulement qui sont impactés) par l'activité, évolue d'une situation de « droit de savoir » à la notion de « droit de participer », ce qui se traduira en « pressions » que les parties prenantes peuvent exercer sur l'entreprise.

Les enjeux des parties prenantes ont été regroupés en quatre grandes thématiques :

- Développement économique
- Attentes sociales
- Intégration aux écosystèmes locaux
- Symbiose sociétale.

Développement économique
Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la pérennité du Groupe par une croissance maîtrisée et rentable à long terme</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir à ses clients un service global de valorisation et traitement de leurs déchets, dans le respect de l'ensemble des normes réglementaires, avec une sécurité, une traçabilité et une transparence qui s'expriment dans le respect quotidien des hommes et des milieux.</li> </ul>		
<b>Principales parties prenantes concernées</b>		
Clients	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bon rapport qualité/prix du service rendu</li> <li>Conformité réglementaire</li> <li>Transparence sur les impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Référencement comme fournisseur (achats responsables)</li> <li>Passation de marchés</li> </ul>
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analystes des acheteurs (internes ou EcoVadis)</li> <li>Médiateur des Fournisseurs responsables</li> <li>Obs'AR</li> </ul>
Communauté financière, actionnaires et assureurs	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rentabilité et équilibre financier</li> <li>Conformité réglementaire</li> <li>Anticipation et maîtrise des risques environnementaux et de leurs impacts financiers</li> <li>Transparence sur la vie de l'entreprise</li> </ul>
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse, notation de l'éthique et de la responsabilité</li> <li>Investissements de fonds ISR</li> <li>Montant de la prime d'assurance</li> </ul>
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agences de notation (VIGEO, EthiFinances ...)</li> <li>Analystes ISR des banquiers</li> </ul>
Populations	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création directe d'emplois</li> <li>Développement d'activités induites dans le bassin d'emploi</li> </ul>
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attractivité de l'entreprise pour de nouveaux salariés</li> <li>Soutien lors des demandes d'autorisation d'exploiter</li> </ul>
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elus locaux</li> <li>CCI, Clusters (Eco Origin), Pôle Emploi ...</li> <li>Syndicats professionnels, MEDEF</li> </ul>
<b>Réponses apportées</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication financière régulière</li> <li>Signature de la Charte des fournisseurs responsables</li> <li>Conformité aux réglementations en vigueur assurée par la cellule PROGRESS en lien avec les Administrations, organisation d'audits de sites</li> <li>Certifications : ISO 9001, 14001, 50001, OHSAS 18001</li> <li>Transparence de fonctionnement (visites de sites, audits d'assureurs, enquêtes publiques...)</li> <li>Investissements dans la prévention des pollutions et les mesures et contrôles des sites</li> </ul>		
<b>Indicateurs et/ou suivi des attentes</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications financières trimestrielles</li> <li>Taux de couverture de l'activité par des certifications</li> <li>Nombre de procès-verbaux pour atteinte à l'environnement</li> <li>Nombre de visites de sites</li> <li>Bilan des embauches, actions de formation, réception de stagiaires</li> </ul>		

<b>Attentes sociales</b>
Enjeux

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser, dans le respect des diversités, l'épanouissement professionnel des collaborateurs du Groupe par une politique de recrutement et de formation adaptée</li> <li>• Veiller aux conditions de sécurité et de santé des salariés à leur poste de travail</li> </ul>		
Principales parties prenantes concernées		
Salariés	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de l'emploi et conditions de travail</li> <li>• Sécurité environnementale pour les sites et les personnes</li> <li>• Transparence sur la vie de l'entreprise</li> </ul>
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premier vecteur de communication de proximité de l'entreprise, et donc de sa réputation</li> <li>• Mouvements sociaux éventuels</li> <li>• Attractivité à l'embauche et stabilité du personnel</li> </ul>
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégués du personnel et syndicaux</li> <li>• Comités d'entreprise</li> </ul>
Partenaires sociaux	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rentabilité et équilibre financier</li> <li>• Conformité réglementaire</li> <li>• Anticipation et maîtrise des risques environnementaux et de leurs impacts financiers</li> <li>• Transparence sur la vie de l'entreprise</li> </ul>
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociations sociales</li> </ul>
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicats</li> </ul>
Réponses apportées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement de la direction et des différents niveaux de l'entreprise : charte développement durable, code de comportements et d'action, charte QSSE</li> <li>• Dispositif de « droit d'alerte » du salarié</li> <li>• Politique de formation y.c. sensibilisation lors de la publication des rapports de RSE</li> <li>• Organisation de la sécurité sur les sites et gestion des accidents (retour d'expérience)</li> </ul>		
Indicateurs et/ou suivi des attentes		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et taux d'accident du travail (TF1 et TG)</li> <li>• Absentéisme</li> <li>• Analyse des formations (volume, objet, budget, personnel bénéficiaire ...)</li> </ul>		

Intégration aux écosystèmes locaux		
Enjeux		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité et des milieux naturels, en prenant part à la réduction des gaz à effet de serre, et en œuvrant à la préservation des ressources naturelles, en particulier par des actions de valorisation énergétique des déchets</li> <li>Préserver les milieux biologiques, hydrogéologiques et physiques dans lesquels s'exerce l'activité du Groupe.</li> </ul>		
Principales parties prenantes concernées		
Riverains	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparence sur la vie de l'entreprise, informations sur les activités du groupe (syndrome NIMBY « Not in my back yard » il faut traiter les déchets, mais pas près de chez nous)</li> <li>Respect de la biodiversité locale et du paysage autour des sites</li> <li>Maîtrise des nuisances (bruit et respect de la qualité de l'air, des rejets d'eau ...)</li> </ul>
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux «enquêtes publiques», lors des demandes d'autorisation d'exploiter</li> <li>Apport d'expertise à travers des ONG environnementales</li> </ul>
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Riverains, élus, ONG...</li> </ul>
Parties prenantes silencieuses	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité économique dans le respect et la protection de l'environnement</li> <li>Anticipation d'évolutions liées au changement climatique</li> </ul>
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation ou disparition : danger pour la santé et la survie de l'Homme</li> <li>via ONG</li> </ul>
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>De protection de la nature (Ligue pour la protection des oiseaux, France Nature Environnement ...)</li> <li>Associatives d'intérêt sociétal (Entreprises pour l'Environnement, association Orée, ...)</li> <li>Scientifiques (MNHN, Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité ...)</li> </ul>
Réponses apportées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecoute attentive des riverains pour connaître leurs réflexions et requêtes (M. ou Mme Voisinage)</li> <li>Dialogue avec les riverains pour un aménagement paysager du site et l'inclusion des activités dans les milieux naturels et les paysages</li> <li>Préservation des zones écologiques sensibles : recyclage des eaux, contrôles sur le rejet des eaux, limitation des activités dans ces zones protégées</li> <li>Inventaires de la faune et flore en lien avec les associations environnementales en lien avec les sciences participatives développées par le Muséum National d'Histoire Naturelle</li> <li>Adhésion reconnue par le MEDDE à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité</li> <li>Participation active aux travaux des associations et recherches scientifiques</li> </ul>		
Indicateurs et/ou suivi des attentes		
<ul style="list-style-type: none"> <li>De richesse en biodiversité (inventaires faune et flore)</li> <li>Etudes d'impact visuel et d'intégration des sites au paysage</li> <li>Bilan énergie, gaz à effet de serre, consommations de matières premières et eau</li> <li>Nombre de manifestations en partenariats ou mécénats locaux</li> </ul>		

Symbiose sociétale		
Enjeux		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir des relations de confiance avec l'ensemble du tissu économique et social en contact avec des sites agissant en toute transparence</li> <li>• Se positionner parmi les acteurs du développement économique et social des zones d'implantation (écologie industrielle territoriale)</li> </ul>		
Principales parties prenantes concernées		
Pouvoirs publics et administrations	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité réglementaire</li> <li>• Développement économique local</li> </ul>
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoir régalién</li> <li>• Délivrance des autorisations d'exploiter</li> <li>• Police de l'environnement</li> </ul>
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrations dont MEDDE</li> </ul>
ONG et associations	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de la biodiversité, de l'air, des sols</li> <li>• Respect des réglementations en vigueur</li> <li>• Engagement et actions au-delà des réglementations</li> </ul>
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alerte des médias et de l'opinion publique –</li> <li>• Prise de parole dans les enquêtes publiques</li> </ul>
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Global Compact</li> <li>• Associatives d'intérêt sociétal (Entreprises pour l'Environnement, association Orée, Comité 21 ...)</li> <li>• De protection de la nature (Ligue pour la protection des oiseaux, France Nature Environnement ...)</li> </ul>
Réponses apportées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Labellisations ECOCERT "Management climat et biodiversité"</li> <li>• Conformité aux réglementations en vigueur (vérifié par audits internes et externes)</li> <li>• Organisation de visites de sites</li> <li>• Adhésion au Global Compact des Nations Unies</li> <li>• Adhésion aux programmes de sciences participatives du Muséum National d'Histoire Naturelle</li> <li>• Adhésion à des organisations scientifiques (Ligue de Protection de Oiseaux), professionnelles (Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement), associations de réflexion (Entreprises pour l'Environnement) par exemple</li> <li>• Mécénats liés à la biodiversité</li> </ul>		
Indicateurs et/ou suivi des attentes		
<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>		

#### 1.9.4.4.4 Communication réglementée

Les principaux sites du Groupe étant des établissements classés pour la protection de l'environnement, leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter leur impose de réunir sous la houlette de l'administration, des commissions de suivi de sites. Ces CSS sont des instances de dialogue tripartites, entre l'industriel, les citoyens (riverains, associations, etc.) et l'administration. A l'occasion de la révision de certains de ces arrêtés préfectoraux, les dossiers complets d'impact sont tenus à la disposition des populations, un dialogue est engagé au quotidien, et des réunions publiques permettent de répondre aux questions des parties intéressées.

### 1.9.4.5 Loyauté des pratiques

#### 1.9.4.5.1 Stratégies d'influence et représentation d'intérêts

Séché Environnement ne pratique pas d'actions isolées de lobbying. Le Groupe s'exprime à travers les structures professionnelles dont il est adhérent. La personne en charge est le Directeur Marketing Groupe, directement rattaché à la Direction Générale.

##### 1.9.4.5.1.1 Représentations d'intérêts avec les parties-prenantes

Séché Environnement partage son expérience au sein de syndicats professionnels et de groupes de réflexion ayant une interaction avec ses activités. La grande technicité des sujets et la diversité de leurs zones d'influence impliquent une forte spécialisation.

Les sujets abordés sont de nature très technique et nécessitent l'intervention d'experts. L'objet de ces travaux est de décrypter cette complexité pour la rendre compréhensible à tous les interlocuteurs, de tous horizons, sans pour autant la travestir, pour leur permettre de se faire une opinion étayée et de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce travail est indispensable pour pouvoir communiquer de manière claire et informée auprès des décideurs pour établir un dialogue transparent et s'inscrivant dans la durée, en vue de réglementations futures qui favorisent la croissance durable dans un environnement préservé.

##### 1.9.4.5.1.2 Une force de proposition et des prises de position publiques

Les évolutions des réglementations étant issues pour une large part de consultations entre les autorités nationales ou européennes, les représentants des professionnels du secteur de l'environnement participent à divers groupes de travail pour l'élaboration des textes futurs.

Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques, et se positionnent comme forces de proposition, dans un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties-prenantes, dans une perspective de développement durable.

#### 1.9.4.5.2 Actions pour prévenir toute forme de corruption

Les Codes de Comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°7) précisent les instructions données par le Groupe :

*« Ethique, intégrité et légalité dans les relations commerciales sont liées.*

*Aucun collaborateur ne doit accepter d'un concurrent, client ou fournisseur du Groupe, ni offrir à ces derniers de rétribution, cadeaux ou autres avantages. Seuls les cadeaux ou invitations restant dans des limites acceptables au regard des usages et des législations anti-corruption peuvent être tolérés. En aucun cas le collaborateur n'est autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.*

*Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public et/ou une personne privée dans tout pays, dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressé. Ces pratiques sont contraires à la loi et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption dans la plupart des pays.*

*Ethique et intégrité imposent à chacun une totale probité dans son activité professionnelle. Chaque collaborateur doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Ainsi chacun s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. De même il est interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent, client et/ou fournisseur existant ou potentiel. »*

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

#### **1.9.4.6 Autres actions en faveur des droits de l'homme**

Le Groupe a mis en place un dispositif de droit d'alerte pour tout le personnel (point n°8 des Codes de Comportements et d'actions) :

*« Le droit d'alerte permet à chaque membre du personnel, en cas de difficulté d'interprétation des règles énoncées dans les Codes de comportement et d'actions, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l'image de ce dernier, d'en référer directement au Directeur du Développement Durable.*

*Son champ d'application se limite aux actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte.*

*L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue de façon identifiée, en contrepartie d'un engagement de confidentialité. La mise en œuvre du droit d'alerte impose une forte responsabilisation de chacun, faisant appel à l'éthique propre du collaborateur. Elle ne peut fonctionner qu'à partir d'informations factuelles communiquées « de bonne foi ».*